



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 novembre à 19 h, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni à l'auditorium de l'espace de Reuilly, situé 21 rue Antoine-Julien Hénard, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Conseillère de Paris, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 29 octobre 2025.

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, M. Bouigue, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Havet, Mme Kopoka, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M Paris, Mme Pierre-Marie, M. Piquemal, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Pouvoirs : M. Belghith (pouvoir donné à Delmestre), Mme Coffin (pouvoir donné à M. Rouveau), Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), M. Grégoire (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Komitès (pouvoir donné à Mme Taïeb), Mme Marcin (pouvoir donné à Mme Atlan-Tapiero), M. Romero-Michel (pouvoir donné à M. Paris).

Étaient absents à l'appel : M. Bonnet-Oulaldj, Mme Charnoz (pouvoir donné à M. Tabacchi), Mme Rocca, Mme Rota.

Mme Anouchka Comushian, Conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des Conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2025-024-208 (19) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, Mesdames et Messieurs, merci pour votre présence pour cette séance du conseil d'arrondissement qui s'annonce particulièrement riche. Je suis vraiment ravie de vous accueillir dans cet Espace Reuilly, que vous connaissez bien. De très nombreuses associations du 12<sup>e</sup> de Paris et même d'ailleurs ont connu et connaissent des joies et des célébrations marquantes, ici. Je sais pouvoir compter sur vous pour que ce conseil d'arrondissement n'échappe pas à la règle et soit encore une fois un lieu d'échanges constructifs et respectueux collectifs. Comme je passe beaucoup de temps ici, dans cette même salle, je vous demande de remercier très chaleureusement et très sincèrement cette petite équipe de l'Espace Reuilly, mais qui est d'un professionnalisme qui impose notre respect, en tout cas le mien.

L'Espace Reuilly sera également mobilisé de janvier à avril, afin d'y organiser les prochaines élections Municipales. La Mairie ne nous étant pas encore accessible, nous ne disposons pas du lieu dans lequel nous organisons habituellement les différents scrutins. Il nous a fallu réinventer les choses, identifier un endroit vaste, central, répondant à certaines problématiques techniques. C'est la raison pour laquelle l'Espace Reuilly sera réagencé et sera dans le 12<sup>e</sup> le cœur organisationnel de la logistique des élections Municipales de mars 2026.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Je remercie bien évidemment les équipes de l'Espace Reuilly, mais aussi toute la DGS qui s'est mobilisée pour réorganiser tout cela. Vous imaginez que cette réquisition sur 4 mois ne se fait pas sans douleur. Elle se fait au détriment des associations, des structures qui avaient réservé l'Espace Reuilly depuis de longs mois, parfois même une année. Nous les recevons, nous les accompagnons, nous les réorientons autant que faire se peut.

Pour autant, vous le comprenez, cette situation a un coût. Ce qui nous impacte très fortement aussi, ce sont les modalités du nouveau scrutin permises par la réforme PLM. Cette loi, en plus de déconnecter Paris de ses arrondissements, demande à nos services des efforts supplémentaires et des coûts conséquents. J'aimerais que vous en soyez conscients. Comment, dans les circonstances qui sont celles du 12<sup>e</sup> arrondissement aujourd'hui, organiser décemment le doublement du nombre de bureaux de vote ? Comment mobiliser deux fois plus de présidentes et présidents de bureau de vote ? Comment doubler le nombre d'assesseurs ? Comment recruter, puis former des agentes et des agents au processus électoral en si peu de temps ?

Cette réforme PLM n'est pas seulement à contresens politique, c'est aussi un casse-tête administratif et un risque réel pour le taux de participation dans notre arrondissement. 30 % des électrices et électeurs du 12<sup>e</sup> arrondissement verront leur adresse de vote modifiée par ce nouveau scrutin. Ce chiffre est loin d'être anodin. À quelques semaines du premier tour, les collectivités organisatrices sont mises en grande difficulté par une réforme pressée et inadaptée, voire inconséquente dans la période. Mon rôle de Maire est d'assurer la bonne tenue de ce scrutin. Je sais qu'avec notre administration, nous y parviendrons. Néanmoins, la confiance que j'ai dans les équipes est totale. Pour autant, il est aussi de ma responsabilité de vous alerter sur les dangers que cette réforme présente. Son adoption en toute urgence plonge les services de la ville, mais aussi et surtout les habitantes et les habitants, dans l'inconnu. Une fois les échéances électorales passées, il faudra faire un bilan technique, logistique, humain et financier. Il faudra aussi construire les bases d'un nouveau contrat pour renforcer les arrondissements. Incontestablement, cette réforme laissera derrière elle plus de questions que de solutions.

Je vous remercie pour votre présence. Sans plus attendre, je remercie notre collègue Anouchka Comushian de bien vouloir procéder comme de coutume à l'appel des membres du conseil. "

*Il est procédé à l'appel.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n° 122025-025: Approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 23 septembre 2025.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement Conseillère de Paris, rapporteure :

"Nous débutons l'examen des délibérations émanant de l'Hôtel de Ville avec celles sur lesquelles vous avez souhaité vous inscrire. Je vais d'abord mettre aux voix comme de coutume l'approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 23 septembre 2025.

Est-ce qu'il y a des commentaires, des remarques, des questions ? Je le mets aux voix. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 21 dont 3 pouvoirs	
Pour : 21	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-209 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

**Délibération n° 122025-026 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le jardin Debergue au 30 rue du rendez-vous (12e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « L'écho des Autres ».**

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le jardin Debergue au 30 rue du rendez-vous (12e). Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « L'écho des Autres ». Madame Manon Havet ?

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Cette délibération propose de renouveler la convention avec l'association L'Écho des Autres pour l'usage du jardin partagé de l'Écho, situé au sein du Jardin Solange Faladé. Cette association gère déjà le jardin. Il s'agit d'un renouvellement. Elle gère déjà le jardin de manière écologique, c'est-à-dire sans pesticides, sans engrains chimiques, ce qui correspond bien à la charte Main verte. C'est aussi une association qui s'attache à ouvrir le jardin le plus possible pour en faire profiter le maximum d'usagers et d'usagères, de curieux, jardiniers, jardinières et aussi de proposer plein d'activités. Il y a une boîte à livres, il y a aussi des moments d'écriture, de poésie. Nous avons pu assister récemment, avec Madame la Maire, à l'accueil d'une chorale au jardin, à l'occasion de la Fête des jardins en septembre dernier.

Les jardins partagés, on le constate à chaque fois, sont des lieux de sociabilité de convivialité et là aussi, de pratiques artistiques. Ce jardin accueille aussi un compost de proximité et récemment, de nouveaux bacs ont été attribués par la ville à ce jardin, venant relancer cette belle dynamique à l'occasion du renouvellement de cette convention.

Pour ces raisons, je vous invite à voter pour cette délibération. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Havet. Il n'y a pas d'autre prise de parole? Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 27 dont : 8 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-210 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n° 122025-027 : Modification des désignations des Représentants au sein des **Conseils d'Écoles Publiques élémentaires, Collèges et Lycées** du 12e arrondissement de Paris, suite au décès de Monsieur Jacques Martial, Conseiller de Paris et Délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la modification des désignations des représentants au sein des Conseils d'Écoles Publiques élémentaires, Collèges et Lycées du 12e arrondissement de Paris, suite au décès de Monsieur Jacques Martial, Conseiller de Paris et Délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement de Paris. Monsieur Damien Piquemal reprend les places de Monsieur Jacques Martial dans l'ensemble des conseils d'écoles et de collèges qui lui étaient attribués. C'est juste pour information, mais nous devons le faire voter.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 27 dont : 8 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-211 AVIS)

*Arrivée de Mme Isabelle Rocca, de Mme Ophélie Rota et de M. Nicolas Bonnet-Oulaldj après le vote de la délibération 12-2025-027, sur la modification des désignations des représentants au sein des Écoles Publiques.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n° 122025-028: **Adoption de l'état spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2026.**

Monsieur Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons à présent à l'adoption de l'état spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2026. Monsieur Guy Tabacchi va nous la présenter. Monsieur Margain ainsi que Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur cette délibération. Monsieur Tabacchi, c'est à vous. "

Monsieur Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Merci, bonsoir mes chers collègues. Il s'agit de délibérer sur l'état spécial de notre arrondissement pour l'année 2026. Il s'agit de répartir, selon les règles adoptées lors de notre précédent conseil d'arrondissement, les trois dotations qui constituent cet état spécial. Vous le savez, le budget de notre arrondissement est constitué de la Dotation de Gestion Locale – DGL -, de la Dotation d'Animation Locale – DAL – et de la Dotation d'Investissement – DI -. De façon générale, le montant total du budget primitif de l'état spécial pour 2026 s'élève à 12 693 799 euros, dont 12 252 532 euros pour le fonctionnement et 441 267 euros en investissement, ce qui fait donc 11 504 625 euros pour la DGL, 747 907 euros pour la DAL et 441 267 euros pour la DI.

En ce qui concerne la DGL, son montant s'élève à 11 504 625 euros, soit une augmentation de 1,98 %, c'est-à-dire 223 662 euros. Il s'agit pour la DGL de financer des besoins des équipements de proximité. Le montant de cette DGL est calculé au regard des consommations antérieures et des prévisions des différentes consommations à venir. Les crédits supplémentaires abonderont les rubriques des eaux des écoles pour le paiement de l'eau utilisée par les écoles. Cette mutualisation de la ligne eau-assainissement des fonctions école maternelle et école élémentaire concerne tous les arrondissements et a été modifiée par la DFA - Direction des Finances et des Achats -. Les crédits supplémentaires abonderont aussi la ligne des bibliothèques pour compenser la hausse des marchés des petits équipements du Conservatoire, pour absorber les coûts du gardiennage lorsqu'il y a des concerts qui se déroulent à l'extérieur. Cela abonnera également les centres d'animation, la ligne centre d'animation en raison de la révision des prix des DSP, la ligne espaces verts pour prendre en compte les dépenses en eau supplémentaires et des achats de pièces détachées, ainsi que l'achat de plantes et l'installation de nouveaux brumisateurs.

En ce qui concerne la dotation d'animation locale, elle comprend les crédits d'animation locale pour financer la vie locale, l'animation des quartiers et les projets culturels proposés par la commission Culture, qui dispose chaque année d'une enveloppe d'environ 100 000 euros. Ces crédits sont de 435 317 euros en 2026 contre 434 762 euros en 2025, soit + 0,17 %. Les crédits pour le fonctionnement des conseils de quartier, avec un montant de 3 306 euros par comité, seront de 23 142 pour les sept comités.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

La troisième partie concerne les travaux urgents, qui voient leurs crédits augmenter de 3,7 % par rapport à 2025.

La troisième dotation, celle des investissements pour 2026, s'élève à 441 267 euros contre 425 328 euros, soit + 375 %. Elle comprend une enveloppe destinée aux conseils de quartier à hauteur de 8 264 euros par conseil de quartier et celle des investissements de la Mairie, qui s'élèvent à un montant de 383 419 euros pour l'exercice 2026, soit une augmentation de 15 939 euros, + 4,34 % par rapport à 2025. Cette augmentation est aussi due à l'augmentation des recettes dues aux locations des salles et de l'Espace Reuilly.

Il s'agit d'un budget stable, mais qui saura absorber l'évolution des dépenses pour le fonctionnement de nos équipements de proximité, tout en conservant une capacité d'investissement localisée dans une situation économique difficile. Nous espérons tenir le cap avec ce budget. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Tabacchi. Je donne désormais la parole à Monsieur Seingier. "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

" Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Je ne vais pas être encore très innovant. Sur la section d'investissement, vous avez relu toute la fiche. Effectivement, l'enveloppe reste stable et on peut se réjouir qu'il y ait une augmentation grâce aux revenus des locations de salles Municipales, notamment l'Espace Reuilly. Cela ne va peut-être pas durer si l'Espace Reuilly est souvent mobilisé pour d'autres raisons, mais je regrette que la partie investissement - qui est normalement la partie saine entre guillemets du budget - n'augmente pas plus. À l'inverse, je ne peux que regretter que la partie fonctionnement augmente. Il n'y a aucun effort d'économie de votre part, alors que nous sommes dans une situation de grave endettement. Je pense qu'à tous les niveaux, y compris au niveau de l'arrondissement, on pourrait faire des efforts. Comme d'habitude, vous nous mettez en avant et vous venez de le refaire à l'instant l'augmentation des fluides, comme si c'était des contraintes extérieures qui vous imposaient ces dépenses supplémentaires. Mais quand on regarde le détail, par exemple sur le chapitre Administration générale des collectivités, on voit qu'il y a des choses reconduites à l'euro près comme les fournitures, les frais d'affranchissement. Dans n'importe quelle entreprise ou d'autres collectivités mieux gérées, on sait que l'on peut rationaliser ce coût. Il existe, grâce à l'informatisation des signatures électroniques, des outils qui ne nécessitent plus d'utiliser des frais d'affranchissement aussi importants. On a par exemple la ligne catalogue, imprimés et publications qui est toujours en hausse, alors qu'aujourd'hui le papier pourrait être économisé pour certaines de vos communications. J'en passe, mais je maintiens qu'il est temps de changer ces habitudes. On pourrait faire plus de rationalisation et plus d'économies. C'est la raison pour laquelle nous allons voter contre cet état spécial. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Seingier. Monsieur Margain ? "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

" Merci, Madame la Maire. Je suis un tout petit peu surpris. Bien sûr, soutiens ce que dit Monsieur Seingier, mais cela fait des années qu'il dit des choses intelligentes, donc cela ne va pas changer. Je suis un peu surpris, car vous commencez cette délibération en disant, je lis : « Il convient donc de répartir de façon équilibrée en fonction des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, compte tenu de la nouvelle législation. » J'ai cherché tout ce qu'il y avait de nouveau. Je me suis dit que cette excellente loi PLM qui donne enfin le droit d'avoir un Maire élu directement allait vous amener à avoir un certain nombre de modifications que j'ai un peu cherché, mais que je n'ai pas trouvé. Je corrobore effectivement ce que dit Monsieur Seingier, c'est qu'il n'y a vraiment pas beaucoup d'innovation en matière de dépenses. Je suis un peu surpris, par exemple, qu'il n'y a pas d'impulsion. Mettons que vous vouliez toujours autant dépenser d'argent, alors qu'on pourrait penser que l'on fait un peu d'économie, il n'y a pas d'impulsion sur un peu plus de dépenses d'investissement par rapport à des dépenses de fonctionnement. Je trouve qu'il y a peu d'imagination. C'est un budget, je cherche en quoi il correspond à la nouvelle loi PLM ou en quoi il doit s'inspirer de la nouvelle loi PLM, puisque manifestement, elle ne sera que pour 2026. Nous voterons contre, mais surtout, j'aimerais avoir quelques explications. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Moi aussi, j'aimerais bien avoir des explications sur ce que va devenir la loi PLM, à part des ennuis et des coûts supplémentaires. Monsieur Tabacchi ? "

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Pour ce qui concerne la référence à la loi PLM, je pense que le délibéré se place dans le cadre légal. Or, ce dernier ayant changé de référence, je pense qu'il fait référence au nouveau cadre légal. C'est pour peut-être apporter votre réponse.

Une réponse commune à vos deux objections. Monsieur Seingier, vous nous dites « Vous ne réduisez pas vos dépenses. » Je fais une constatation qui est présente dans le document, c'est-à-dire que globalement, notre état spécial d'arrondissement augmente de 2,01 %, ce qui est bien en deçà du taux d'inflation actuel. La DGL - Dotation de Gestion Locale - est en hausse de 1,98 %, ce qui est toujours en dessous de l'inflation. Il en est de même pour la dotation d'animation locale : 1,51 %. On est chaque fois en dessous du niveau d'inflation réel, et vous nous dites « Vous ne dépensez pas assez. » Je veux bien, mais il y a quand même des limites auxquelles la dépense s'arrête. Les collectivités locales représentent 8 % de la dette publique et on leur demande globalement de faire un effort d'environ 15 % pour le budget, tel qu'il est en cours de discussion. C'est-à-dire bien supérieur de ce qu'elles représentent. Je pense que globalement, les collectivités locales et territoriales font cet effort d'économie, mais on leur demande encore plus et notamment vis-à-vis de l'Etat.

Ces mesures qui risquent d'affaiblir les finances locales vont freiner et freinent déjà les investissements publics, notamment pour les investissements de la transition écologique et des services essentiels. Ceci va restreindre l'autonomie financière de ces collectivités, pourtant garantie par la Constitution. Je m'interroge chaque fois lorsque vous reprenez, tel un leitmotiv, « Il faut baisser les engagements. »



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Vous me demandez de faire des économies, parce que la stabilité de la France est engagée par la situation financière actuelle et qu'il faut participer à l'état général. Dans une intervention de 2022, vous proposiez de faire même une économie de 100 000 euros, Monsieur Seingier, sur le budget. C'est le montant annuel qui est consacré à l'animation culturelle de proximité dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Est-ce que vous souhaitez priver les jeunes et les moins jeunes d'une ouverture culturelle en supprimant ces animations de proximité? Je ne le pense pas, mais tels sont les chiffres qui se comparent par rapport aux dépenses que l'on a sur le financement d'animations culturelles. Je pense que la France n'a jamais été aussi grande que lorsqu'elle a été créatrice. Eloigner les Françaises et les Français de la création, de l'ouverture d'esprit en leur supprimant des crédits qui finançaient auparavant des activités culturelles de proximité, je pense que cela ne la fait pas grandir. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Tabacchi. Je mets aux voix cette adoption de l'état spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2026. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Je vous remercie." Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont : 8 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 05
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-212 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DAC20250049: Subventions (49 000 euros) à cinq associations dans le cadre du soutien à cinq festivals sur le territoire Parisien et convention financière avec le Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous examinons désormais la DAC 49 : subvention de 49 000 euros à cinq associations dans le cadre du soutien de 5 festivals sur le territoire parisien et convention financière avec le Comité des Fêtes de la solidarité du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris. C'est Madame Fadila Taïeb qui va nous la présenter. Monsieur Franck Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Madame Fadila Taïeb ?"

Madame Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

" Merci, Madame la Maire. Vous avez tout dit dans le titre. Il s'agit d'une subvention de 49 000 euros à 5 associations dans le cadre du soutien à 5 festivals sur tout le territoire parisien. Je vais vous épargner la lecture des sommes qui sont prévues pour d'autres arrondissements que le nôtre, même si Paris n'a pas de frontière et que le 12<sup>e</sup> va dans le 13<sup>e</sup> et inversement. J'en arrive à la somme qui est prévue pour le 12<sup>e</sup> : c'est une somme de 5 000 euros pour l'association Départ d'Incendie, pour l'organisation de la deuxième édition du festival Départ d'Incendie qui a eu lieu en septembre au Théâtre du Soleil, à la Cartoucherie. C'est une seconde édition accueillie au Théâtre du Soleil. Ce sont 12 troupes de théâtre, de danse et de cirque qui se sont réunies pour partager leur grande forme collective dans un esprit de solidarité, d'expérimentation et de transmission. En parallèle des représentations, le festival a proposé des ateliers, des temps d'échanges, des veillées et des espaces de parole en affirmant toujours son ambition de faire dialoguer les disciplines artistiques et de renforcer les liens entre les artistes, les spectatrices et les spectateurs du territoire parisien. Je vous remercie de la voter avec enthousiasme. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Taïeb. Monsieur Margain ? "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je vais vous éviter mon regret habituel de cette mandature, parce que vous avez l'habitude de connaître ma colère. En plus, je sais que vous pensez la même chose, donc tout va bien. J'en étais surtout sur une question, justement sur ces 5 000 euros. J'ai regardé un peu cette association. D'abord, c'est une association qui est dans la Loire. Je n'ai rien contre la Loire, mais c'est un peu étonnant. En plus, j'ai vu cette personne très compétente - Inès Konoe, sa présidente -, très bien formée. Louis Legrand, Institut catholique des Arts dramatiques. On ne peut rien reprocher quant à sa qualité de formation. Mais je suis étonné que vous accordiez autant d'argent - 5 000 euros - à cette personne qui a l'air effectivement compétente. Sur quels critères ? C'est la première fois que la Mairie de Paris va subventionner et va dépenser 5 000 euros. Le faire pour des gens qui ont fait Louis-le-Grand et l'Institut catholique, je n'ai pas de problème, mais j'aimerais simplement connaître les critères. Nous sommes très favorables, mais je voudrais avoir des explications parce



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

que vraiment, j'ai cherché. Mais 5 000 euros, c'est pas mal d'argent. On peut légitimement demander ce qui vous a amenés à être si généreux. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je vais faire un aparté, je crois que ce n'est jamais arrivé dans un conseil d'arrondissement, mais je viens d'apprendre que Cécile Kohler et Jacques Paris ont été libérés. Vous savez que l'on a eu un otage iranien. Quel soulagement. Excusez mon émotion, mais je suis particulièrement ravie de cette bonne nouvelle. Pardon, Madame Taïeb. "

Madame Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Tout a été dit, je pense, quand j'ai présenté cette belle délibération. Ce sont quand même des représentations qui sont là pour accueillir des spectateurs et des spectatrices, proposer des ateliers, proposer des moments, tout cela dans la gratuité. Ceci nécessite effectivement un petit peu d'argent aussi pour payer ces artistes qui font partager leurs expériences, qui accompagnent et amènent toutes les personnes à découvrir leurs disciplines et à les pratiquer. On peut se dire que pour 5 000 euros dans un beau lieu qu'est la Cartoucherie, cela ne représente peut-être pas beaucoup. Quand on regarde les coûts que représente parfois une journée de formation ou une journée d'atelier, on est sûrement dans des prix raisonnables. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Taïeb. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 30 dont : 8 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-213 AVIS)

Sortie de M. Nicolas Rouveau et Mme Isabelle Rocca après le vote de la délibération DAC20250049.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DAE20250170: **Clôture de l'opération Vital'Quartier 1** et convention - Abrogation de la délégation du droit de préemption urbain à la SEM Paris Commerces et délégation de ce droit à la Maire de Paris dans les anciens secteurs Vital Quartier 2 et du contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous examinons désormais la DAE170 : clôture de l'opération Vital'Quartier 1 et convention, abrogation de la délégation du droit de préemption urbain à la SEM Paris Commerces et délégation de ce droit à la Maire de Paris dans les anciens secteurs Vital'Quartier 2 et du contrat de revitalisation artisanale et commerciale. C'est Monsieur Richard Bouygues qui va nous la rapporter. Madame Rota et Monsieur Franck Margain, vous êtes inscrits sur cette délibération. "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. Constatant qu'un certain nombre de quartiers parisiens souffraient de mono-activité, de déshérence ou de vacance commerciale, dès 2023, la Ville de Paris a confié à la CMS - qui est devenue ensuite la SEM Paris Commerces - la mise en œuvre de l'opération Vital'Quartier 1, qui touchait alors 6 secteurs dans le but d'y favoriser l'essor de la diversité commerciale et des activités économiques de proximité. Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, il s'agissait du secteur Daumesnil Montgallet. Vous savez que c'était au moment où il y avait une mono-activité qui était très présente, au regard du développement des activités informatiques dans ce quartier. Puis il y a eu Vital'Quartier 2 en 2008 sur 5 nouveaux secteurs, dont le Quartier latin. Il s'agissait alors d'enrayer la disparition du commerce culturel notamment, et en particulier des librairies. Enfin en 2017, il y a eu un troisième volet qui était le contrat de revitalisation artisanale et commerciale qui portait sur 12 quartiers, principalement en politique de la ville. Je vous rappelle que la Mairie du 12<sup>e</sup> avait souhaité le flécher sur l'arrivée de l'Université Sorbonne Nouvelle et donc de la reconfiguration qui pouvait être accompagnée dans ce quartier, s'agissant d'une activité qui n'était pas prévue initialement et qu'il fallait peut-être envisager d'autres activités commerciales autour.

Chaque année, un compte-rendu a pu être présenté au Conseil de Paris. L'objet de la délibération est triple : d'abord clôturer administrativement et financièrement des opérations Vital'Quartier 1 et 2 qui sont arrivées à leur terme respectivement en 2015 et 2022, récupérer les avances remboursables qui ont été consenties par la ville à l'ASM Paris Commerces et arrêter les comptes définitifs des opérations et enfin, abroger la délégation du droit de préemption, comme vous l'avez dit Madame la Maire, qui est accordée à la CMS afin que la Ville puisse exercer désormais ce droit directement dans le cadre du nouveau plan parisien pour le commerce et du dispositif de gouvernance commerciale qui a été lié en 2022. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Bouigue. Madame Rota ? "

Madame Ophélie Rota, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Je pensais que l'on serait très nombreux à s'inscrire sur cette délibération. Vous l'avez rappelé, ceci a permis de lutter contre la mono-activité dans des quartiers assez spécifiques chez nous - Daumesnil, Mongallet -, de revitaliser des commerces comme Daumesnil, Félix Eboué. Vous parlez de clôture pour cette délibération. J'imagine que c'est pour mieux rouvrir un prochain programme, sans doute après mars 2026. Parce que le commerce à Paris, vous ne l'avez pas évoqué - mais je pense que ma question va permettre de le faire - reste quand même encore très sinistré, notamment le commerce de bouche, avec des raisons évidemment que l'on peut expliquer, des habitudes de vie, et puis les Parisiens et les Parisiennes qui changent. Mais il y a aussi un autre sujet qui n'est pas abordé, qui pourrait être aussi l'être dans un prochain programme : ce sont évidemment tous les commerces vacants en raison des loyers beaucoup trop élevés. Souvent, derrière, ce sont des propriétaires privés. Je sais qu'il y a eu pas mal de mesures qui ont été faites là-dessus. Pouvez-vous nous rappeler ce qui a déjà été fait sur ces problèmes de loyers et ces problèmes de commerces vacants, alors que des commerçants souhaitent s'y installer ? Ils ne le peuvent pas, pour des raisons qui paraissent un peu folles, où les propriétaires préfèrent que ce soit vide plutôt que d'avoir un loyer.

Dans cette délibération, j'y voyais aussi l'opportunité de pouvoir parler de la rue du Rendez-vous. Dans ce futur projet, la clé de la rue du Rendez-Vous, ce sera vraiment la survie des petits commerces. Évidemment, les mois à venir et la campagne à venir seront encore l'occasion de pouvoir échanger et de faire des propositions sur l'avenir de la rue du Rendez-Vous. J'y vois le grand enjeu, dans cette rue du Rendez-vous, c'est de réussir à se faire rencontrer les demandes des riverains et des commerçants et les évolutions nécessaires pour cette rue. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Rota. Monsieur Margain ? "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Je sais que c'est une délibération qui est très technique, puisqu'il s'agit effectivement d'enregistrer un certain nombre d'acquis, d'objectifs qui ont été demandés, plus ou moins atteints d'ailleurs. Je vais simplement poser des questions avant de réserver mon vote, pour que je puisse bien comprendre. On a deux grandes opérations : Vital 1 et Vital 2. Vous avez à peu près les mêmes manières de travailler : il y a eu l'acquisition des murs, puis la vente des murs, des encaissements de loyers, des restructurations, des avances de la Mairie, tout cela pour effectivement avoir une patte ou une politique qui soit plus favorable aux petits commerces. Déjà, on pourrait dire que sur la finalité, il y a beaucoup à dire, mais ce n'est pas très réussi. Mais ce n'est pas tellement l'objet de ma question.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Pourquoi une opération était aussi déficitaire dans la clôture des comptes? On demande à la Mairie d'abonder de 1,8 million d'euros. C'est quand même un sujet extrêmement important. Alors que Vital' 2 est extrêmement bénéficiaire, de plus de 4 millions d'euros. Qu'est-ce qu'il s'est passé pour que Vital' 1 soit à la traîne par rapport à Vital' 2? Quelles sont les raisons que vous pourriez nous donner pour appeler à un vote qui soit un vote éclairé? Merci. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Margain. Monsieur Bouigue pour vous répondre. "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci pour vos questions. Madame Rota, j'allais dire dans l'ordre des questions telles que vous les avez posées, oui le commerce traverse aujourd'hui une situation difficile. Quand on parle bien évidemment du commerce, du commerce de proximité, du petit commerce et non pas du commerce qui se développe, qui est celui en ligne ou celui des grandes chaînes. On aura l'occasion je crois d'y revenir lors des vœux à l'issue de ce conseil. Oui, il y a un problème qui est celui des habitudes de consommation qui ont changé. Oui, il y a un problème aussi dans les attentes qui sont celles des consommatrices et des consommateurs. Et il y a, il ne faut pas s'en cacher, un problème avec les loyers. C'est un problème qui touche l'ensemble des secteurs parisiens. C'est un sujet que l'on ne découvre pas, que l'on a senti monter depuis des années. C'est la raison pour laquelle aussi, il y a eu les activités des différents plans de la ville de Paris. Je vous rappelle qu'à titre d'exemple, il y a eu des aides ponctuelles. Vous vous rappelez qu'au moment du Covid, la ville de Paris avait pris sur elle de ne pas faire payer pendant plus de 6 mois les loyers aux locataires qui étaient présents, de ne pas faire payer les droits terrasse afférents, de ne pas faire payer les places aux différents acteurs et commerçants qui étaient présents sur le marché en guise d'aide et de soutien à la profession.

On a eu différents plans qui ont permis à la fois pendant et juste après le Covid d'aider les commerçants à pouvoir mettre aux normes une partie de leurs locaux. Il s'est agi de plans d'adaptation sur le plan des réglementations, sur le plan de l'aide à ce qui était la lutte contre le réchauffement climatique, avec notamment l'aide à tout ce qui était des travaux d'ordre énergétique ou thermique, différents plans qui ont existé et qui chaque année, faisaient des appels à projets qui revenaient.

Bien évidemment, il faut aller beaucoup plus loin. C'est aussi l'objet aujourd'hui de Paris Commerces que de pouvoir travailler autrement. Travailler comment? D'abord en proposant de nombreux commerces à des tarifs de loyers qui sont inférieurs à ceux du marché, peut-être pas toujours de manière significative, mais quand même en deçà des prix du marché. On y reviendra un peu plus tard, mais concrètement, c'est en deçà. D'autre part, d'avoir une politique d'accompagnement. Paris Commerces accompagne une grande partie des commerçants et commerçantes quand ils sont en difficulté, mais aussi quand ils aspirent à se développer. Ce n'est pas nécessairement la fonction qui est la plus connue, mais c'est une fonction qui est présente. Il y a des équipes qui accompagnent et qui sont présentes auprès des commerçantes et des commerçants. Il y a quand même une action de la ville pour à la fois développer, maintenir, mettre



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

de l'argent et faire en sorte que le commerce de proximité se développe. Je rappelle aussi toutes les protections que l'on a mises en place dans le cadre du PLU pour permettre que des rues restent commerçantes, restent artisanales et qu'elles ne soient pas des rues qui soient happées par des grandes enseignes comme ce serait facile de le faire.

Sur l'idée de Vital'Quartier, on a parlé dans un précédent conseil d'une chaîne de restauration rapide qui s'implantait Porte Dorée, où j'avais dit que peut-être, il faudrait réfléchir demain sur des types de mono-activités très particulières qui aujourd'hui, ne sont pas que dans le 12<sup>e</sup>, mais dans tout Paris. Nicolas Bonnet-Oulaldj était intervenu pour dire que ce type de commerces, de restauration rapide était dans tout Paris, avec un intérêt économique, mais parfois avec l'inconvénient de la mono-activité aussi. Ce commerce-là devait être régulé dans certains quartiers. C'est peut-être le cas sur la Porte Dorée. J'avais appelé à ce qu'il y ait une réflexion à ce sujet, donc je vous rejoins : peut-être qu'il y aura besoin d'une redéfinition d'un Vital'Quartier, demain.

Monsieur Margain, vous avez largement résumé : Vital'Quartier 1 un, c'était un souhait vraiment très ciblé de la Mairie du 12<sup>e</sup> à l'époque de travailler sur ce qui était le quartier Gare de Lyon, Daumesnil, avec la présence de Surcouf et de tout ce qu'il y avait autour en termes de petits commerces, de mono-activités informatique qui avaient donné à ce quartier vraiment un caractère de grosse mono-activité. Pour être très honnête, ceci a nécessité beaucoup d'investissements, beaucoup d'argent, beaucoup plus que Vital'Quartier 2 et beaucoup plus que le petit bout de ce que l'on appelle le contrat de revitalisation commerciale et artisanale.

On a un déficit qui est aussi lié à l'époque, qui est aussi liée à la masse de ce qui a été fait, qui vaut pour le 12<sup>e</sup> et pour l'ensemble de Paris, bien évidemment, puisque c'était une opération de grande envergure. Ce sont j'allais dire des opérations qui n'ont pas eu le même écho. Je le rappelais, le deuxième, c'était notamment pour défendre le commerce culturel, notamment les librairies. C'était très ciblé. Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, je ne sais pas si vous vous rappelez, on a eu un cas où on a essayé de se battre pour une librairie, rue de Charenton. On n'a pas pu maintenir, parce qu'il y avait un problème derrière économique, mais on s'était battus pour qu'elle puisse rester. Par rapport à tout ce qui avait été fait sur Vital'Quartier 1, vous imaginez la différence entre ce que l'on a fait dans l'un et ce que l'on a fait dans l'autre.

Voilà ce que je voulais vous dire. Ces résultats ne sont finalement pas surprenants, mais cela traduit aussi un volontarisme de la part de la Ville de Paris, des adjoints en central comme en Mairie, avec la Maire, de défendre le commerce de proximité. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Bouigue. Monsieur Margain ? "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"J'ai bien entendu, mais j'ai un problème, donc on va voter contre, même si cette explication m'éclaire un peu, mais elle m'éclaire difficilement. À savoir que si on met beaucoup d'argent, on aurait dû en récupérer beaucoup puisque finalement, il y a quand même de grosses sessions de murs, il y avait eu de gros loyers encaissés, quand on voit quand même les chiffres que vous annoncez. Il y a manifestement une opération qui était importante. Je ne vois pas en quoi elle peut être aussi déficitaire par rapport à l'autre qui est aussi bénéficiaire. Je comprends ce que vous dites, mais vous n'éclairez pas la magnitude entre l'énorme bénéfice d'un côté et l'énorme perte de l'autre. "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"Sur cette délibération, pour une fois, une analyse parisienne n'est pas forcément une analyse du 12<sup>e</sup>. D'habitude, vous voulez toujours être sur le 12<sup>e</sup>. Pour une fois, vous êtes sur une analyse parisienne. J'en prends acte et on pourra en débattre pour les prochaines. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup pour cette explication de vote. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 25 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 21	Contre : 04
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-214 AVIS)

*Retour de Mme Rocca et M. Rouveau après le vote de la délibération DAE20250170.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DAE20250177 : **Écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris** – Versement de **subventions d'investissement (1 200 000 euros) au titre de l'exercice 2025** et de dotations de fonctionnement **(2 068 200 euros) au titre de l'exercice 2026**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous examinons désormais la DAE177 sur l'École d'Arts appliqués de la Ville de Paris, sur le versement de subventions d'investissement de 1 200 000 euros au titre de l'exercice 2025 et de dotations de fonctionnement de 2 068 200 euros au titre de l'exercice 2026. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Je peux même enchaîner sur les deux si vous voulez, puisque ce sont des questions un petit peu précises. Pourquoi cette délibération de subvention arrive en débat si loin après la rentrée scolaire ? Puisqu'il y a quand même des arbitrages qui ont été faits. Quand on lit cette délibération, c'est lyrique, c'est magnifique, on voit un engagement extraordinaire en faveur des pôles d'excellence artistique, comme étant une volonté municipale très appuyée, très vibrionnante, ce dont on a pu douter pendant un certain nombre d'années quand on a vu l'abandon notamment du viaduc des Arts. Mais vous vous rattrapez bien puisqu'à la fin, vous faites un vœu pour parler de ce lieu abandonné depuis un certain temps.

Ma question, c'est pourquoi cette subvention si tardivement ? Pour ce qui est de la seconde, vous nous proposez de voter une dotation de fonctionnement exceptionnel de 475 000 euros qui est là essentiellement pour faire face à des dépenses d'énergie. Excusez-moi, en matière de gestion, je suis extrêmement étonnée que les postes énergie, chauffage et fluides ne soient pas gérés en direct par la ville dans le cadre d'un grand marché qui vous coûterait moins cher et qui allégerait dans le même temps le travail sur le terrain, dans les établissements. Je pense que ce serait vraiment un plus. Je voudrais savoir pourquoi cela n'est pas fait. Ce sont des questions vraiment très techniques. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Atlan-Tapiero. Ce n'est pas la DASCO, mais la DAE. C'est là toute la difficulté de la réponse. Monsieur Bouigue ? "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller de Paris :

" Pourquoi cela arrive si tardivement ? Je ne le sais pas, mais je vous le dirai. Concernant les dépenses de fluides, ce sont les explications qui nous ont été données, notamment par les responsables d'établissements. Après, est-ce que c'est bien géré ou non ? Je n'ai pas de réponse à vous fournir, aujourd'hui. Est-ce qu'il faudrait imaginer un autre système que le système existant avec un regroupement de commandes, etc. ? Je vous propose, parce que je ne le sais pas, de vous faire une réponse sur ces deux points - ce sera beaucoup plus clair - avant si possible le Conseil de Paris. Ainsi, votre groupe pourra se positionner sur cette délibération. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Excusez-moi, juste une précision : il n'y a aucun élément chiffré sur ces dépenses d'énergie, c'est pour cela que c'est assez étonnant. Mais je veux bien votre réponse par écrit, par mail, je l'attends avec impatience parce que souvent, quand on me promet des réponses dans ce conseil, elles n'arrivent pas."

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"Quand je me suis engagé, j'ai répondu. J'ai même dit que j'allais faire des réponses."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je pense qu'une grande partie de vos questions sont liées à la direction de rattachement, qui n'est pas la DASCO. Ce n'est pas le même fonctionnement que pour les écoles. Je m'interroge également, Madame Atlan-Tapiero. Vous me permettez de mettre les deux DAE ensemble, puisque c'est sur toutes les écoles d'art de la ville ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 30 dont : 8 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-215 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DAE20250178: Écoles **d'arts appliqués** - Dotation de fonctionnement exceptionnelle de 475 000 euros.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

" Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 30 dont : 8 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-216 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DASCO20250087 : Collèges publics Parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), **subventions d'équipement (155 930 euros)** et subventions pour travaux (183 660 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous examinons désormais la DASCO 87 : collèges publics parisiens, dotations complémentaires de fonctionnement – 26 280 euros -, subventions d'équipements et subventions pour travaux – 155 930 euros - Madame Isabelle Rocca est rapporteure, puisque c'est une DASCO. Madame Atlan-Tapiero, vous avez aussi une question sur cette délibération. Madame Rocca, c'est à vous.

Madame Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. C'est une délibération assez classique qui concerne des dotations complémentaires, puisque vous le savez, nous votons cette fois-ci en début d'année scolaire, comme vous l'évoquez, pour ce qui concerne les collèges de notre arrondissement, qu'ils soient imbriqués ou pas dans des cités scolaires, des dotations initiales comme nous l'avons fait au mois de septembre.

Pour ce qui concerne le 12<sup>e</sup>, il n'y a pas de dotation complémentaire de fonctionnement. Il y en a deux pour des subventions complémentaires d'équipement qui concernent le collège Jules Verne pour des photocopieurs et le centre scolaire en hôpital Trousseau, dont on ne parle pas souvent dans cette enceinte, mais il est intéressant que ce soit mis en avant. Si vous avez le souhait de poser une question là-dessus, je vous apporterai des éléments de réponse, pour du mobilier et des équipements pour les classes. Concernant les subventions complémentaires pour travaux, cette fois-ci, cela concerne le collège Germaine Tillion pour une mallette PPMS. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Rocca. Madame Atlan-Tapiero? "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Merci, Madame Rocca. J'avais parfaitement lu la délibération. Je vais vous poser la même question. Les établissements concernés par cette dotation dans le 12<sup>e</sup>, au regard de l'importance de la subvention, il y en a pour 1972 euros pour le 12<sup>e</sup> arrondissement. Tout le reste concerne d'autres arrondissements. On nous dit effectivement dans cette délibération qu'il faut faire face à l'augmentation des fluides, de l'énergie, etc. Pareil, il n'y a aucun élément pour pouvoir s'appuyer sur quelque chose de concret. Je trouve cela assez dommage, d'autant que cela concerne globalement la plupart des autres établissements parisiens. Pourquoi vous n'avez pas un achat groupé? Puisque pour le coup, c'est la DASCO, donc cela devrait être possible. Cela devrait être la même chose pour l'ensemble des collèges, parce que les intendantes auraient moins à travailler, le comptable local, etc. Je pense que c'est une façon de rationaliser un petit peu le travail et d'alléger certains postes de choses un peu inutiles quand elles peuvent être gérées ailleurs, vu pléthore de personnel qui est à la ville de Paris. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Madame Rocca, pour vous répondre. "

Madame Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Je vais effectivement vous apporter des éléments de réponse, un peu différents de ce qui relève peut-être de la DAE, comme l'évoquait Madame la Maire. Parce que comme vous le savez, nous avons voté en conseil d'arrondissement du mois de septembre des dotations initiales de fonctionnement qui relevaient pour Paris d'environ 7,3 millions d'euros. Dans ces dépenses de fonctionnement, il y avait indication dans cette délibération une baisse qui était de 16 % par rapport à la dotation initiale de 2025. Pas tant parce que la Ville de Paris avait décidé de donner moins à ses collèges, mais tout simplement parce que justement, il y avait une reprise des fluides pour les collèges. On ne donnait plus aux collèges autant que l'on donnait avant. Il y a une reprise des fluides progressive sur l'ensemble des collèges parisiens. Cela va dans le bon sens. Effectivement, pour alléger les coûts, pour assurer un meilleur contrôle de la dépense, pour tirer profit de l'expertise en termes de conditions d'achat et de réactivité, et surtout pour avoir un effet volume sur les prix. Le deuxième effet, c'était aussi évidemment la baisse de la démographie qui expliquait cette diminution.

Pour répondre à votre question, pour ce qui concerne les collèges parisiens, nous avons engagé - et elle se déploie progressivement - la reprise des fluides pour l'ensemble des collèges parisiens. Cela va dans le bon sens. J'espère que cette réponse est de nature à vous rassurer. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Madame Atlan-Tapiero, je vous en prie. "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Madame Rocca, nous allons bien sûr voter cette délibération. Néanmoins, je sais que ce n'est pas de votre fait puisque cela vient de la Mairie de Paris, mais quand on nous envoie des délibérations portant sur les fluides, à minima, qu'on nous donne le montant des dépenses. Cela me paraît un basique. Parce qu'en fait, on nous fait voter en l'air. On vote par solidarité avec les collèges, mais sinon franchement, on a presque envie de s'abstenir au regard de cela. On émet un avis sur un document qui pour nous quelque part, n'est pas sincère puisqu'on n'a pas d'informations concrètes sur la nature de la dépense. Ce n'est pas votre responsabilité, mais la nature de la dépense n'est pas développée dans la délibération et ce n'est pas normal. Merci. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Atlan-Tapiero. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 30 dont : 8 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-217 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DDCT20250177 : Assemblées Citoyennes d'arrondissement.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous examinons désormais la DDCT 177 : création d'assemblées citoyennes d'arrondissement. Il y a beaucoup d'inscriptions : Madame Atlan-Tapiero, Madame Rota, Monsieur Margain, Monsieur Rouveau. Madame Taïeb pour nous la présenter. "

Madame Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Cette délibération va dans la poursuite de l'engagement de la Ville de Paris, qui consiste à renforcer la participation citoyenne et à donner aux habitantes et habitants un rôle actif dans la démocratie municipale. Depuis plusieurs années déjà, elle a développé divers dispositifs comme le budget participatif volontaire de Paris et l'Assemblée citoyenne de Paris, qui permet ainsi aux citoyens et citoyennes d'intervenir à toutes les étapes de l'action publique. L'assemblée citoyenne de Paris, créée en 2021, a permis à ses membres de contribuer à plusieurs politiques locales autour de la solidarité, de l'environnement, de l'éducation, de la sécurité, et la liste n'est pas exhaustive. En 2025, le Conseil de Paris a adopté la délibération qui s'appelle « Nouveau pouvoir pour décider des Parisiennes et des Parisiens », qui est issue des travaux de cette Assemblée. Parmi les 20 mesures qui sont prévues, la 18<sup>e</sup> vise à créer des assemblées citoyennes dans chaque arrondissement afin de territorialiser davantage la démocratie participative. C'est un groupe de travail composé de membres de l'assemblée citoyenne, d'élus, de représentants administratifs et d'acteurs locaux, notamment des conseils de quartier, qui a défini les principes et les modalités de ces nouvelles instances.

La délibération que je vous propose donne un cadre méthodologique commun que chaque conseil d'arrondissement volontaire pourra adapter localement. Afin de bénéficier du label Assemblée citoyenne, chaque instance devra respecter un socle commun organisé autour de quatre volets. Le premier : rôle et missions avec une définition des attributions des mandats sur saisine ou auto-saisine et d'un droit de suivi sur leurs propositions. Le deuxième point, c'est la composition et l'indemnisation. C'est un recrutement mixte par tirage au sort pour assurer la représentativité et une indemnisation selon les recommandations de cette Assemblée citoyenne de Paris, qui serait similaire à celle des jurés d'assises. Je précise que cette indemnisation serait à la charge des Mairies d'arrondissement. Troisième point : le fonctionnement avec une permanence de l'instance, une durée, un renouvellement des mandats, méthode d'animation, accès à l'information et à la formation, et un appui logistique des Mairies et des services centraux. Le quatrième point, c'est une mise en œuvre et un suivi avec la création formalisée par délibération locale, l'adoption d'un règlement intérieur et un accompagnement technique par la Direction de la démocratie, des citoyennes et citoyens et des territoires.

Cette délibération vise à déployer des assemblées citoyennes d'arrondissement pour rapprocher la participation démocratique des habitants, tout en garantissant un cadre cohérent et partagé à l'échelle parisienne.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

À quoi s'engage le vote de cette délibération sur ce conseil d'arrondissement ? Chaque Mairie d'arrondissement, via son conseil d'arrondissement, doit adopter une délibération locale pour créer son assemblée citoyenne d'arrondissement. Le texte précise que la Ville de Paris fournit un cadre méthodologique commun, mais que la création effective de l'instance dépend du volontariat de chaque arrondissement. Autrement dit, les arrondissements ne sont pas obligés de créer une assemblée citoyenne. Les arrondissements qui le souhaitent doivent voter une délibération au niveau local pour la mettre en place. Cette délibération doit s'accompagner d'un règlement intérieur qui précisera son fonctionnement conforme au socle commun défini par la ville, avec rôle, composition, fonctionnement, suivi. La ville fixe ainsi les principes, mais la mise en œuvre est à l'initiative et sous la responsabilité des Mairies d'arrondissement. Une Mairie d'arrondissement peut voter le texte, approuver la délibération-cadre présentée par la ville, sans pour autant mettre en place l'assemblée citoyenne par la suite.

La délibération soumise en tout cas à ce jour n'instaure pas directement l'assemblée locale. Elle se borne à fixer un cadre méthodologique commun pour ceux qui voudront les créer. La création effective dépend d'une délibération locale ultérieure, avec une mise en place qui sera un peu complexe parce qu'elle nécessite la rédaction d'un règlement intérieur avec tous les participants et les participantes de l'instance. Chaque Mairie d'arrondissement qui souhaite avoir une assemblée citoyenne devra voter une délibération spécifique à cet effet. Elle sera accompagnée d'un règlement intérieur. Sans ce second vote, aucune instance n'est créée. Le vote favorable sur la délibération-cadre ne vaut donc qu'adhésion de principe. En la votant, la Mairie d'arrondissement reconnaît simplement l'intérêt général du dispositif à l'échelle parisienne, mais elle conserve sa liberté d'action locale. Je vous remercie évidemment de voter cette délibération. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Taïeb. Madame Atlan-Tapiero ? "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci Madame la Maire, merci Madame Taïeb de nous avoir relu cette délibération, que j'ai lue avec attention. Il y a quelque chose qui m'étonne toujours dans cette assemblée. Vous vous félicitez si souvent d'avoir accru une certaine forme de démocratie directe, et vous allez encore en rajouter une couche. C'est quand même assez cocasse quand on voit le peu de cas que vous faites au final du travail des conseils de quartier et de leur fonctionnement, pire de l'avis des citoyens lors de vos consultations sur les grands projets de l'arrondissement, comme par exemple - pour ne citer que celui-là - la place Daumesnil, la modification des axes de circulation. Je pense qu'en matière de démocratie directe et locale, c'est quand même assez cocasse."

Mais le plus ubuesque de cette délibération, c'est quand même de vouloir indemniser cette assemblée sur la base des jurys d'assises. Êtes-vous sérieux ? Franchement, nous sommes des élus d'opposition ici, plusieurs autour de cette table, à assumer depuis 6 ans un mandat bénévole. Vous nous parlez aujourd'hui de tirer au sort une espèce de comité des fêtes qui va devoir plancher sur des idées qui leur viendront ici ou là. Je trouve cela indigne et très peu respectueux parce qu'en tant qu'élus d'opposition, Conseillers d'arrondissement notamment, nous n'avons aucune indemnité de mandat, nous n'avons aucune indemnité pour envoyer pourquoi pas des courriers,



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

ou ne serait-ce que pour faire des documents. Nous n'avons aucun avantage au niveau de la retraite, contrairement aux Conseillers de Paris ou aux élus recevant des indemnités, ou même ne serait-ce qu'un accès à une mutuelle de santé. Je trouve cela quand même culotté de vouloir faire de cette assemblée quelque chose d'extraordinaire et de le payer. Je vais être plus cynique que cela. Je ne voudrais pas voir une façon déguisée, en pleine période de réserve électorale pour les Municipales, de vouloir rémunérer des militants ou de former de nouveaux cadres politiques. Je trouve cela scandaleux. Et puisque ce n'est pas obligatoire, ne le faites pas. Bien évidemment, nous allons voter contre, parce que des choses aussi ubuesques, ce n'est vraiment pas possible. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Atlan-Tapiero. Madame Rota ? "

Mme Ophélie Rota, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. En préambule, vous connaissez mon attachement à tout ce qui est démocratie participative et effectivement, la volonté de renouveler l'engagement des citoyens et de pousser encore plus la réflexion, comme on l'a déjà fait ici plusieurs fois, sur les conseils de quartiers. D'ailleurs, qu'en disent-ils ? Parce qu'on sait que c'est quand même une instance qui fonctionne plus ou moins avec des habitants du 12<sup>e</sup> qui s'impliquent. Que disent-ils de cette création de futures assemblées ? Comme on l'a déjà évoqué, les quartiers doivent être plus mobilisateurs et renouvelés, on est bien d'accord. Mais là clairement, je pense qu'on est devant la fausse bonne idée à plus d'un titre. Premièrement, on ne retire rien, on ne fait qu'ajouter une couche. Est-ce qu'il serait possible de nous faire un point sur l'existant en termes d'institution ? Les conseils de quartier, conseils citoyen, conseils des jeunes, instances consultatives. Tout n'existe peut-être pas dans le 12<sup>e</sup>, mais en tout cas nous dire ce qui existe aujourd'hui. De cela, je vois une lourdeur pour les agents de la ville et des arrondissements en particulier de devoir faire vivre cette nouvelle instance, de l'encadrer.

Dernier point, et pas des moindres : je rejoins ma collègue Corinne Atlan-Tapiero sur la rémunération. Quel message est envoyé aux élus que nous sommes et sur le temps que l'on passe à cet engagement ? Évidemment, on est aussi là pour nos idées et pour pouvoir les faire entendre et comme je le dis souvent, pour pouvoir s'exprimer publiquement sur des sujets qui nous tiennent à cœur. Cela n'a pas de prix. Mais c'est vraiment un message assez particulier et cela montre bien que l'on n'est pas forcément sûrs que les gens aient envie de s'investir. De fait, on les attire avec de l'argent.

En tous cas, j'ai la même conclusion que ma collègue. Comme vous l'avez dit, chaque conseil d'arrondissement reste libre de créer ou pas son assemblée. À ce stade, vous connaissez d'avance notre volonté de l'installer ou pas pour le 12<sup>e</sup> : ce sera un vote contre, également. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Rota. Monsieur Margain ? "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Après ces deux interventions tout à fait de qualité de mes collègues, j'étais effectivement très inquiet de voir que vous pouviez imaginer dépenser encore de l'argent pour des gens qui vont peut-être avoir un rôle sur lequel ils feront peut-être quelque chose dont on ne sait pas vraiment ce qu'ils feront, alors qu'on ne rémunère même pas les Conseillers d'arrondissement. Franchement, à un moment donné, c'est une insulte en fait au conseil d'arrondissement. Vous créez des Mairies de quartier. On pourrait avoir un petit compte-rendu sur ce que fait un Maire de quartier ? Quelles sont ses attributions ? Est-ce que l'on peut dire ce que ceci a apporté à la participation des citoyens, vos sondages, vos consultations ? Je trouve que c'est encore un millefeuille supplémentaire, des budgets supplémentaires alors qu'il y a des gens qui sont ici élus de manière démocratique et qui ne sont pas rémunérés. Tout cela n'a pas de sens. On a l'impression que vous êtes hors-sol. Alors surtout, ne le faites pas dans le 12<sup>e</sup>, vous économiserez de l'argent. Voilà ce que je voulais rajouter. Merci. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Margain. Monsieur Rouveau ? "

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Merci Madame Taïeb pour la présentation de cette délibération, qui est un outil important et un nouvel outil effectivement qui peut faire peur à certains et certaines. En tout cas, le groupe Écolo considère que la démocratie a besoin d'outils, a besoin d'exister et de la faire vivre. La demande des assemblées citoyennes parisiennes est d'avoir des assemblées d'arrondissement. On peut quand même se vanter ici, dans cette majorité en tout cas, d'avoir été un peu précurseurs de ces assemblées citoyennes. Puisque sur Bercy-Charenton, on a fait exactement ce genre de procédé en début de mandature, où on a appelé à questionner les grands axes de la ZAC Bercy-Charenton et donc des citoyens, des habitants du 12<sup>e</sup>. D'ailleurs, des arrondissements et communes voisines avaient été tirés au sort, avaient été indemnisés pour poursuivre 4 samedis de suite, parce que c'est un engagement de venir, de devoir lâcher sa famille, ses activités autres quand on n'a pas de mandat d'élu, d'engagement en tout cas qui font que l'on est aujourd'hui à cette place. Les habitants ne l'ont pas forcément demandé, on leur a proposé de venir retravailler sur une ZAC qui est un peu complexe. Donc il faut du temps, il faut intégrer les gens à cette conception. On a réussi à le faire au cours de la mandature, ceci a fonctionné. C'est un nouvel outil qui nous est proposé ici. On a un cadre pour l'amener. Après, ce cadre amène beaucoup de questions, notamment par exemple sur les budgets de la Mairie d'arrondissement.

On sait que l'on aura besoin de l'Hôtel de Ville pour nous soutenir dans cette démarche. Cela pose des questions aussi avec les liens, avec les conseils de quartier. Je vous rejoins, Madame Rota. Comment on articule ces assemblées citoyennes par rapport aux conseils de quartier ? Cela demandera tout un travail qui peut être de plusieurs mois pour définir un peu au mieux ce que



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

peuvent être ces assemblées et comment elles s'inscrivent dans le tissu de démocratie participative qui existe déjà à la Ville de Paris, avec tous les outils qui existent déjà. Il sera important, effectivement, de questionner largement ce que l'on veut faire dans le 12<sup>e</sup> avec celles et ceux qui sont déjà impliqués sur ces questions-là, et donc de travailler avec les conseils de quartier et avec d'autres gens, notamment par exemple aussi avec les gens qui ont participé à ce jury citoyen sur Bercy-Charenton, qui pourront faire aussi un retour et expliquer en quoi cela a été utile et bénéfique. En tous cas, pour nous élus, ce jury a été utile et bénéfique puisque la ZAC aujourd'hui avance je pense dans le bon sens.

Vous l'avez dit, Madame Taïeb, ce n'est pas une adhésion de principe, il va falloir vraiment travailler dessus. En tout cas, c'est un nouvel outil qui nous est proposé et sur lequel on va pouvoir travailler, pour que l'on puisse encore une fois travailler avec les habitants et les habitantes et avoir un retour encore plus juste de leur part. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Madame Taïeb pour répondre à toutes ces interventions. "

Madame Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Je vais essayer de répondre de manière posée et calme, parce que quand j'entends que cela pourrait être une façon déguisée pendant la période électorale de rémunérer des militants, ce n'est pas convenable. Les méthodes de Madame Dati n'existent pas dans le 12<sup>e</sup>. Je termine. Vous ne pouvez pas nous accuser de détourner l'argent public alors que la réserve électorale, en effet, nous impose des réserves. Cela ne se fera que dans le cadre d'une nouvelle mandature. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Ce n'est pas un dialogue, Madame Taïeb a la parole. Je voudrais un peu de calme, s'il vous plaît. Laissez-la s'exprimer, merci. Vos propos sont les vôtres. De toute façon, ils seront retranscrits. Effectivement, ils ont été assez clairs. Je n'ai absolument jamais prononcé le mot « Dati » ce soir. "

Madame Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"C'est moi qui l'ai prononcé. Vous ne pouvez pas nous accuser de faire du détournement de l'argent public en faveur de militants politiques pendant la réserve électorale, ce qui augmente la gravité de la suspicion. Je vous réponds que cela ne se fera pas, qu'aucune assemblée ne sera créée pendant la réserve électorale, que c'est une délibération d'intention pour une mise en place après les nouvelles élections. La réserve électorale sera respectée, la réserve en termes de communication.

Ensuite, si je peux comprendre que cela puisse heurter cette demande d'indemnisation, qui encore une fois, ne vient pas des élus, ce sont les membres de l'Assemblée citoyenne qui l'ont votée et comme instance participative à la démocratie, ils ont proposé une délibération. Elle a été votée



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

et ce sont eux qui ont calé et calqué sur le principe des jurés populaires pour indemniser les personnes qui participeraient à ce type d'assemblées. Il est évident qu'il y aura nécessité de réguler et que ce travail qui sera fait par la suite va nécessairement ajuster. Il y aura des sujets de financement, mais que nous n'identifions pas encore aujourd'hui.

Je pense que j'en ai terminé. Pour le reste, vous êtes en désaccord et vous pensez que c'est une couche supplémentaire. Je laisse Nicolas, qui vous a un petit peu vendu de manière intelligente ce que la démocratie participative nécessite. On rajoute des couches et des manières aussi de faire participer les habitants parce qu'aujourd'hui, c'est aussi leur demande. Ils ne souhaitent pas forcément que l'on pense toujours pour eux, ils veulent être à l'initiative et cela va dans ce sens. Pour tout ce qui est espace public, je laisserai Mathieu Delmestre vous vous répondre. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. Monsieur Margain, comme Madame Montandon, vous avez d'ailleurs voté ce vœu, qui a été voté à l'unanimité au Conseil de Paris. Il faut aussi avoir une certaine cohérence dans son maintien des arguments. Madame Atlan-Tapiero, vous n'étiez pas au Conseil de Paris, vous n'avez pas voté le vœu. Mais vous auriez pu demander à madame Montandon et à Monsieur Margain, qui ont voté le vœu de ce conseil. "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Madame la Maire, je veux juste m'élever en faux. Madame Taïeb, il faudrait bien écouter quand je parle. J'ai dit « Nous ne voudrions pas y voir. » Il s'agit d'un conditionnel. Je ne vous ai accusée de rien. Néanmoins, vous me traitez les méthodes de Madame Dati. Je vais vous dire que d'être comparée à Madame Dati n'est pas pour moi une insulte, bien au contraire. Je préfère être comparée à elle qu'à un certain personnage suppôt du terrorisme. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 30 dont : 8 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-218 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DEVE20250099 : Dénomination "Maison de l'animal en ville- Jane Goodall" attribuée à la maison de l'animal en ville située dans le chai du Jardin Yitzhak Rabin, dans le 12e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous examinons désormais la DEVE 99. J'espère que cela fera plus consensus, puisque c'est la dénomination de la Maison de l'animal en ville du nom de Jane Goodall, attribué à la Maison de l'animal en ville située dans le chai du Jardin Yitzhak Rabin, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Madame Havet ?"

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Cette délibération propose de nommer la Maison de l'animal que nous avons inaugurée en février dernier dans le parc de Bercy, du nom de Jane Goodall. J'ai souhaité m'y inscrire pour en dire quelques mots et rendre hommage à cette femme exceptionnelle qui a bouleversé notre compréhension du monde animal, en faisant ressortir toute sa richesse. Elle a mené d'importants travaux d'éthologie, en Tanzanie notamment, et elle fut la première à observer l'usage d'outils chez les chimpanzés. Elle a passé une très grande partie de sa vie et la fin de sa vie à convaincre de la nécessité d'agir pour protéger les espèces animales. Elle nous a quittés, vous le savez, le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Elle laisse un héritage scientifique énorme et qui justifie pleinement cette dénomination. Au-delà du geste symbolique, cette dénomination consacre une politique constante que nous menons dans le 12<sup>e</sup> arrondissement depuis le début du mandat pour améliorer la condition animale et pour défendre les vivants et la diversité des vivants, que ce soit à travers la mise en place d'un centre de soins pour les hérissons, que ce soit à travers la mise en place d'espaces canins, que ce soit par l'installation d'une maison de l'animal, etc.

Cette Maison de l'animal, dont nous parlons dans cette délibération, est donc un centre de ressources où l'on apprend grâce à des conférences-débats, des ateliers d'éducation canine et féline, des animations scolaires et périscolaires le mercredi, via des expositions également. On en inaugure une sur les fouines ce samedi à 16h30. Il y a un coin lecture, également. Tout y concourt pour mieux comprendre les besoins, pour mieux comprendre les animaux, pour mieux comprendre les espèces. C'est aussi un lieu attentif aux plus fragiles où chaque jeudi, on a un accès aux soins vétérinaires pour les personnes en grande précarité.

Cette Maison de l'animal portera donc, si vous votez cette délibération - ce à quoi je vous invite - de cette primatologue et est un signe de notre engagement pour défendre les vivants. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Havet. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Je vous remercie.  
Madame Montandon?"



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Concernant la DDCT 177, vous avez dit que notre groupe avait voté positivement. Si vous faites référence à la délibération 2025 DTC 135, celle justement qui était à l'origine, il y a une délibération qui est passée sur les assemblées citoyennes, sur laquelle nous nous sommes abstenus. Entre les vœux qui sont souvent plein d'intentions et la délibération qui cadre, qui met justement la déclinaison que vous faites aujourd'hui, notre groupe s'est abstenu. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci pour cette précision. J'en étais restée sur le vœu du Conseil. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 30 dont : 8 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-219 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

**Délibération n°DFPE20250002**: Subvention (372 154 euros) et convention avec l'association "La Maison Kangourou", dans le 10<sup>e</sup> arrondissement pour l'aménagement d'un multi-accueil au 6-16 rue Mousset Robert, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous examinons désormais la DFPE2 : subvention de 372 154 euros et convention avec l'association La Maison Kangourou, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, pour l'aménagement d'un multi-accueil au 6-16 rue Mousset Robert, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. Madame Jeanne Dallot va nous la présenter.

Madame Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. La Maison Kangourou veut ouvrir ce multi-accueil rue Mousset Robert, dans un quartier où justement on est en déficit de places de crèches. Ce sont 24 bébés qui pourront être accueillis sur 240 mètres carrés avec un accès à l'extérieur. Le financement est de 649 174 euros. Si la CAF donne son accord pour 240 000 euros plus les 37 020 euros de l'association, il restera la Mairie à payer 372 154 euros pour satisfaire 24 familles de ce quartier. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Dallot. Madame Atlan-Tapiero ? "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci Madame la Maire, merci Madame Dallot. J'ai bien compris l'intention de créer 24 places petits berceaux, on en a besoin. Autant nous soutenons, et vous le savez, toutes les actions qui sont menées au profit de la petite enfance, autant nous nous étonnons sur deux points. D'abord parce que lorsqu'il s'agit des structures semi-publiques, vous savez qu'il y a une loi qui existe. Je vous en avais déjà parlé, vous n'aviez pas les éléments de réponse, mais je pense que vous ne les avez pas davantage. Cette loi devrait contraindre ces structures à avoir un taux d'encadrement beaucoup plus important, ce qui va grever fortement leur budget et les impacter durablement sur leur fonctionnement.

Ce qui nous étonne aussi quand on annonce aujourd'hui dans le 12<sup>e</sup> arrondissement 24 nouveaux berceaux, ce n'est pas du tout être contre les crèches - parce que comme ici, on a des surinterprétations de nos intentions -, on n'arrive pas à comprendre comment on crée des berceaux alors que l'on a un déficit chronique de personnels de petite enfance sur l'ensemble de la capitale. La campagne de recrutement qui a été lancée n'a pas donné ses fruits, campagne de recrutement pour laquelle nous avions demandé des chiffres que nous n'avons jamais eus. De la même manière, nous avions demandé également les chiffres de l'enquête lourde, c'est-à-dire le nombre de berceaux disponibles dans l'arrondissement, le nombre de berceaux occupés avec le taux de remplissage, que nous n'avons jamais eu, bien que je vous ai posé la question à plusieurs reprises. De la même manière, on vous avait demandé le prix réel d'un berceau en fonctionnement et en investissement. On m'a donné des chiffres complètement farfelus. J'aimerais quand même,



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

avec un peu de sérieux, qu'on nous donne ces chiffres. D'ailleurs, je vais vous adresser une question écrite de façon à ce que tous ces points soient absolument clairs.

Si vous me permettez de joindre la DFPE187, on nous dit que les travaux sont terminés depuis décembre 2024 et on fait simplement aujourd'hui un appel à financement. Ce n'est pas très cohérent, je ne comprends pas du tout. Je voudrais des explications, s'il vous plaît, sur ce point précis et rien d'autre. Merci beaucoup. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Madame Dallot ? "

Madame Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Je réponds tout de suite au point précis. C'est un avenant numéro deux, puisqu'on a fait des travaux supplémentaires en vue d'améliorer le confort des enfants grâce à ces brise-soleils qui sont orientables et motorisés et puis avec la sécurisation des vitres. Il y a eu des travaux supplémentaires. Il y avait déjà eu un avenant en cours, puisque les travaux se sont faits en deux épisodes. La crèche a été beaucoup fermée pendant cette mandature, les travaux ont été très conséquents. Un avenant numéro un d'abord pour raison d'augmentation des coûts des matériaux et de l'énergie. Et puis cet avenant numéro deux, c'est pour donner plus de confort. C'est pour cette raison que cela arrive si tard, certainement parce que c'était un avenant.

Si on revient maintenant sur le taux d'encadrement, on a inauguré hier soir avec Madame la Maire une crèche associative dans l'autre quartier, du côté de Druinot. On a vu un taux d'encadrement du personnel tout à fait satisfaisant. Il faut savoir que pour toute la ville de Paris, en mai-juin, on a ouvert 2 000 places en plus. Il faut également savoir que le 12<sup>e</sup> arrondissement est plutôt bien doté en auxiliaires de puériculture. Grâce à ma collègue Éléonore Slama, nous veillons à ce qu'il y ait des auxiliaires de puériculture qui habitent parfois très loin, comme à Montargis, d'autres en Seine-et-Marne, relativement loin aussi, qui soient logées dans le 12<sup>e</sup> arrondissement pour les fidéliser.

Nous avons un taux d'encadrement qui est satisfaisant, des places qui sont encore gelées, mais plus par déficit. Comme maintenant, on a davantage d'auxiliaires de puériculture, on va faire rentrer des bébés qui sont nés en 2025, tandis que ceux qui sont nés en 2023, évidemment, ils ont trouvé d'autres solutions de garde. Vous contestez le prix des berceaux, mais ils me sont fournis par la DFPE. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Dallot. Effectivement, Madame Atlan-Tapiero, on va vous retrouver les chiffres, mais sachez que l'on a un recrutement de personnel significatif qui a fait que nous avons beaucoup moins de berceaux gelés, et surtout des équipes qui sont fidélisées. C'est aussi un avantage que nous avons dans le 12<sup>e</sup>. Je me réjouis quand même de ces deux ouvertures, mais notamment de celle-ci à Mousset Robert, puisque nous sommes dans un quartier où malheureusement, les listes d'attente sont extrêmement fortes.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 30 dont : 8 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-220 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DFPE20250187 : Rénovation de la crèche et du logement de fonction situés, au 7 rue de Cotte et au 18 rue Emilio Castelar, dans le 12e arrondissement de Paris - Avenant n° **2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 30 dont : 8 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-221 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DJS20250021: Héritage des Jeux **“Sport Seniors en Plein Air”** – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à vingt-neuf associations pour le financement de vingt-neuf projets.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous examinons désormais la DJS 21 : héritage des Jeux « Sport Seniors en Plein Air ». Subvention de fonctionnement de 150 000 euros à 29 associations pour le financement de 29 projets. Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération et c'est Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj qui va nous la présenter. "

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Cette délibération concerne plusieurs associations dans Paris, dont 4 sont des associations qui interviennent dans le 12<sup>e</sup> : une association Au-Devant de la Boule, qui propose à 80 usagers seniors un programme autour de la médiation sport seniors autour de la pétanque, avec 3 séances hebdomadaires dans le 12<sup>e</sup> et dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Une association de basket qui s'appelle Domremy Basket 13<sup>e</sup>, qui intervient dans le 12<sup>e</sup> même en étant dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Ce projet consiste à proposer des séances de basket adaptées aux seniors en lien avec Moove-toi, une entreprise de l'économie sociale et solidaire. La Domremy Basket assure 2 séances hebdomadaires pour 10 à 15 seniors dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Enfin, la dernière association concernée est l'UFOLEP, dont le projet consiste à proposer 4 ateliers sportifs dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Ce sont des subventions qui ne sont pas très élevées, à hauteur de 6 000 euros pour Au-Devant de la Boule, 7 000 euros pour Domremy Basket 13<sup>e</sup> et 7 000 euros pour l'UFOLEP. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Bonnet-Oulaldj. Madame Montandon ? "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Merci Monsieur Bonnet. Comme j'ai eu le temps de faire le fact-checking sur la délibération qui concernait l'Assemblée citoyenne, je voulais vous dire que pour la DTC 50, qui a un nom très pompeux – Délibération-cadre portant sur une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur de la démocratie parisienne rénovée -, notre groupe avait voté contre. Sur la 2025 DTC 135 plus récente, qui était relative au nouveau pouvoir de décision pour les Parisiens, nous nous sommes abstenus. Ces deux délibérations qui étaient vraiment cadres : contre et abstention sur certaines modalités.

Je me suis inscrite sur la DJS21, mais j'avais des remarques aussi bien sur la DJS 21 et 22 qui sont relativement proches. Les Jeux olympiques et paralympiques ont été une parenthèse enchantée pour notre ville et pour tous les acteurs, mais le retour à la réalité du sport au quotidien est parfois plus brutal, parce que l'héritage promis n'est pas toujours hélas à la hauteur des espérances et des enjeux. Comme vous le savez, on y revient souvent, les équipements municipaux du 12<sup>e</sup>, que ce soit les gymnases, les salles, les terrains, sont sous forte tension. Les associations sportives signalent



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

un manque de créneaux, des horaires peu adaptés et des espaces souvent saturés par d'autres usagers. Or, une association qui ne dispose pas de temps d'accès suffisant, vous le savez très bien, ne peut pas accueillir correctement ses adhérents ni assurer une activité suffisamment régulière.

Après cette euphorie des Jeux olympiques et paralympiques, la réalité reprend ses droits, les promesses d'un sport accessible à tous. Or, des clubs renforcés se heurtent souvent à un manque de moyens pérennes. D'ailleurs, les seniors - dont il est question en particulier - se sont énormément investis pendant les Jeux olympiques. Beaucoup ont donné de leur temps, se sont mobilisés dans les quartiers et ont incarné cet esprit de solidarité et de partage. Mais aujourd'hui, ils se retrouvent confrontés aux mêmes difficultés que j'énumérais tout à l'heure que les autres acteurs, c'est-à-dire le manque de créneaux, des équipements inadaptés et souvent peu de reconnaissance par rapport à l'engagement bénévole qu'ils ont pris.

Cette année, nous avons d'ailleurs été très sollicités de nouveau sur le forum des associations, sur le manque de créneaux et sur tous les éléments que je vous ai rapportés. C'est un débat que nous avons d'ailleurs souvent, ici. Je dois vous rendre hommage, Monsieur Bonnet. Vous aviez fait, il me semble que c'était il y a environ 4 ou 5 ans, un événement table ronde à la Mairie du 12<sup>e</sup>, avec des acteurs sportifs. Vous aviez demandé à Monsieur Margain et à moi-même de participer. Je me rappelle que j'animaais justement le sport des seniors sur la table ronde dont j'avais la responsabilité. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu un suivi annuel, qui aurait pu être régulier et débattu par exemple dans cette instance. Je souligne qu'il y avait de très fortes demandes déjà par rapport aux créneaux et par rapport aux équipements.

En marge de cette délibération – que nous allons voter favorablement –, j'avais deux questions connexes. La première : nous avons été alertés par votre cabinet, Madame la Maire - et je vous en remercie, parce que c'est toujours agréable d'en être avertis que de que de l'être par des riverains - que le gymnase Léon Mottot avait été réquisitionné et le serait jusqu'au 5 décembre pour de l'hébergement d'urgence. Je voulais savoir comment vous avez réorganisé pendant ce temps les activités sportives ou habituelles dans ce lieu ?

J'avais aussi une question sur le centre sportif Lavigerie : où en sont vos réflexions ? Parce que pour moi, les anciens projets avaient été abandonnés. Quand je vous parle de cela, c'était ceux de l'ancienne ZAC de Bercy-Charenton. Mais il est vrai que l'on voit réapparaître, et je suis souvent sollicité. Sur la barrière du centre Lavigerie, il y a un panneau d'association qui relate un permis de construire, mais qui n'en est pas un. Comme il n'a pas été retiré, je peux vous dire que cela inquiète les riverains. Je reçois des messages me demandant pourquoi un abattement de 50 arbres est prévu à cet endroit-là. Je vous invite soit à le retirer, soit à me dire l'état de vos réflexions si jamais l'inquiétude de ces associations était fondée. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Montandon. On voit surtout que l'on est en pleine période électorale, parce qu'il n'y a absolument rien. Sur la ZAC Bercy-Charenton, malheureusement, on est au point mort. Il n'y a aucun projet à cet endroit de Lavigerie, aucun abattage d'arbres ou construction. Après se posera la question de la piscine, puisque nous avons vraiment un sujet de piscine dans le 12<sup>e</sup>, et vous le



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

savez très bien. Il y a plusieurs scénarii, mais aucun n'a été encore de toute façon dessiné. Je vais laisser Monsieur Bonnet-Oulaldj vous répondre. "

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame Montandon, de nous alerter sur ce sujet. D'abord, je voudrais rétablir des vérités. Un bilan a été présenté en communication par Pierre Rabidan. Ce bilan est écrit, connu. Il est à votre disposition. Qu'est-ce qu'il précise ? C'est que le 12<sup>e</sup> arrondissement est celui qui fournit le plus le plus de créneaux horaires aux associations sportives parisiennes. L'arrondissement qui en fournit le moins est celui de Madame Dati : le 7<sup>e</sup> arrondissement. Je suis désolé, ce sont des statistiques. Peut-être que vous vous référez à elle, que c'est votre idole, etc. Mais en matière de sport, c'est celle qui fournit le moins de créneaux à Paris. Celui qui en fournit le plus, c'est le 12<sup>e</sup> arrondissement. C'est tout de même dommage.

Par ailleurs, vous dites que l'on a beaucoup de demandes. Oui, on a des demandes parce que justement, on est un arrondissement qui sait recevoir, qui sait accueillir, qui répond justement à toutes celles et ceux qui nous écrivent et qui nous demandent des créneaux. Malheureusement, les murs ne sont pas extensibles, même si on a permis une augmentation de plus de 10 % de créneaux horaires dans cette mandature. Notamment, nous avons ouvert avec la couverture du TEP Courteline de nouveaux créneaux. Nous avons aussi rénové beaucoup de TEP d'ailleurs, dans l'héritage des Jeux olympiques. Nous sommes en cours de rénovation de l'espace de glisse. Nous sommes en cours de construction d'un nouveau gymnase, seul arrondissement avec le 20<sup>e</sup> à construire un nouveau gymnase dans cette mandature. Nous sommes en cours de réflexion, vous l'avez évoqué sur la rénovation - on est bloqués par une délibération d'urbanisme - sur la ZAC Bercy-Charenton. Mais nous continuons la réflexion sur l'évolution du site Léo Lagrange, que ce soit la construction d'une piscine qui a toujours été dans les réflexions, la rénovation du terrain de foot. Évidemment, il faudra voir ce qu'il en sera dans la prochaine mandature. Mais en tout cas, j'y suis très favorable. Il faudra que l'on revoie cette délibération en termes d'aménagement et que l'on puisse continuer notre effort pour fournir des créneaux supplémentaires pour les sportifs.

Enfin, sur la question de cette délibération et sur les seniors, permettez-moi de dire que d'une part, on subventionne et on aide les clubs qui souhaitent rentrer dans cette politique de maintien en forme des seniors, qui en ont énormément besoin d'un point de vue santé, d'un point de vue social, pour faire face à l'isolement. C'est une demande très forte. Mais nous avons aussi, grâce à la DJS et grâce à nos éducateurs, des propositions en régie municipale avec nos éducateurs sur des activités seniors. On s'en félicite, aussi.

Enfin, sur la réquisition des gymnases, je voudrais simplement dire que le problème vient de l'hébergement d'urgence. C'est une compétence de l'État. On a eu le débat en Conseil de Paris, vous étiez présente. Comme tous les élus de la majorité, nous souhaiterions avoir un financement, ou au moins une prise en compte de la part de l'État d'hébergements d'urgence que l'on pourrait construire. D'ailleurs, le 12<sup>e</sup> est l'arrondissement qui a fait le plus d'efforts dans la mandature en termes d'hébergement d'urgence. Évidemment, comme il manque des hébergements d'urgence, il y a une réquisition entre la préfecture - c'est-à-dire l'État - et la Ville de Paris, pour mettre à l'abri des personnes qui sont à la rue. Nous sommes nous-même les premiers mis devant le fait



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

accompli, que ce soit la Maire du 12<sup>e</sup> ou moi-même. On est face à une organisation entre l'État, le secrétariat général de la ville qui choisissent des infrastructures comme le gymnase Léon Mottot, qui répondent à certains critères d'accès, d'hygiène, de conformité par rapport à la possibilité de mettre des lits de camp ou pas. Il s'avère que le gymnase Léon Mottot - mais ce n'est pas le seul - est adapté.

J'ai eu madame Berthou, j'ai eu le Maire du 15<sup>e</sup>, eux aussi ont une réquisition. C'est dans tout Paris. Mais la faute est à qui? La faute n'est pas aux adjoints au sport. La faute est à l'État, à un État dans lequel il y a Madame Dati, Ministre de la Culture, votre idole. Adressez-vous à Madame Dati, Ministre de la Culture, pour qu'elle intervienne auprès de ses collègues pour avoir davantage d'hébergements d'urgence. D'ailleurs, j'ai remarqué que Madame Dati a ouvert son local juste à côté du gymnase Léon Mottot. Qu'elle aille au gymnase Léon Mottot régler le problème en ouvrant un hébergement d'urgence dans le 12<sup>e</sup> et on sera tous d'accord.

Je réponds à votre question, qui est de savoir comment on fait face à des problèmes de réquisition de gymnase. Je vous dis : construisons des hébergements d'urgence par l'État avec le soutien. Madame Dati, ministre de la Culture. Voilà la réponse. C'est ma réponse et je vous invite à aller voir Madame Dati. Qu'elle aille voir le Ministre de l'Intérieur, qu'elle aille voir l'ensemble du gouvernement, le Premier Ministre pour les convaincre de construire des hébergements d'urgence à Paris. C'est sa responsabilité. Elle a fait le choix d'être au gouvernement, qu'elle l'assume. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Bonnet-Oulaldj. Je lui conseille d'aller au lycée CHU Théophile Gautier, qui est juste à côté de son local pour voir comment justement, dans des fermetures, on fait de l'hébergement digne de ce nom pour les femmes et les enfants à la rue. Monsieur Bouigue, vous vouliez intervenir? "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Madame Montandon, votre exposé aurait pu être parfait, mais vous avez oublié toute la politique de l'État. Vous avez une vision qui est très paradoxale. Vous avez fait porter toute la responsabilité sur la ville de Paris dans votre propos, et en particulier sur le 12<sup>e</sup>. Or, vous le savez, le financement du sport en France, c'est principalement les collectivités locales. Le dé-financement du sport, c'est pratiquement toujours l'État et en ce moment, d'autant plus. Quand vous supprimez le Pass Sport qui permet à des familles d'aller pratiquer le sport dans des associations ou dans des clubs, quand vous baissez les dotations de l'État, quand vous ne vous engagez plus sur la rénovation des équipements sportifs, quand vous ne donnez plus à l'Agence Nationale du sport les moyens pour qu'elle fasse les plans sur lesquels elle s'est engagée, vous ne pouvez pas assumer l'héritage dont vous nous avez parlé. Cependant, vous n'en avez pas évoqué un mot dans votre propos.

L'héritage, Madame Atlan-Tapiero, c'est permettre ceci. Vous avez évoqué une parenthèse enchantée. C'est ce que nous ne voulons pas. Nous voulons qu'il y ait une action durable, une action qui ne soit pas qu'une parenthèse. Cela nécessite que les Collectivités Locales continuent



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

de financer les clubs et les associations, ce qu'elles font, mais aussi que l'État s'engage durablement, ce qu'il ne fait pas. Aujourd'hui, le budget qui est présenté asphyxie les fédérations et les clubs. Si vous ne l'évoquez pas, alors évidemment, votre propos est toujours de dire que c'est la faute de la ville. Or, ce n'est pas vrai. Vous le savez, Madame Montandon. Vous vous énervez pour rien, alors que c'est une réalité factuelle. Là aussi, je peux vous envoyer par écrit les chiffres qui sont ceux du budget de l'État et vous verrez bien qu'aujourd'hui, l'État sacrifie l'héritage du sport. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je pense qu'il va falloir revoir aussi le budget de l'État. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 30 dont : 8 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-222 AVIS)

*Arrivée de Mme Sandrine Charnoz (pouvoir donné à M. Guy Tabacchi) et sortie de Mme Isabelle Rocca et de M. Mathieu Delmestre (pouvoir de M. Nizar Belghith, après le vote de la délibération DJS 20250021.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DLH20250261: Réalisation 15 rue Biscornet, dans le 12e arrondissement de Paris **d'un programme d'acquisition dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement** de dix logements (6 PLA I et 4 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (320 064 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Serait-il possible d'avoir des interventions groupées sur l'ensemble des DLH? Madame Montandon?"

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"D'habitude, je suis la première à vous le proposer, mais en l'occurrence, les DLH sont tellement différentes, avec des sujets où on a de longues interventions et des questions bien spécifiques que je pense que ce serait vraiment contre-productif."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Est-ce que vous acceptez néanmoins la proposition du regroupement par Monsieur Seingier de la DLH 371 et de la DLH 372?"

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Tout à fait, il n'y a pas de problème."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Entendu, on commence par la DLH261 : réalisation 15 rue Biscornet, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, d'un programme d'acquisition dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement de 10 logements, 6 PLA I et 4 PLUS par Paris Habitat. Subvention : 320 064 euros. Madame Slama va nous la présenter. Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. Madame Slama, c'est à vous."

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire, chers collègues, contrairement à Madame Montandon, je voyais une complète cohérence avec toutes ces délibérations. Permettez-moi quand même de vous dire, mais je vais passer quand même rapidement à la délibération qui nous concerne, que la ville de Paris a fait du logement sa priorité absolue et agit sur tous les fronts, face à une demande sans précédent. Je vous rappelle que l'on a aujourd'hui 292 000 ménages qui sont inscrits comme demandeurs de logement social à Paris, à la fin de l'année 2024. Notre action est résolue, elle est multiforme et déterminée."

Depuis 2001, plus de 126 500 logements sociaux ont été financés à Paris, passant de 13 % à 25 % dans la capitale aujourd'hui, et plus de 27,5 % dans le 12<sup>e</sup>. Notre arrondissement compte d'ailleurs 20 200 logements sociaux. Cependant, créer des logements ne suffit pas. Nous devons également



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

les rénover pour répondre à l'urgence climatique, les adapter aux canicules de plus en plus fréquentes, améliorer le cadre de vie de nos habitants et garantir un accès équitable au logement social. Les 6 délibérations présentées ce soir illustrent parfaitement cette approche globale, j'y reviendrai un peu plus tard.

S'agissant de la DLH 261, elle vise à accorder en effet une subvention de 320 000 euros pour l'acquisition de 10 logements en VEFA par Paris Habitat au 15, rue Biscornet. Il s'agit ici d'un projet emblématique de reconversion urbaine, une restructuration lourde avec surélévation, la transformation de l'ancien bâtiment de la CPAM, qui était un immeuble tertiaire situé face au Bassin de l'Arsenal, en un ensemble mixte demain de plus de 3 500 mètres carrés. Ce programme comprend notamment 10 logements sociaux gérés par Paris Habitat : 6 PLAI, 4 PLUS, du R+1 au R+5. Il y aura également un hôtel deux étoiles sur le boulevard de la Bastille.

Pour les logements sociaux, j'ai oublié de le préciser, mais il y a un conventionnement ambitieux puisqu'on a 60 % de PLAI. Je vous rappelle que ce sont des logements réservés aux ménages les plus modestes. Ce n'est pas pour rien qu'on les a mis ici, puisque nous sommes dans un secteur très déficitaire en logement social et que nous sommes sur une opération mixte. Cela a été possible et permis.

Nous aurons également une remise à neuf complète des façades, un désamiantage, un réemploi des matériaux. C'est un beau projet dont la livraison est prévue en octobre 2027. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Il y avait en occupation temporaire de très belles expos qui ont été accueillies en attendant les travaux. Madame Montandon ?"

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. On a souvent eu ce débat lors du PLU bioclimatique, c'est que cet endroit a été pastillé avec une réserve de logements sociaux LS 75 %, qui étaient inscrits au PLU bioclimatique qui a été adopté en 2024. Cette réserve impose que sur les surfaces créées, il y ait la part de logement social évoquée précédemment. Je voudrais connaître le déroulé, parce que vous êtes peut-être depuis le début sur le dossier, mais quand on voit arriver la délibération, vous allez quand même convenir qu'on n'est pas souvent habitués ici à voter du VEFA pour du logement social. Je pense que vous auriez pu vous attarder un peu plus dessus, pour nous expliquer le mécanisme. Je vais avoir plusieurs questions à ce sujet, n'ayant pas les antériorités de ce dossier. Ce que je pressens - mais vous allez peut-être, Madame Slama, me contredire -, c'est que la CPAM a subi une perte de valeur, puisqu'elle a été pastillée. Est-ce que c'était au précédent PLU ou pas ? Vous allez pouvoir me le dire. Lors de la vente, est-ce que la réserve de logements sociaux a influencé la vente, ou encore le prix que la Caisse PriMaire d'Assurance Maladie - même si c'est public - a subi ? C'était ma première question.

Pourquoi êtes-vous dans une formule de VEFA ? Je ne vais pas vous apprendre que d'habitude, la ville de Paris préempte. Ensuite, elle fait un conventionnement avec le bailleur social qui lui-même engage des travaux. On se retrouve sur une VEFA. Est-ce que c'est parce que finalement, le



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

promoteur KERRIA avait décidé de rénover ? Et il se trouve que parce qu'il doit faire du logement social, il s'est tourné vers la ville et vers Paris Habitat pour vendre cette opération, la partie des logements sociaux dont il était obligé. Vous allez me dire à quel moment la ville est arrivée. Est-ce que c'était dès le départ ou pas ?

Si je résume quand même la situation, d'habitude la ville acquiert le foncier, confie la maîtrise d'ouvrage à un bailleur social et in fine, elle est propriétaire. Vous savez très bien qu'à l'issue de la convention, d'habitude la ville de Paris est propriétaire du foncier. Or, c'est tout de même différent. La ville n'achète pas le terrain, elle n'est pas maître d'ouvrage et surtout, elle ne deviendra pas propriétaire des logements à terme. Le promoteur privé conserve pour l'instant la propriété du terrain et Paris Habitat achète directement les logements sur plan. Je veux bien votre avis là-dessus, et surtout sur le cheminement et la chronologie des prises de décisions.

Les questions qui sont sous-jacentes pour moi sont les suivantes : la ville a-t-elle réellement initié ce projet ? Est-ce qu'elle est arrivée en cours de route ou est-ce que dès le départ, elle était sur un montage de VEFA ? Le promoteur a-t-il choisi de vendre en VEFA à un bailleur social par obligation ? C'est-à-dire parce qu'il était obligé de se conformer à 75 % de logements sociaux et que dans le montage, il n'avait pas le choix. Est-ce que vous avez fourni un cahier des charges ? Qui a fourni le cahier des charges au promoteur KERRIA ? Je voudrais bien connaître le choix de ce montage et les conséquences à long terme pour la ville.

Si je dois tout résumer en une phrase : la ville finance cette opération par une subvention et une garantie d'emprunt sans maîtriser ni le foncier ni la construction ni le patrimoine à long terme. Cela pose une véritable question : pourquoi la ville choisit-elle un montage qui détache la propriété publique au profit d'un opérateur privé ? Je serai d'ailleurs très surprise d'avoir le point de vue de Monsieur Bonnet à ce sujet.

J'ai une autre question. Ce projet inclut, au-delà des logements sociaux, un local commercial, des logements libres en duplex, tous deux qui sont hors VEFA. Le bâtiment final sera en copropriété mixte, réunissant Paris Habitat et un ou plusieurs acteurs privés. Ce type de montage pose parfois des problèmes dans la gestion des charges, les entretiens, les décisions de copropriété, la cohérence architecturale. Or dans la délibération, sauf erreur de ma part, il n'y a pas de précisions qui ont été données sur la répartition future des charges, sur le rôle du bailleur dans la copropriété ni sur la gouvernance de cet ensemble mixte. Toutefois, ces points nécessitent d'être clarifiés. Je voulais savoir si la ville, justement dans ses études, avait aussi pris en compte les éventuels frais supplémentaires de gestion que cela peut incomber.

J'en viens justement au coût. Parce qu'au-delà des coûts d'une copropriété mixte, souvent une VEFA permet d'aller certes plus vite, mais elle inclut une marge du promoteur qui peut aller de 10 à 15 % et une maîtrise publique qui est réduite. Quand vous avez fait votre arbitrage sur ce montage, comment avez-vous arbitré ? Qu'est-ce que vous avez anticipé et comment s'est faite la prise de décision ?

J'aurais une question complémentaire : quelle est la durée de la convention de gestion entre la Ville de Paris et Paris Habitat ? Quel sera le niveau des loyers qui sera pratiqué ? Avez-vous pris toutes les conditions et les vérifications sur la qualité du bâti ? Puisque ce n'est pas vous qui êtes



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

maître d'ouvrage. En résumé, c'est la ville de Paris qui subventionne, qui garantit, qui finance, mais elle ne possèdera pas à la fin le foncier. Je vous remercie. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Montandon. Madame Slama pour vous répondre. Je pense qu'il y aura aussi Monsieur Rouveau, car entre le suivi du PLU et des montages financiers y afférant, vous aurez une réponse complète par ces deux interventions. "

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Je commence, parce que par ordre chronologique, c'est l'adjoint à l'urbanisme et ensuite, cela passe au logement. En début de mandature, un promoteur privé est arrivé sur cette parcelle qui donne à la fois sur le boulevard de la Bastille et sur la rue Biscornet. Il y a donc deux immeubles sur une même parcelle, deux immeubles que l'on peut dissocier parce que les entrées sont différentes. Quand le promoteur privé nous a présenté son projet d'hôtel plus ou moins de luxe sur cette parcelle, on a demandé à ce qu'il y ait du logement social. D'autant plus qu'on est dans le quartier d'Aligre, où il manque aujourd'hui du logement social. Il était important pour nous que sur cette parcelle où il y a deux immeubles, on puisse en réserver au moins un à du logement et de ne pas faire uniquement un complexe hôtelier.

C'est quelque chose que l'on a travaillé longtemps avec le promoteur. Ces immeubles existent, c'est de la réhabilitation. Il n'y a pas de construction. Ils sont en train de réhabiliter. Le projet a été mené sous l'ancien PLU. Je pense que ceci est passé sous le nouveau PLU, c'est une démarche qui a été proposée par la Mairie du 12<sup>e</sup> et qui a été acceptée par le promoteur. On peut se féliciter, je pense, autour de cette table de réussir à faire du logement social sans construire, toujours en réhabilitant et en forçant les promoteurs à proposer de ce genre de projet. Je pense que c'est une belle réussite et que l'on peut s'en féliciter.

Après sur tout le montage complexe, je n'ai pas suivi la suite. Je vais jusqu'au permis de construire. Je ne sais pas comment la ville s'est débrouillée ensuite avec Paris Habitat pour monter cela, juridiquement. Je ne sais pas si Éléonore Slama veut compléter ? "

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Oui, tout à fait. La VEFA est la Vente en l'État Futur d'Achèvement. C'est un dispositif, un concept que l'on utilise régulièrement. Ce n'est pas la première fois, ce ne sera pas la dernière fois, Madame Montandon. Il y a tout de même moult opérations de ce type à Paris, ce n'est pas une nouveauté. Nous ne sommes pas dogmatiques sur notre façon de créer du logement à Paris, que ce soit en conventionnement, en préemptant, en construisant. On fait feu de tout bois et on utilise tous les leviers qui sont à notre disposition. On n'a pas une opposition de principe à un dispositif de créer du logement social et abordable à Paris. L'objectif est de faire bien, de faire vite et de pouvoir répondre aux besoins des Parisiens là-dessus. C'est ce que nous faisons. Ce n'est pas encore une fois quelque chose de complètement ubuesque, même si ce n'est pas forcément en effet la norme. S'agissant de la vente par la CPAM aux promoteurs, j'ai vu un article de presse, tout semble tout à fait correct. Il n'y a pas eu de décote liée au pastillage du PLU. D'ailleurs, je pense même que tout ceci a été mis en place avant l'adoption du PLU bioclimatique. En l'occurrence, ceci n'a pas été concerné par tout cela.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Enfin, sur la gestion : ce n'est encore une fois pas la première opération mixte qu'on réalise dans la capitale. Je vous rassure : cela ne se passe pas trop mal. On arrive à mettre en place des espaces de dialogue et d'échanges. C'est bien d'échanger, de dialoguer entre les différentes parties prenantes pour justement trouver des solutions dans la gestion. Certes, c'est un petit peu plus complexe, mais cela garantit encore une fois quelque chose de très vertueux dans une ville comme Paris, une mixité des usages. Je pense que c'est peut-être plus complexe, mais très positif, et qu'il faut aussi aller par-là. Encore une fois, il y a beaucoup de projets où cela se passe bien.

S'agissant du prix au mètre carré, c'est tout à fait noté dans la délibération : le loyer mensuel moyen des logements est calculé sur la base réglementaire : il sera de 7,77 euros par mètre carré. Nous avons à cet endroit-là une programmation ambitieuse avec 60 % de PLAI : 6 PLAI, 4 PLUS, ce qui est encore une fois une bonne chose pour la mixité que l'on souhaite mettre en place dans la capitale, ainsi que le rééquilibrage entre certains quartiers de Paris, certains arrondissements de Paris, au sein même du 12<sup>e</sup> également, entre certains quartiers du 12<sup>e</sup>. Puisque vous le savez, les Maréchaux par exemple sont très bien dotés en logements sociaux et en particulier de PLAI, alors que d'autres quartiers de l'arrondissement sont moins bien pourvus. Là encore, on essaye de rééquilibrer les choses."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 21 dont : 5 pouvoirs	
Pour : 21	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-223 AVIS)

*Retour de Mme Isabelle Rocca et de M. Mathieu Delmestre (pouvoir de M. Nizar Belghith, après le vote de la délibération DJS 20250021.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DLH20250285: **Réalisation de sept programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service** par la RIVP, Paris Habitat, Elogie-Siemp et I3F dans le 12e arrondissement de Paris – Subvention (2 168 055 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DLH285 : réalisation de 7 programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP Paris Habitat, Elogie-Siemp et I3F dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Subvention de 2 168 055 euros. Madame Slama pour nous la présenter. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. "

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Cette délibération propose une subvention de 445 493 euros pour la rénovation de 31 logements par I3F au 304-306 rue de Charenton. Cette opération s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan Climat Air Énergie de Paris. Il s'agit de rénover deux immeubles du début du XX<sup>e</sup> siècle et des années 80. Les travaux prévus sont l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement des menuiseries et l'installation d'occultations, la rénovation de la toiture, la modernisation des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Les résultats attendus sont importants, puisque l'on envisage un gain énergétique de 60 % sur la consommation et les émissions de CO<sub>2</sub>, ainsi qu'une amélioration significative du confort d'été et d'hiver pour les 31 foyers qui y habitent. En contrepartie, la ville obtient 14 droits de réservation pour une durée de 40 ans. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Madame Atlan-Tapiero? "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame Slama. Il m'a semblé voir 500 logements, donc j'espère que l'on parle bien de la même délibération. Ce n'est pas très grave, puisqu'il y avait beaucoup de photos, d'images avec des images de synthèse dont vous seule avez le secret. Puisqu'en général, quand on a de très belles images de synthèse, une fois que c'est réalisé, cela n'a absolument rien à voir, bien souvent parce que ces réalisations sont faites sous la contrainte d'éléments mal anticipés au départ : soit la profondeur des sols, enfin que sais-je.

C'est très bien de vouloir appliquer le Plan climat, on ne peut pas s'y opposer. Bien évidemment, je trouve cela formidable. Mais ce qui m'étonne, c'est que depuis le temps que vous en faites, vous n'avez pas encore lié chacune de ces rénovations avec une évaluation qualitative concrète de ces rénovations et qu'elles soient publiées. En tout cas, vous ne la publiez pas. Il y a beaucoup de choses que vous ne publiez pas, visiblement. Par ailleurs, cela permettrait - si vous publiez les chiffres, par exemple - à des entreprises qui n'auraient pas donné satisfaction sur un programme de se voir attribuer un marché sur un autre programme. C'est quand même assez important en termes de confiance.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Le fait de faire un Plan climat a un coût, il faut le récupérer. La loi vous y autorise. Néanmoins, il faut savoir quand même que cette récupération de sommes d'économie d'énergie est faite sur des calculs totalement empiriques, correspondant au nombre de pièces d'un appartement, disant « On suppose que vous consommez tant. » Vous avez dit 60 %, vous allez faire 60 % d'énergie. Le bailleur va récupérer une somme forfaitaire tous les mois. Renseignez-vous, il y a des bailleurs qui le font puisque c'est la loi.

Il y a une vraie difficulté. C'est très bien, de vouloir faire cela. Mais alors, pourquoi on ne rembourserait pas les locataires des dépenses énergétiques exorbitantes qu'ils ont faites pendant des années ? C'est un vrai souci et les locataires nous en parlent. Je n'invente pas des choses.

On va voter, bien sûr, parce qu'il est très important pour les locataires d'avoir un confort de vie. Néanmoins, il y a quand même énormément de points qui ne sont abordés à aucun moment sur ces sujets-là. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Atlan-Tapiero. Madame Slama pour vous répondre. "

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Madame Atlan-Tapiero, non, tout ceci est documenté, objectivé depuis le temps que la ville investit massivement pour rénover son parc. D'ailleurs, nous sommes cités en exemple à l'international pour notre travail en la matière, sur le parc public de la ville de Paris et même sur le parc privé, mais on en parlera un petit peu plus tard.

Oui, il y a une étude de l'APUR qui a été réalisée en 2023, qui vient d'ailleurs d'être actualisée. En 2023, elle révélait une baisse moyenne de 38 % de la consommation énergétique après travaux sur le parc social rénové. À la base, c'était 28 % et ces chiffres ont été actualisés. Aujourd'hui, l'étude APUR confirme que cette baisse est de 38 % après travaux. Ceci est tout à fait clair, objectivé, prouvé au vu de la consommation des ménages. Toutes ces opérations, tous ces investissements, c'est encore une fois bon pour la planète bien sûr, mais c'est aussi bon pour le portefeuille des locataires qui de fait, payent moins de charges. Ce qui est quand même très positif. Cela représente un coût massif pour la collectivité, mais c'est un choix politique. Nous l'assumons et nous continuerons de le faire, encore peut-être même plus massivement si nous sommes en responsabilité, demain. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 30 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-224 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DLH20250324 : (Projet n° 9) : Octroi, réitération et modification de garanties **d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux** réalisés par la RIVP – Garantie des prêts PLAI et PLAI Foncier pour un programme de création de logements sociaux situé 1 rue Crampel (12e).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DLH 324 : octroi, réitération et modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP. Garanties des prêts PLAI et PLAI Foncier pour un programme de création de logements situés au 1 rue Campel. Madame Montandon, vous êtes inscrite. C'est Madame Éléonore Slama qui va nous la présenter. "

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"C'est une délibération technique, mais essentielle qui permettra à la RIVP de mobiliser les prêts nécessaires auprès de la Caisse des Dépôts, de la Banque des territoires et du Crédit Agricole d'Île-de-France pour réaliser un certain nombre de programmes. Trois opérations dans le 12<sup>e</sup> sont concernées : le 42 cours de Vincennes avec la construction de 12 logements sociaux, le 42 cours de Vincennes encore, mais cette fois-ci pour la construction de 96 logements pour une résidence étudiante et jeunes chercheurs, dont on est particulièrement fiers avec Madame la Maire. Les travaux ont commencé et se passent pour l'instant extrêmement bien. Et puis pour une opération 6-8 boulevard Soult de réhabilitation de 40 logements. Sans ces garanties, ces programmes ne pourraient voir le jour. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Madame Montandon ? "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. En préambule, Madame Slama, concernant la réponse à mes questions tout à l'heure, c'est la délibération DLH261 en VEFA, vous vous doutez bien que je ne suis pas satisfaite des réponses. J'aurais préféré, plutôt que de répéter plusieurs fois que c'était un montage complexe, que vous me disiez que vous n'aviez pas toutes les réponses et que vous me proposiez une réponse écrite dans les jours qui viennent. J'aurais préféré cela, plutôt que de faire des soubresauts et un jeu d'équilibriste avec de la sémantique, mais sans répondre vraiment à mes questions. Je ferme cette parenthèse. Je la poserai lors de la cinquième commission au Conseil de Paris, en espérant avoir des réponses avant le Conseil de Paris.

Concernant cette délibération, c'était sur le projet neuf, tout simplement parce que souvent, vous mettez les mêmes titres : « octroi, réitération et modification des garanties d'emprunt. » Parfois, c'est parce que ce sont des nouveaux projets, parfois il y a des modifications, des garanties parce que par exemple, l'encours des travaux augmente. Je m'étais inscrite parce qu'il y a une modification des garanties d'emprunt, parce qu'il y a eu une erreur matérielle figurant au délibéré



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

de la délibération 2024DLH192-15. Comme je n'avais pas forcément envie de jouer au jeu des 7 différences, je m'adresse à vous pour savoir quelle était l'erreur matérielle. Au moins ainsi, cela pourra justifier oui ou non de notre vote. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Montandon. Madame Slama ? "

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Je vais surtout essayer de faire plaisir cette fois-ci à Madame Montandon : je n'ai pas la réponse. Je vous répondrai par écrit. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. Quelle est votre position de vote ? "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"On s'abstiendra juste sur le projet neuf, mais on votera favorablement pour les autres. Parce qu'en effet Madame Slama, ceux auxquels vous avez fait référence, le 42 cours de Vincennes, ce sont des octrois pour une délibération-cadre que nous avions voté favorablement. Comme quoi, on vote parfois du logement social de sa création jusqu'à la fin. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Comme l'a rappelé Madame Slama, on s'est beaucoup battus pour cela. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 24 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-225 AVIS)



CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DLH20250355: Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social **et d'Information des Demandeurs - Bilan n+1 de l'année 2024.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DLH355 : Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs. Bilan n+1 de l'année 2024. Madame Atlan-Tapiero et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur cette délibération. Madame Slama pour nous la présenter. "

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Cette délibération présente le bilan 2024 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social – le PPGDID -. Ce bilan témoigne de l'engagement de la ville pour améliorer encore l'information et l'accompagnement des demandeurs de logement, dans un contexte de tension absolument extrême. On a aujourd'hui près de 300 000 demandeurs de logement à Paris, pour environ 9 000 attributions annuelles. Demain, la Fondation pour le logement des défavorisés va présenter une actualisation de son éclairage pour le mal-logement en Île-de-France, avec des chiffres extrêmement alarmants : on est sur 1,3 million de personnes qui vivent aujourd'hui en situation de mal-logement en Île-de-France, et près de 3 millions en situation de grande fragilité. Je vous rappelle que derrière ces chiffres un peu abstraits, ce sont des vies dont on parle, des vies mises à l'écart.

Pour revenir à cette délibération 353, quelques éléments importants à retenir que j'ai pu extraire pour 2024. Vous dire qu'il y a eu 88 000 saisines en ligne, c'est plus de 17 % de plus par rapport à l'année 2023. On a eu près de 28 600 nouvelles demandes déposées. Nos 17 points d'accueil à Paris ont accueilli 171 000 usagers. 1 877 dossiers ont été labellisés à ARPP – Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires -. 1 366 attributions ARPP ont été réalisées.

Un focus aussi sur deux dispositifs qui me semblent innovants à Paris : le dispositif Échanger-Habiter, qui permet de faciliter aussi les mutations, avec 336 mutations à Paris qui ont été effectuées grâce à ce dispositif. C'est 34 % de plus qu'en 2023. Et puis bien sûr, LOC'annonces que vous connaissez déjà bien depuis quelques années, avec plus de 5 millions de visites, 1 200 logements qui ont été publiés sur cette plateforme, qui permet aux demandeurs d'être acteurs de leur demande et 60 000 candidats. Une nouvelle grille de cotation est utilisée depuis janvier 2024, qui a été débattue dans le cadre du Conseil de Paris. Un bilan mené par l'APUR examine actuellement ses impacts, pour peut-être encore une fois la revoir, l'ajuster pour coller au mieux aux besoins des demandeurs.

Pour compléter peut-être, puisque nous sommes dans le 12<sup>e</sup>, il est important de parler du 12<sup>e</sup>. Quelques chiffres concernant l'arrondissement. En 2024, le Relais Information Logement Habitat - le RILH - de la Mairie du 12<sup>e</sup> a reçu 5 821 visites, dont 4 082 rendez-vous honorés. Je tiens à dire que malgré l'incendie qui a été dramatique et qui est survenu en janvier dernier, l'accueil des demandeurs se poursuit par les services de la Mairie rue Gabriel Lamé, toujours du lundi au



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

vendredi de 9 heures à 17 heures. Qu'ils n'hésitent pas. Par ailleurs bien sûr, des permanences de l'ADIL se tiennent désormais à la Maison de la vie Associative le vendredi.

Permettez-moi de profiter de ce moment pour remercier tous les personnels, tous nos agents qui effectuent un travail formidable et extrêmement difficile au service des habitants. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Madame Atlan-Tapiero? "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Merci, Madame Slama. Vous nous présentez une délibération. Le PPGDID est entré en vigueur en janvier 2024. Cette présentation révèle un tableau très flatteur d'une administration dont les rouages fonctionnent, etc. Mais la réalité, c'est que c'est un échec. Vous avez rappelé vous-même les chiffres. Il y a 292 285 ménages demandeurs, soit 5,6 % de plus en un an, pour seulement 9 000 attributions. Je reprends vos chiffres, je ne les invente pas. Soit 3 % des demandes satisfaites.

Au final, vous avez fait 2 657 logements qui ont été financés en 2024, dont 74 % en acquisition, 18 % en acquisition-préemption, 18 % en conventionnement, soit à peine 8 % de logements neufs. Tout ceci est très loin des promesses qui ont été faites par l'exécutif au fil de vos 25 années de gestion de ce dossier et de la Mairie de Paris. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir préempté, pressurée financièrement les bailleurs sociaux, d'avoir grevé le budget de la ville, car chaque opération se chiffre en millions d'euros pour quelques logements.

Je vous remercie d'avoir fait un petit focus sur le 12<sup>e</sup>, qui ne concerne évidemment que la qualité du travail des personnels et des permanents du RILH. Mais quand on regarde un petit peu attentivement les chiffres, quand on voit les PLS, les appartements, les loyers PLS à 15,16 euros le mètre carré, on se rend compte que c'est peut-être incompatible avec près de 65 % des demandeurs avec leur niveau de ressources. Il y a quand même des choses à réfléchir.

Je ne vois pas d'analyse réelle de la cotation, comme vous en parlez. C'était vraiment extrêmement intéressant. Elle n'est pas dans la délibération. Il paraît que l'APUR a fait quelque chose. C'est bien, on va sûrement l'avoir incessamment en allant le chercher. Je trouve cela un petit peu dommage. Effectivement, on voulait des chiffres plus précis, c'est-à-dire un bilan des attributions et non pas des visites à la Mairie pour déposer un dossier, poser une question, etc., par catégorie de logement.

Ensuite, on a une autre question qui est parfaitement hors champ de cette délibération : on aimerait avoir éventuellement un point - puisque cela appartient aussi à votre délégation, je suppose - sur les locaux commerciaux qui sont gérés par les bailleurs sociaux, pour lesquels une présentation est plus que nécessaire au regard des pratiques sur la location, du prix du loyer, etc. Je vous remercie. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Sachez, je l'ai appris récemment, que nous sommes l'arrondissement dans lequel on a produit le plus de logements sociaux. On ne peut pas dire exactement la même chose pour les arrondissements de droite. Monsieur Seingier ?"

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci. Je reconnais que cette délibération est très intéressante, qui nous a permis de lire certaines évaluations comme celle conduite par l'APUR. Trois enjeux majeurs ressortent de ce bilan. Il y a une nécessité de renforcer la confiance et la transparence dans les attributions. Beaucoup de demandeurs sont quand même perdus et attendent un meilleur suivi ou une meilleure compréhension du système des attributions. Je pense qu'il y a un besoin de publication d'indicateurs plus clairs. L'accompagnement social des demandeurs est essentiel dans un contexte de tensions accrues, vous en avez parlé, ainsi que la prise en compte des agents publics et des travailleurs essentiels, pour lesquels la demande de logement reste très élevée.

Face à ces constats, notre groupe propose une abstention et un positionnement clair et constructif autour de trois axes. Premièrement, nous sommes favorables à un changement des contingents en faveur ou au bénéfice de celui des arrondissements. Nous pensons qu'il devrait y avoir un contingent plus important pour les arrondissements, qui sont garants d'une connaissance fine des besoins locaux et d'une meilleure répartition des logements. Sur ce point-là, vous n'allez pas me contredire, je pense.

L'évaluation de l'APUR montre qu'il y a une disproportion entre certains types de demandeurs qui déséquilibrent la mixité sociale. Nous soutenons également une pause dans la production des logements PLAI, PLUS afin de se concentrer sur la production des logements PLI et PLS, et également de renforcer les moyens sur la rénovation et la requalification du parc existant pour des raisons évidemment écologiques - on y reviendra sur l'autre délibération - et économique.

Enfin, par rapport à ce que je disais sur le manque de transparence et de traçabilité dans le processus d'attribution, notamment vous avez évoqué Echanger-Habiter. C'est une excellente idée, mais beaucoup de gens malheureusement ne vont pas jusqu'au bout, parce qu'ils ont l'impression que le choix est limité, etc. On pourrait utiliser de nouveaux outils, des outils de calcul, pour ne pas dire l'intelligence artificielle, qui peuvent prendre une donnée plus importante, afin d'assurer une équité dans la gestion du logement social, afin de restaurer la confiance des Parisiens et des Parisiennes dans ces attributions. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Seingier. Madame Slama ?"

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement

"Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci Madame Atlan-Tapiero, Monsieur Seingier. Je vais partir sur votre dernier mot ou presque, Monsieur Seingier, sur la question de la transparence. Vous avez



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

raison, la confiance, la transparence, c'est important. Dois-je rappeler qu'en 2001, quand la gauche est arrivée en responsabilité, elle a dû remettre tout à plat et remettre en place tout un système, justement pour remettre de la transparence et de la confiance dans tout cela, pour mettre fin au clientélisme, mettre en place des commissions d'attribution, des cotations, tout ce qui fait justement que nous sommes garants d'une certaine éthique dans l'attribution de ces logements. Compte tenu de la situation qui est la nôtre aujourd'hui, c'est extrêmement important et on continue à le faire. La transparence, on va même jusqu'au bout. Dois-je vous rappeler que la commission d'attribution parisienne est même ouverte aux Parisiens, qui peuvent y assister ? Elle est pluraliste avec des membres de la majorité de l'opposition, avec des associations, avec des services de la ville, des services sociaux, etc., mais aussi avec des Parisiens qui peuvent tout simplement y assister. Je pense qu'en termes de transparence, on va quand même assez loin.

Encore une fois, les critères de la cotation sont totalement publics, disponibles sur internet. Ils ont fait l'objet de débats ici même et en Conseil de Paris. On a pu justement échanger des arguments pour mettre en œuvre nos priorités, qui ne sont pas forcément les mêmes en termes de public à favoriser dans l'attribution de logements sociaux. En tout cas, c'est un choix politique et encore une fois, nous l'assumons. Mais en la matière, je pense que nous avons fait le travail.

S'agissant de Madame Atlan-Tapiero, énormément de choses nous séparent là-dessus. Je pense que c'est une évidence. Depuis plus de 20 ans, la gauche a agi à Paris avec des résultats très concrets, ne vous en déplaise. On est passé encore une fois de 13 % de logements sociaux à plus de 25 % et dans le 12<sup>e</sup> à plus de 27,5 %. Encore une fois, pour ce qui est des logements sociaux - on devrait dire peut-être publics - 70 % des Parisiens y sont éligibles. Et d'ailleurs, sur ces 70 % de Parisiens éligibles à ces logements, 70 % des demandeurs sont PLAI. Quand vous nous dites, Monsieur Seingier, qu'il faudrait peut-être faire un effort plus important sur de l'intermédiaire, etc., ce n'est absolument pas répondre à la demande et à l'urgence de la situation. Puisqu'au contraire, aujourd'hui, il y a besoin de créer des logements pour des personnes qui ont de très faibles ressources. Or, aujourd'hui, le parc n'est très bien pourvu en la matière.

En plus, vous dites Madame Atlan-Tapiero que finalement, on a échoué puisqu'il y a aujourd'hui plus de demandeurs qu'il n'y en avait à l'époque. Encore une fois, quel culot, quelle audace de le mettre sur nos épaules. Je vous promets que je vous ai écouté attentivement. On a été bons cette année, et aussi très bons dans le 12<sup>e</sup>.

Pour vous répondre également, vous me dites « On n'a pas les chiffres répartis PLS, PLI, etc. » Je vous les ai donnés il n'y a pas très longtemps, avant l'été. J'avais fait une communication sur notre action sur le logement dans le 12<sup>e</sup>, où tous ces chiffres ont été donnés. Je peux vous les rappeler pour les années 2023 et 2024, ou sinon vous pouvez vous y référer. Tout ceci a déjà été dit et discuté. À l'époque, vous m'avez même reproché de le faire alors que c'est quelque chose que l'on fait habituellement.

Compte tenu du contexte qui est le nôtre, compte tenu de l'acharnement du gouvernement qui est le nôtre sur la question du logement, avec par exemple la ponction de 1,3 milliard d'euros depuis 2018 avec la RLS dans le budget des bailleurs, la ville continue à investir massivement pour essayer de changer les choses et de changer la vie des Parisiens en la matière. Je vous remercie. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 24 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-226 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DLH20250371: Communication sans vote - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Sur proposition de Monsieur Seingier, nous examinons la DLH 371: communication sans vote. Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc des logements sociaux et la DLH 372: communication sans vote. Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés. Madame Slama va nous les présenter. Il n'y a pas de vote. Madame Montandon et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur ces communications. Madame Slama, c'est à vous."

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Je vous l'ai dit tout à l'heure, créer des logements ne suffit pas. Bien sûr, nous devons également rénover ces logements pour répondre à l'urgence climatique, les adapter aux canicules, au froid et améliorer le cadre de vie des habitants, tout simplement.

Ce soir vous sont présentées deux communications sans vote, notamment la DLH 371. On parle du soutien à la rénovation environnementale du parc social. Depuis 16 ans, la Ville de Paris soutient les bailleurs sociaux dans la rénovation ambitieuse d'un parc comportant plus de 280 000 logements. Les moyens financiers pour cela sont absolument considérables, pour permettre justement la mise en œuvre des programmes de travaux les plus complets, les plus ambitieux et qualitatifs possibles. Les rénovations Plan climat s'enchaînent et tiennent compte de la dimension énergétique ainsi que de la dimension environnementale, à la fois par l'utilisation de matériaux biosourcés, géosourcés, décarbonés, mais aussi avec une attention qui est portée au réemploi ainsi qu'à l'usage des locaux dans les résidences, par exemple dans le cadre de la gestion des déchets ou des mobilités.

En 2024, 111 opérations de rénovation environnementale font l'objet d'un accompagnement financier de la Ville de Paris. Ce sont également 49 îlots de fraîcheur qui sont financés par la ville, la même année.

Parallèlement, une dynamique vertueuse en faveur du réemploi s'est concrétisée avec la multiplication de ce dispositif et l'utilisation de matériaux auxquels donner une seconde vie.

Les mesures d'impact, on en a déjà parlé tout à l'heure avec l'étude de l'APUR. Elles sont réelles : 38 % de baisse désormais mesurée. Ce niveau reste toutefois variable. C'est une moyenne en fonction du niveau de consommation initial, du mode de chauffage ou encore de la nature des travaux réalisés.

En 2024, les bailleurs de la ville livrent 6 différents programmes de travaux Plan Climat : 1 opération Paris Habitat pour 147 logements, 3 opérations RIVP pour 682 logements et 2 opérations Elogie concernant 486 logements. En parallèle, en plus de ces livraisons, le 12<sup>e</sup> a financé 7 opérations de



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

réhabilitation du parc existant, soit la réhabilitation de 188 logements et plus de 2 900 000 euros de financement au titre du logement durable. Voilà pour la délibération 371. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama, pour ces communications. Madame Montandon ? "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Une fois encore, la Ville de Paris nous présente une communication à la tonalité flatteuse sur la rénovation du parc social. Une communication léchée, remplie de chiffres et de slogans sur la transition écologique, sur la sobriété énergétique ou encore sur la concertation avec les locataires. Mais derrière ces beaux discours, il faut bien lire le décalage entre l'affichage politique et la réalité de terrain.

J'ai d'abord une question sur les résultats affichés. Vous nous parlez à un moment donné dans la communication de 55 à 58 % d'économie d'énergie grâce aux rénovations, mais les chiffres de l'APUR montrent que les gains réels mesurés après travaux ne dépassent pas 28 à 34 %. Cet écart est assez significatif, peut-être que vous aurez une explication, mais il nous interroge sur la véracité des bilans présentés et surtout sur l'absence d'évaluation indépendante et continue des performances réelles. Il y a donc ce flou méthodologique qui est doublé par un autre : la confusion entre performance énergétique et confort d'usage. La ville se félicite du confort d'été et de la qualité de vie, de la participation des habitants, mais sur quelle base ? Chaque fois, on a tellement reçu de témoignages sur le manque d'information, les chantiers mal coordonnés, l'absence d'écoute. Je crois que sur cette mandature, je ne compte plus le nombre de vœux que j'ai déposés ici ou en conseil de Paris sur le manque de suivi lors de chantiers, mais aussi sur le manque d'information, que ce soit descendante ou ascendante auprès des locataires.

Tout cela nous laisse quand même douter de ce bilan très positif pour vous. Déjà, dans la communication de 2023, vous promettiez un meilleur suivi des chantiers, une prise en compte des déchets, du réemploi, une exemplarité de la commande publique. Et deux ans plus tard, dans cette communication, je ne vois pas forcément d'indicateurs consolidés, de bilan chiffré sur le tonnage recyclé, sur les matériaux réemployés, sur la gestion de l'eau, sur la résilience du bâti. Tout ceci est assez faible et souvent, on a l'impression que ce sont plus des incantations que la réalité. Voilà pour ce qui concerne le logement social.

Comme on a groupé aussi le logement privé, le parc privé parisien est particulièrement mal loti sur le plan énergétique. On a des chiffres de 58 % de logements du parc privé à Paris qui affichent un diagnostic de performance énergétique DPE classé E, F et G. Ce sont les chiffres de l'APUR. Pourquoi le dispositif actuel est insuffisant ? Il a le mérite d'exister. Je le reconnaiss et je l'avais déjà dit dans cet hémicycle. Par contre, le volume d'intervention est faible par rapport à la taille de l'enjeu. Vous-même, vous nous l'avez dit : au niveau du 12<sup>e</sup> arrondissement, 91 copropriétés l'ont souscrite. Elles s'interrogent. Elles sont rentrées dans votre base d'informations. Elles reçoivent votre newsletter. Ensuite, vous en avez 19 qui ont été votées et 5 rénovées. Je vous le dis encore : ce dispositif a le mérite d'être là, l'enjeu est massif. Mais ce qui me dérange, c'est la sémantique que vous utilisez pendant toute la communication. Le volume d'intervention est faible. Si on repart



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

un peu sur l'ensemble de l'enjeu parisien, il y a des centaines de milliers de logements privés qui sont d'ailleurs alloués ou qui sont occupés par des propriétaires à Paris, qui sont mal performants. On en est tous conscients. Le nombre de rénovations mentionnées reste très limité par rapport au total. Je viens de vous le dire, la baisse des consommations de 35 % qui sont mentionnées dans la communication concerne un panel très restreint au niveau de Paris.

Je vous conseille en effet un peu d'humilité. Vous utilisez des termes grandiloquents, moyens financiers sans précédent, objectifs ambitieux, enfin 5 rénovés dans le 12<sup>e</sup>, excusez-moi. Le dispositif est bien, c'est une bonne chose de l'avoir mis en place. Je vous demande juste de l'humilité dans les termes de communication. Vous dites aussi « programme répondant pleinement aux enjeux énergétiques. » On ne dispose même pas de chiffres consolidés pour l'ensemble du secteur privé, si ce n'est ceux qui sont dans votre base.

Ce n'est pas parce qu'une copropriété s'inscrit au dispositif qu'elle va réaliser entièrement le programme de rénovation. Et puis bien sûr, il y a la partie copro et la partie rénovation des logements privés. Vous jouez énormément sur les mots, et c'est quelque chose que je déplore énormément.

Vous savez que le parcours est très long entre le moment où il y a une décision et le moment où en effet, les travaux sont effectifs. Le parcours est long et très coûteux. Or, il y a un sujet que vous n'abordez jamais dans votre communication, on a l'impression que vous le mettez sous le paillasson quand cela vous arrange: c'est l'encadrement des loyers. L'existence du dispositif d'encadrement des loyers à Paris, vous le savez, réduit les marges de rentabilité possibles quand un propriétaire décide de faire des travaux qui sont lourds. C'est une réalité. Je ne suis pas en train d'ouvrir le débat sur l'encadrement des loyers, je suis juste en train de le raccrocher à la partie des investissements de travaux lourds lorsqu'il y a des DPE qui sont en effet très dégradés. Vous vous retrouvez avec des propriétaires qui, lorsqu'ils ont des travaux très lourds, ont des freins financiers à engager des travaux parce qu'en effet, un loyer après rénovation peut ne pas lui permettre d'avoir tout simplement un retour d'investissement. L'arbitrage est réel pour ces personnes du secteur privé qui ont besoin de faire des travaux, mais qui se disent qu'ils ne vont pas rentrer dans leurs frais. L'étude de l'APUR justement sur l'encadrement des loyers précise que l'encadrement des loyers indique que le mécanisme modère la hausse des loyers, mais n'aborde pas les conséquences sur les travaux de rénovation des propriétaires. Il y a un vrai sujet. Il y a un effet pervers sur lequel vous ne voulez pas. Vous faites une dichotomie totale entre le principe d'encadrement des loyers et la réalité de ceux qui sont, j'allais dire, d'une bonne volonté, qui veulent faire des travaux, mais qui ne pourront pas en l'état les financer, parce que les travaux sont trop lourds. Parfois, je me demande si ce n'est pas volontaire de mettre cela sous le paillasson, parce qu'on s'aperçoit que lorsque les copropriétaires sont asphyxiés et étranglés d'un côté par le montant des travaux et par les loyers encadrés, finalement, qu'est-ce qu'il se passe? La ville, un petit peu en rapace, préempte ces logements que les propriétaires ne sont pas en capacité de financer à cause de votre politique. Je tenais à le signaler et je pense en avoir terminé. Je vous remercie. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Franchement, Madame Montandon, j'aimerais connaître vos sources un jour, vraiment. À part CNews ou je ne sais quelle autre source. Franchement, vous nous racontez une fable sans aucun argumentaire, c'est quand même assez fabuleux. Monsieur Seingier ?"

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"On va fêter les 10 ans de la COP, qui a été impulsée par la France, notre pays commun. Beaucoup de pays nous ont expliqué « Il faut sortir des accords de Paris. » Beaucoup de pays qui étaient tentés de suivre notamment les États-Unis y renoncent pour une raison très simple : c'est qu'ils se rendent compte que les obligations climatiques, cela fait des économies. Tout à l'heure, Madame Slama, vous avez cité 38 %. J'ai vu un chiffre similaire, c'est 600 euros par an en moyenne d'économie pour des gens qui ont fait ces travaux de rénovation énergétique.

Si Madame Montandon, je pense, est très énervée et très critique sur votre bilan, c'est qu'elle pense que cela ne va pas assez loin, et je pense la même chose. Mais sur le principe de la rénovation énergétique qui doit être un impératif à la fois de confiance pour les locataires, puisque que ce soit les locataires du privé, la rénovation, c'est aussi plus de confort et une maîtrise des charges, puisqu'on ne peut pas demander à des gens d'être dans les logements sociaux et en même temps, de voir les charges augmenter, ce qui ce qui réduit leur pouvoir d'achat. De la même manière, la ville de Paris doit être exemplaire en tout cas dans son secteur public, parce qu'elle ne peut pas imposer des contraintes au privé sans être elle-même vertueuse. C'est ce cercle vertueux qu'il faut amplifier.

Troisièmement, l'accélération des rénovations se heurte à un double défi : la rareté des compétences et la saturation des entreprises. Il manque des professionnels pour gérer cela. On le voit tous dès que l'on cherche des professionnels pour ce genre de rénovation.

Face à ces constats, notre groupe aurait été prêt à voter pour, si ce n'était pas une communication. Mais nous appelons à la ville à aller beaucoup plus loin, notamment à concentrer les moyens publics sur la rénovation de l'existant, qu'il soit social ou privé. La production de logements neufs aujourd'hui à Paris, je pense, doit être remise en cause, à part des exceptions comme Bercy-Charenton. Mais vraiment la concentration, c'est l'existant. Deuxièmement, créer des contrats pluriannuels de performance énergétique entre la ville et les bailleurs, avec des objectifs mesurables. Je maintiens qu'il y a parfois des problèmes de transparence - j'emploie le mot volontairement - sur certaines données. Et justement, pour améliorer cette transparence, mettre en place des outils numériques partagés qui utilisent les nouvelles méthodes de l'intelligence artificielle pour suivre l'impact énergétique et environnemental de ces rénovations. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Madame Slama, vous voulez réagir ?"



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Je pense que l'APUR appréciera des soupçons qui sont posés sur elle, comme quoi elle ne serait pas indépendante. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est vous, Madame Montandon. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Vous n'avez aucune source tangible. À chaque fois, c'est la même chose. "

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Vous doutez de la véracité des études de l'APUR, c'est ce que vous avez dit. Ce ne sont pas mes chiffres, mais ceux de l'APUR. Quand je parle de 38 % de gain énergétique, ce n'est pas moi qui suis venue faire un diagnostic avec mes outils personnels, ce sont des personnes habilitées qui ont effectué les études. On parle bien de l'APUR, c'est bien cela que vous remettez en question. Je pense qu'ils apprécieront.

Bien évidemment que l'on conjugue performance énergétique et confort d'usage pour améliorer le cadre de vie des habitants et faire en sorte qu'ils vivent mieux dans leur logement. Certes, la période des travaux est toujours un moment compliqué. On s'améliore de ce point de vue-là, on met en place un certain nombre de dispositifs pour mieux encadrer les choses, etc. On a fait des progrès. Encore une fois, tout n'est pas parfait, j'en conviens bien, mais on y travaille. On fait des réunions sur site et on fait des CLH – Comités Locaux de l'Habitat -, où on met l'ensemble des parties prenantes autour de la table. Une fois que les travaux sont terminés - peut-être que vous n'avez pas été sur le terrain récemment rencontrer les habitants de ces logements -, ils sont ravis. Ils plébiscitent les rénovations qui ont été effectuées dans ces résidences. Renseignez-vous et vous le verrez, vous le constaterez de vous-même, ils sont très heureux de l'investissement massif que la Ville de Paris a fait pour justement leur garantir des meilleures conditions de vie.

Vous déplorerez beaucoup. Ce que j'aimerais bien, Madame Montandon, c'est du soutien, c'est de l'aide, c'est de l'action, par exemple avec des dispositifs qui pourraient tout à fait être mis en œuvre au niveau de la région Île-de-France. Vous êtes je crois en responsabilité à ce niveau-là. Paris est un monde, certes, mais fait quand même partie d'une région qui s'appelle l'Île-de-France. Peut-être que là aussi, vous pourriez faire mieux.

Sur l'encadrement des loyers, vous dites que vous ne voulez pas en parler, mais enfin vous en parlez quand même. Je vais donc vous répondre : oui, nous sommes favorables à l'encadrement des loyers. Peut-être que ce dispositif divise, mais ce n'est pas parce qu'un dispositif divise qu'il faut y renoncer. L'encadrement des loyers est un outil absolument indispensable de justice sociale, dans un marché qui laissé à lui-même, produit de l'exclusion. Tout ceci a été étudié, les effets positifs de l'encadrement des loyers sont réels. Il vient d'y avoir une mission flash à l'Assemblée nationale, qui vient de rendre ses conclusions et qui dit qu'il faut continuer avec ce dispositif, le pérenniser, et même aller encore plus loin. Cela ne décourage pas du tout. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la mission Flash parlementaire. Je ne suis pas encore parlementaire, Madame Montandon, mais je



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

pense que ce sont des gens sérieux qui font leur travail sérieusement. Mais certainement, vous êtes plus qualifiée qu'eux pour rendre un avis. D'ailleurs, dans les villes où il n'existe pas d'encadrement des loyers, on observe les mêmes phénomènes qu'à Paris avec une baisse de l'offre locative, etc.

Voilà ce que je voulais vous dire là-dessus. Je ne crains pas que l'on décourage les investisseurs ou les propriétaires, je crains surtout une ville où seuls les plus riches peuvent vivre. Je suis donc très attaché à ce dispositif. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DLH20250372: Communication sans vote - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés.

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"La délibération 372 s'attaque à la question de la rénovation environnementale des copropriétés. Le secteur résidentiel est le premier consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre à Paris. Forcément, il est au cœur de la stratégie climatique de la ville qui vise la neutralité carbone en 2050. Différents programmes ont été élaborés. Le programme Eco-Rénovons Paris +, lancé en 2022 pour la période 2022-2026, est vraiment l'outil central de la massification de la rénovation énergétique du parc privé parisien. Il vise la rénovation de 22 500 logements grâce à 60 millions d'euros d'aides Municipales, qui sont bien sûr complétés par des financements de l'ANAH.

Après deux ans de mise en œuvre, le bilan intermédiaire est très encourageant. On a eu plus de 1 084 copropriétés, soit près de 60 000 logements tout de même qui sont engagés dans le dispositif. 279 copropriétés, correspondant à plus de 18 500 logements qui ont déjà voté leurs travaux avec un gain énergétique moyen de 41 %. On a 4 300 nouvelles adresses qui se sont inscrites récemment sur CoachCopro, en 2024. Cela vient totalement confirmer la dynamique. 2 600 copropriétés ont réalisé un audit énergétique, dont la moitié en 2024. Cette réussite repose sur une mobilisation collective massive et je dois dire aussi des Mairies d'arrondissement. On a notamment fait un certain nombre de réunions publiques. Au niveau parisien, 36 réunions publiques ont été organisées avec plus de 5 000 participants. Un accompagnement fin est aussi réalisé par l'Agence parisienne du climat.

Depuis 2022, la Mairie du 12<sup>e</sup> a ainsi accompagné l'Agence parisienne du climat pour l'organisation de 3 réunions publiques sur ce dispositif spécifique, en plus des moments d'échanges spécifiques dans le cadre d'autres événements, comme par exemple le Forum du logement du 12<sup>e</sup> que nous avons mis en place en 2023, qui est un franc succès. Depuis 2022, 984 copropriétés du 12<sup>e</sup> se sont inscrites sur la plateforme CoachCopro afin de se renseigner sur ces travaux de rénovation énergétique, avant éventuellement d'entamer cette démarche.

Pour faire le détail peut-être d'Eco-rénovons Paris et Eco-rénovons Paris +, dans le 12<sup>e</sup>, on a 91 copropriétés qui ont intégré le dispositif, 62 copropriétés qui sont en phase de diagnostic technique global, 7 qui sont en cours de sélection de la maîtrise d'œuvre pour réaliser les travaux, 17 qui ont leurs travaux votés et qui vont bientôt commencer, et 5 copropriétés qui ont été rénovées avec des travaux terminés.

Cela prend du temps, c'est normal, c'est du temps long, la rénovation énergétique des bâtiments, mais on avance dans le bon sens. Je vous remercie. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

**Délibération n°DSP20250068**: Subvention (107 848 euros) et convention avec l'association **"Ambroise Croizat (Bluets)" pour le projet "Equilibre" pour la santé mentale des femmes**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous allons désormais examiner la DSP 68 : subvention de 107 848 euros et convention avec l'association Ambroise Croizat les Bluets pour le projet Équilibre pour la santé mentale des femmes. Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Madame Slama va nous la présenter."

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je voulais simplement témoigner en plein conseil d'arrondissement le soutien et l'admiration que l'opposition porte à cette association et au travail qu'ils font."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

" Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 30 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-227 AVIS)

*Sortie de Mme Éléonore Slama et Mme Jeanne Dallot après le vote de la délibération DSP20250068.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DU20250152: Approbation du compte rendu annuel de la ZAC Bercy Charenton, dans le 12e arrondissement et approbation du compte rendu annuel de la ZAC Porte de Vincennes, dans les 12e et 20e arrondissement de Paris - Arrêté au 31 décembre 2024.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous allons désormais examiner la DU152 : approbation du compte-rendu annuel de la ZAC Bercy-Charenton - c'est un marronnier - dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et approbation du compte-rendu annuel de la ZAC Porte de Vincennes dans le 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Arrêté au 31 décembre 2024. Monsieur Margain, vous êtes aussi inscrit sur cette délibération et je vais demander à Monsieur Rouveau de nous la présenter.

Monsieur Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. Vous l'avez dit, c'est notre délibération marronnier du conseil d'arrondissement du mois de novembre. Il s'agit de voter les comptes rendus annuels des ZAC parisiennes. Dans le 12<sup>e</sup>, on sait qu'on en a deux : la ZAC Porte de Vincennes et la ZAC Bercy-Charenton. Je vais m'attarder sur ces deux ZAC.

Sur la ZAC Bercy-Charenton, vous savez qu'il y a un gros travail d'urbanisme temporaire qui est en cours. Juste pour préciser, les comptes rendus annuels que l'on vote aujourd'hui sont les comptes rendus de 2024. C'est toujours de l'année précédente. En 2024, qu'est-ce qu'il s'était passé sur l'urbanisme temporel ? C'était la dernière année de la convention d'occupation pour Bercy. Beaucoup, le dernier été où ils ont été sur site. Ils ont fermé leurs portes au début de l'automne 2024. Un nouvel appel à projets a été lancé par la SNCF, sur lequel un jury s'est réuni, un jury où la Mairie d'arrondissement a demandé explicitement à ce que des habitants et des habitantes du 12<sup>e</sup> soient présents. Les Conseillers de quartier de Bercy et de Vallée de Fécamp étaient présents dans ce jury pour choisir, parmi les deux offres qui étaient candidates, laquelle allait remporter. C'est le groupement d'associations qui s'appelle aujourd'hui Bercy Encore, les Rails de Bercy, qui ont pris le nom de Bercy Encore, qui a remporté et qui a pu en 2025 se lancer. Ce sont beaucoup d'associations qui existaient, qui étaient déjà sur place, notamment la Ressourcerie du jardinage, Plan B. Ils ont poursuivi, ont pu ouvrir en 2025 et poursuivre leur activité sur le site.

Aujourd'hui, c'est une convention de 4 ans qui est mise en place, ce qui laisse plus de temps aux associations pour mûrir le projet et pour s'implanter encore davantage dans le quartier. C'est une belle opportunité aujourd'hui que d'avoir cet espace pour ces associations-là.

Dans le même temps, l'autre grosse actualité qui nous anime et que l'on avait demandée en début de mandature, c'était l'évaluation d'impact en santé sur la ZAC. Les études ont commencé en 2024 avec un portrait des enjeux de santé et des populations vulnérables sur le site, dans le quartier et qui va se poursuivre avec aussi des études de mobilité et de pollution qui vont se poursuivre dans les mois qui arrivent.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Parallèlement à cela, plusieurs études sont en cours : le cheminement Baron-Leroy, le prolongement de la Petite Ceinture. Tout ceci est en cours et avance. On est très en lien avec la ville de Charenton, avec le Maire de Charenton, pour suivre aussi ce qu'il se passe du côté de Charenton. Des discussions très régulières avec les deux villes sont organisées.

Sur la ZAC Porte de Vincennes, vous le savez, les travaux avancent beaucoup. L'École Bleue qui devait s'implanter dans le quartier a ouvert ses portes à la rentrée et a pu accueillir les premiers étudiants et étudiantes. La rue Bernard Lecache, qui fait l'entrée de l'école, est également terminée. Les arbres seront plantés à l'automne et à l'hiver, puisque nous attendons le bon moment pour le faire. Le rond-point de la Porte de Vincennes a connu aussi une animation, avec le dessin d'une fresque pour colorer le quartier, notamment pour les habitants et les habitants de la résidence Élie Faure, qui peuvent aujourd'hui avoir un rond-point un peu plus joli. Le projet avait été travaillé avec les élèves des écoles avoisinantes.

Nicolas Bonnet-Oulaldj en a parlé tout à l'heure : le gymnase Pont a été annulé en début de mandature. On a lancé des études, les travaux du gymnase ont commencé sur le boulevard Carnot. Ce gymnase a de grandes qualités environnementales, notamment vous l'avez vu sûrement si vous êtes passé à côté avec tout le bois qui est mis, avec des panneaux solaires qui seront également sur le toit. Ces travaux avancent, pour une ouverture très prochainement.

Et enfin, le boulevard Carnot va connaître aussi sa transformation et les études avaient été menées en 2024. Les travaux ont commencé récemment.

Il est très compliqué de parler de deux ZAC en si peu de temps, mais je serai ravi d'échanger avec vous, si vous avez des questions ou des demandes. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Monsieur Margain, vous êtes inscrit. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je vous remercie pour cette explication. Il s'agit d'approuver. Mais ce qui nous étonne depuis le début de cette mandature, c'est l'ensemble des investissements que vous faites dans cette ZAC Charenton. Mais en fait, on ne voit rien venir. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Margain, demandez à votre gouvernement et à votre ministre des Transports d'appuyer sur la SNCF. Parlez-en à Monsieur Gicquel. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Madame la Maire, ce n'est jamais de votre faute et je le conçois. Mais ici, on est au conseil d'arrondissement. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025 – 19H

"Demandez à votre collègue, Monsieur Hervé Gicquel. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

" On me demande d'approuver ce que vous faites pour la ZAC Charenton. Je me permets de dire que je ne vois rien venir. Je me permets de vous dire en plus que dans ce que vous nous demandez d'approuver, on n'a pas d'originalité sur les tunnels Baron Leroy. Est-ce que vous avez enfin admis notre combat depuis 25 ans sur le fait que ces tunnels devaient exister, qu'ils devraient être conservés, qu'ils devraient servir de frigo naturel alors que vous avez toujours été opposés à cela jusqu'à l'arrivée de votre mandature. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"N'importe quoi, Monsieur Margain. J'étais là avant Madame Montandon. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

" Vous les avez refusés. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Arrêtez, c'est du mensonge caractérisé, Monsieur Margain. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

" Dans l'ancienne mandature, vous n'avez jamais soutenu le combat de Madame Montandon. C'est faux. Vous avez viré tout le monde. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

" De toute façon, on va arrêter là le débat. »

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Vous êtes absolument hors-sol, sur ce sujet. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Vous êtes en roue libre depuis que vous êtes en campagne. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Vous êtes hors-sol, il ne s'est rien passé, vous n'avez rien fait. Vous dépensez des études, vous dépensez des budgets, vous faites des choses provisoires qui n'ont aucun sens."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

" Vous avez droit de mentir pendant toute la campagne, Monsieur Margain. Continuez. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

" Si vous voulez. Je peux aussi amener les Parisiens à Charenton. Qu'est-ce qu'il s'est passé? "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je n'aimerais pas être à votre place. Vous ne comprenez rien à rien, Monsieur Margain. Allez voir Monsieur Gicquel. Vous racontez mensonge sur mensonge."

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Vous me coupez la parole. J'essaye d'exprimer un point de vue de l'opposition."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Ce n'est pas un point de vue, ce sont des mensonges. Et vous le savez très bien, si vous êtes un tant soit peu honnête."

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Il ne s'est rien passé sur la ZAC Bercy-Charenton. Cela ne vous plaît pas, mais c'est une réalité. À part un bar un peu festif qu'il y a sur les boulevards et une petite passerelle, c'est tout ce que l'on a vu dans ce quartier."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

" Grâce à nous, parce que c'est de l'intercalaire. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Déjà quand on faisait campagne il y a 10 ans, on avait un projet et rien n'avait avancé."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'est une honte caractérisée. D'abord, on a repris le projet. C'est une honte totale. Vous êtes une caricature."



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Vous êtes hors-sol, Madame la Maire. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"On va en arrêter là. Vous n'avez rien fait sur la ZAC Charenton. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"D'accord, je n'ai rien fait et Monsieur Gicquel non plus, d'ailleurs. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"En 6 ans, rien. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Au lieu de râler en conseil d'arrondissement... "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je fais de l'opposition, Madame la Maire, et je critique l'exécutif. Je vous mets devant vos échecs et je me permets de vous dire que vous pourriez faire mieux. Si vous me coupez la parole parce que je fais mon travail d'opposant, on peut en reparler, mais je continuerai à faire mon travail d'opposant. J'estime que votre travail sur Bercy-Charenton est nul. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"D'accord, c'est un échec et je suis nulle. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Non, le travail. Ce n'est pas personnel, Madame la Maire. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Vous êtes dans le mensonge caractérisé. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je ne vous ai jamais attaqué personnellement et je ne commencerai pas ce soir. Je dis que le travail de cette équipe Municipale, qu'elle soit dans ce quartier, dans cet arrondissement ou à la Mairie centrale, a fait un travail nul à Bercy-Charenton. Voilà ce que je dis. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"D'accord, merci Monsieur Margain. En revanche, je ne vous ai jamais vu à nos côtés, aux côtés de Monsieur Gicquel et de son équipe Municipale pour nous aider. Vous êtes aux abonnés absents et en plus, vous instrumentalisez. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Mais on est opposés à votre projet. On est opposés à tout ce que vous faites. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Vous instrumentalisez le projet et en plus, vous êtes en train de réécrire l'histoire. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Vous êtes absolument hors-sol. Qu'est-ce qu'il y a sur l'échangeur de Bercy ? L'endroit le plus pollué de France ? Qu'est-ce que vous faites comme propositions ? "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je crois qu'il faut le demander à Madame Pécresse. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"C'est toujours la faute des autres. Il y a deux endroits les plus pollués : Bercy-Charenton et en dessous de chez moi, sur le Quai de la Rapée. Alors arrêtez ! "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'est l'autoroute A4. Je rêverais que cette autoroute soit piétonne, Monsieur Margain, on est d'accord. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Mais faites des propositions, on verra. Vous n'en avez pas fait, pour l'instant. Faites des propositions. C'est incroyable, on est dans l'incantation des voitures électriques avec des arbres. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je suis contre les voitures électriques, parce qu'il n'y a pas de voitures propres. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je n'ai pas d'incantations. Je veux des projets sur lesquels je me positionne. Or dans cette approbation, il n'y a rien de nouveau depuis 6 ans, je suis désolé. C'est une réalité."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'est votre réalité, elle est mensongère."

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"C'est celle de l'opposition, elle n'est pas mensongère. Allez vous balader à Bercy-Charenton, il n'y a que des tunnels qui sont abandonnés par les artisans."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Rouveau ? On est dans un délire total."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"On veut bien entendre beaucoup de choses. Vous ne m'écoutez pas, Monsieur Margain."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"En plus, Monsieur Margain, vous n'écoutez pas. Vous pensez qu'on n'a pas travaillé pendant 5 ans. Je comprends tout à fait."

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je ne dis pas que vous n'avez pas travaillé, je dis que vous n'avez pas abouti. C'est complètement différent. Je pense que vous travaillez beaucoup, mais pas efficacement."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Pas efficacement, c'est une chose."

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"C'est une réalité, vous êtes d'accord."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Non, pas du tout. Parce qu'encore une fois, je pense que vous ne m'avez pas écouté quand j'ai présenté tout ce qu'il s'était passé en 2024, et il y avait beaucoup de choses. Je n'ai pas pu tout dire, parce que je n'avais que 5 minutes. Tout ce qui est par exemple la libération des emprises ferroviaires qui sont en cours, qui sont faites, effectivement cela ne se voit pas forcément, mais



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

c'est du travail de fond qui est mené sur cette ZAC, parce qu'il y a beaucoup d'espaces aujourd'hui où on ne peut pas aller forcément. Il y a énormément de choses qui sont amenées et qui sont à faire.

Je vous rappelle que le terrain ne nous appartient pas, il appartient à la SNCF. L'année dernière, lors des discussions sur le PLU, on a acté et voté ensemble – enfin peut-être pas vous -.

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"On a très bien suivi, mais on n'a pas voté avec vous. "

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Vous n'avez pas suivi, parce qu'aujourd'hui, vous nous dites que les frigos naturels et que la Halle de la Rapée, on aimerait les détruire."

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Non, je n'ai pas parlé de la détruire. Je disais que vous n'aviez pas de proposition. Arrêtez de déformer ce que l'on dit. "

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Nous avons acté dans le PLU justement le fait qu'on allait les conserver. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Mais pour en faire quoi ? "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Margain, allez voir notre projet. C'est quand même incroyable. Cela me désole, vous ne connaissez pas le projet et après, vous me dites que c'est moi qui suis nulle, hors-sol et qui ne travaille pas."

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Vous êtes hors sol et je connais très bien le projet. On l'a beaucoup travaillé. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Margain, c'est scandaleux. Qu'avez-vous fait pendant 5 ans ? Vous n'avez même pas suivi le dossier Bercy-Charenton. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Par exemple, vous auriez pu aller discuter avec le Maire de Charenton pour en parler. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"On a discuté avec les artisans par exemple, qui ont disparu. "

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Vous auriez pu aller parler avec le Maire de Charenton, qui est de votre étiquette. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"D'ailleurs, on parle souvent avec lui. "

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Non, manifestement pas. Parce que vous voyez que sur la ZAC Charenton-Bercy, ils en sont quasiment au même niveau que nous. Vous ne voyez rien non plus entre guillemets sur ces ZAC et pourtant, ça avance. Au même titre que nous avançons sur notre ZAC. Ce sont des projets qui sont longs, il y a plein de choses qui sont faites. On pourrait aussi parler du bastion de Bercy, je pense que vous ne l'avez jamais visité, e l'hébergement d'urgence. Je pense que ce n'est pas ce qui vous intéresse. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"C'est facile. "

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Non, parce qu'il se passe des choses. Mais manifestement, vous dites qu'il ne se passe rien. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"À Charenton, je suis désolé, ils ont commencé pas mal de choses. Ne dites pas qu'ils n'ont pas avancé. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"On va s'arrêter là."



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Vous êtes d'une subjectivité! Vous dites qu'à Charenton, ils n'ont rien fait. Attendez, ce n'est pas vrai."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Je n'ai pas dit cela."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Stop, on s'arrête. C'est moi qui décide, c'est moi qui préside. Je vais arrêter. Franchement, je suis scandalisée par ces prises de position et ces paroles, qui sont encore une fois mensongères. Vous n'avez rien suivi depuis 5 ans sur Bercy-Charenton, et encore moins sur Charenton-Bercy, parce que les COPIL depuis 2 ans sont communs, malheureusement. Puisqu'on n'arrive pas à avoir gain de cause avec la SNCF. Vous pouvez raconter n'importe quoi et continuer à raconter n'importe quoi, mais c'est un peu la honte pour ce que vous allez défendre comme projet. Les habitants de Bercy, je les vois tous les jours et encore plus."

Je vais mettre cette délibération aux voix. Restez avec vos idées, avec ces a priori. Encore une fois, rien n'est sourcé dans ce que vous dites, rien n'est argumenté et vous ne connaissez pas les dossiers. Je suis affolée. Et après, c'est moi qui suis hors sol et qui ne travaille pas. Et bien bonjour le niveau! Je suis affolé, vraiment. Monsieur Margain, je vous pensais beaucoup plus sérieux.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 25 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 21	Contre : 04
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-228 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DVD20250136: Protocole transactionnel relatif à l'aménagement d'une continuité piétonne entre place de la Bastille et Port de l'Arsenal.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons à la délibération DVD 136. Mathieu, c'est à toi. Protocole transactionnel relatif à l'aménagement d'une continuité piétonne entre place de la Bastille et Port de l'Arsenal. Madame Montandon et Monsieur Seingier se sont inscrits sur cette délibération. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"On me taxerait d'intérêt personnel. J'ai voulu laisser ma collègue. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Comme avec Monsieur Seingier, vous allez dire aussi qu'on n'a pas de projet, ni de vision ni de travail, on a quand même fait la rue de Charenton. Je me félicite que la rue de Paris à Charenton ressemble à celle de Charenton à Paris. Monsieur Gicquel est un élu qui connaît ces dossiers, qui travaille et avec lequel nous échangeons très régulièrement. Monsieur Delmestre, c'est à vous. "

Monsieur Mathieu Delmestre, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"On va retourner dans le 12<sup>e</sup>, du côté du Port de l'Arsenal. La présente délibération a pour objet le règlement amiable des différends suite aux travaux qui ont eu lieu entre 2018 et 2020. Tout est à peu près dans la délibération. Des désaccords étaient survenus en cours d'exécution concernant des pénalités de retard et des demandes de rémunération complémentaire. Suite à un protocole transactionnel, qui a été initié par OGI, une solution amiable a été trouvée. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Delmestre. Madame Montandon ? "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. On peut s'en réjouir. En effet, c'est finalement qu'il y a un protocole d'accord qui a été trouvé et même favorablement par rapport à la ville. C'est très bien. Ce qui me dérange pour voter cette délibération, c'est qu'on n'a pas l'antériorité de tout ce qui a pu se passer. Il y a un protocole d'accord, je l'ai lu avec attention. Mais il est vrai que je ne sais pas comment ceci a été négocié, je ne sais pas pourquoi il y avait autant de pénalités d'ailleurs à la base, des deux côtés. Si je comprends bien, la ville avait au début des pénalités de 252 000 euros. Vous les avez réduites à 20 000 euros, tant mieux, bonne négociation. Comment cela s'est passé avec justement la concession d'OGI ? J'ai cru comprendre qu'ils avaient aussi des pénalités au départ fixées à 149 000 euros, parce qu'il y avait le Covid. Est-ce que vous pouvez nous dire finalement, au début, pourquoi la ville avait des pénalités de 252 000 euros ? Parce que ce n'était pas anodin. Parfois, il est vrai que je me dis que le Covid était là et que l'on n'est pas dans les négociations. Si vous pouviez



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

nous éclairer un petit peu sur le processus : qu'est-ce qui était reproché à la ville, au départ ? Il est marqué « Retard sur les rendus. » Ce n'est pas très parlant.

Il est très difficile pour nous de prendre position, même si on se réjouit finalement qu'un protocole d'accord ait été trouvé. On ne sait pas les conditions dans lesquelles elles ont été négociées. Parfois, on sait aussi que les entreprises n'ont pas le choix que de se plier et d'avoir un peu le bras tordu, parce que si elles veulent continuer avec la ville de Paris, elles doivent faire des concessions au-delà de ce qui était raisonnable. À moins que vous me rassuriez vraiment sur le fond de comment ce protocole a été fait et de quels étaient les défauts des uns et des autres, il est très dur de pouvoir le voter parce qu'on n'a pas assez d'informations, mais peut-être que vous allez être rassurants. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Montandon. J'espère que Monsieur Delmestre sera rassurant, effectivement. Monsieur Seingier ? "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Je vais être très court, mon intervention allait dans le même sens. Vous nous avez dit que tout est dans la délibération. On voudrait savoir ce qu'il n'y a pas dans la délibération. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Delmestre, dites-nous ce qu'il n'y a pas dans la délibération. "

Monsieur Mathieu Delmestre, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Pour répondre à Madame Montandon, puisque les travaux ont été plus longs que prévu – c'est marqué dans l'article 3 du protocole -, la durée est passée de 9 à 18 mois, l'entreprise a demandé compensation justement, puisqu'il y avait un surcoût d'activité qui était lié notamment à une coactivité sur le port, de ce que l'on comprend. Vous avez lu, j'imagine, comme moi. En retour, il y avait des choses qui n'avaient pas été livrées en temps et en heure par l'entreprise. À un moment, il fallait trouver une solution entre les deux. Ce n'est pas qu'il y a de la faute de l'un ou de l'autre, d'ailleurs on le voit puisqu'ils parlent du Covid et d'autre chose. C'est un peu une coagulation de différentes choses de chaque côté. De ce que je comprends, il y a certaines choses qui n'ont pas été remises par l'entreprise en temps et en heure. En retour, il y a un surplus qui a été lié aussi à un chantier qui était beaucoup plus long.

Peut-être que vous poserez la question au niveau parisien au prochain Conseil de Paris, mais malheureusement je ne peux pas vous en dire plus. Je suis heureux que cela puisse aussi prendre fin, comme contentieux. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Delmestre. Peut-être que vous aurez la réponse au Conseil de Paris. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 21 dont : 5 pouvoirs	
Pour : 21	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-229 AVIS)

*Retour de Mme Éléonore Slama après le vote de la délibération DVD20250136.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DU20250210 : **Site patrimonial remarquable “Rives de la Seine”** - Proposition de délimitation et demande de classement.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous sommes désormais arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription. Néanmoins, j'ai une demande d'abstention sur la DU 210. Je vais la mettre aux voix, avant de mettre ces autres délibérations en paquet, sur le site patrimonial remarquable Rives de la Seine. Proposition de délimitation et demande de classement.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 3 dont : 0 pouvoir	
Pour : 03	Contre : 00
Abstentions : 25	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-230 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025 – 19H

Vote Global :

Délibération n°DAC20250032 : Subvention (50 000 euros) et convention d'équipement avec l'association "Atelier de Paris Carolyn Carlson" pour le développement de la plateforme Studio D, dans le 12e arrondissement de Paris.  
(DELIB 12-2025-231 AVIS)

Délibération n°DAC20250067 : Subvention de fonctionnement (75 000 euros) et convention avec le Théâtre du Soleil, dans le 12e arrondissement de Paris.  
(DELIB 12-2025-232 AVIS)

Délibération n°DAC20250169 : Subventions (386 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.  
(DELIB 12-2025-233 AVIS)

Délibération n°DAE20250117 : Subventions (518 600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions.  
(DELIB 12-2025-234 AVIS)

Délibération n°DAE20250173 : Adhésion avec participation (20 000 euros) au capital social de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) SA Petit Bain.  
(DELIB 12-2025-235 AVIS)

Délibération n°DFPE20250077 : Subventions complémentaires aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (216 412 euros).  
(DELIB 12-2025-236 AVIS)

Délibération n°DFPE20250109 : Subventions (183 600 euros) et conventions à vingt associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris.  
(DELIB 12-2025-237 AVIS)

Délibération n°DFPE20250155 : Subvention (240 000 euros) et conventions avec l'association "La Maison Kangourou" (10<sup>e</sup>) pour des travaux de restructuration dans deux crèches au 32 rue des Petites écuries, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et au 36 rue de Picpus, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.  
(DELIB 12-2025-238 AVIS)

Délibération n°DFPE20250171 : Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir.  
(DELIB 12-2025-239 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°DJS20250022: Héritage des Jeux : Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à quarante-sept associations pour le financement de quarante-sept projets pour le financement de quarante-sept projets.  
(DELIB 12-2025-240 AVIS)

Délibération n°DJS20250119: Convention de délégation de service public pour la gestion du **Centre Paris Anim' Maurice Ravel et des Centres Internationaux de Séjour Maurice Ravel**, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et Kellermann dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris – Avenant n° 1.  
(DELIB 12-2025-241 AVIS)

Délibération n°DJS20250130: Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.  
(DELIB 12-2025-242 AVIS)

Délibération n°DLH20250266: Réalisation, au 304-306 rue de Charenton, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris d'un programme de rénovation de trente-et-un logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (445 493 euros).  
(DELIB 12-2025-243 AVIS)

Délibération n°DLH20250324: (Projet n° 10 et 11) : Octroi, réitération et modification de **garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements réalisés par la RIVP – Garantie des prêts PLAI, PLUS et PLS pour un programme de création de logements sociaux et de création d'une Résidence étudiante**, situé 42 cours de Vincennes (12<sup>e</sup>).  
(DELIB 12-2025-244 AVIS)

Délibération n°DLH20250324: (Projet n° 12) : Octroi, réitération et modification de garanties **d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP – Garantie des prêts ECO PRET et PAM pour un programme de rénovation de logements sociaux** situé 6-8 bd Soult / 1-3 rue de l'Amiral la Roncière le Noury (12<sup>e</sup>).  
(DELIB 12-2025-245 AVIS)

Délibération n°DSOL20250162: Subventions (333 540 euros) et conventions à trente associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers Parisiens.  
(DELIB 12-2025-246 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable aux projets de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix ces propositions.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 28 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n° V122025-013 : Vœu de la majorité Municipale relatif à l'accord entre la Poste et Temu, présenté par les élu·es du Groupe Communiste et Citoyen.

Considérant le renouvellement de l'accord passé entre la Poste et le géant chinois de l'ultra low cost Temu le 15 octobre 2025, dans un contexte où les commandes Temu et Shein représentent déjà 22 % des colis gérés par la Poste, contre moins de 5 % il y a cinq ans;

Considérant que cet accord prolonge notamment "la possibilité pour Temu d'avoir recours, comme tout autre client, à une palette de services de La Poste tels que la livraison de colis, l'entreposage ou la préparation de commandes";

Considérant que cet accord a, et continuera à avoir des conséquences mortifères concrètes pour la Poste, comme le détournement de ressources logistiques vers des flux commerciaux à faible valeur sociale et la saturation des infrastructures par ces colis au détriment du courrier national;

Considérant que bien que l'ensemble de la filière colis soit concernée (La Poste SA, Chronopost, DPD, Viapost, Mediapost) ce partenariat ne crée toujours pas d'emplois durables, précarise ceux déjà existants et grève encore davantage l'économie de nos commerces locaux;

Considérant que ce type d'accord commercial n'est que la concrétisation de la "plateformisation" du modèle économique mondial, non viable au long court, et qui pour certaines entreprises repose sur une quête de monopole absolu dans le but de maximiser les profits en dépit du respect de toute norme sociale et écologique;

Considérant qu'en 2024, pas moins de 4,6 milliards de colis de marques telles que Temu ou Shein sont entrés dans l'UE – soit plus de 145 par seconde, dont 91 % provenaient de Chine1 selon le Monde et où certaines usines recourent au travail forcé;

Considérant que la même année en France, on comptait 12 millions de clients de Temu livrés chaque mois, faisant de notre pays le deuxième marché européen de la marque juste après l'Allemagne;

Considérant l'enquête en cours de la Commission européenne sur Temu qui dénonce «un risque élevé pour les consommateurs» de trouver sur ce site des produits qui contreviennent pour 85 % à 95 % aux normes de sécurité européenne;

Considérant qu'en mai 2024, une enquête de Forbes a exposé qu'à elles seules, les entreprises Temu et Shein auraient mobilisé environ un tiers des avions-cargos longue distance à l'échelle mondiale - faisant d'elles des actrices majeures de la pollution dans ce secteur;

Considérant le précédent créé par le partenariat conclu entre la Société des Grands Magasins et la marque d'ultra fast-fashion Shein à propos du BHV, qui avait suscité l'indignation de tout le secteur, des salarié·es et des syndicats, soutenus par plusieurs élu·es Parisiens;

Considérant que nos commerces locaux ferment depuis l'essor du e-commerce et ne peuvent même plus survivre des revenus liés à la gestion des colis : Vintered ou Mondial Relay ont déjà annoncé la fin progressive des contrats les liant aux commerces au profit des consignes;



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Considérant qu'à Paris, la direction de la Poste a déjà fermé 62 bureaux postaux depuis août 2014, dont dans le 12e arrondissement les bureaux Gamma (gare de Lyon), Lachambeaudie (rue de Dijon) et Reuilly (boulevard de Reuilly), et que seuls quelques bureaux de poste ont pu être sauvés à Paris par la mobilisation des agents, des syndicats, des riverain·es et des élu·es locaux·ales;

Considérant les vœux proposés régulièrement par le groupe Communiste et Citoyen au conseil du 12e arrondissement de Paris, les derniers en datent du 18 juin 2024 et du 28 septembre 2022 pour alerter sur la casse du service public postal, pourtant essentielle pour les usagers, et la détérioration patente du statut des travailleur·euses de la Poste ainsi que de leurs conditions d'exercice;

Considérant que le renouvellement de cet accord renforce les dynamiques catastrophiques déjà existantes à la Poste, telles que la surcharge de travail liée à l'explosion du volume de colis, les départs non remplacés ou encore le recours croissant aux contrats courts;

Considérant que la politique de restructuration menée par la direction de la Poste ces dernières années a déjà entraîné des conséquences graves pour les travailleur·euses, avec des conditions de travail pouvant parfois porter atteinte à leur santé physique et mentale;

Considérant que la Fédération des magasins spécialisés, l'Alliance du commerce, la commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT) et la CGT-FAPT se sont opposées à ce partenariat avec Temu;

Considérant que ce partenariat incarne pour les usager·es et les agent·es la perte de sens de la notion de service public, tout en mettant en péril les conditions d'exercice desdits travailleur·euses, la survie de nos commerces locaux ainsi que la préservation de notre environnement déjà fortement menacé;

Considérant que la Poste est une société anonyme à capitaux 100 % publics, détenue par la Caisse des Dépôts à hauteur de 66 % et par l'État à hauteur de 34 %, et devrait donc être préservée des entreprises qui contreviennent à nos normes sociales, écologiques et économiques;

Considérant que la Ville de Paris a conduit une Mission d'Information et d'Évaluation présidée par le Groupe Communiste et Citoyen au Conseil de Paris sur les enjeux liés à la "plateformisation" de la capitale, et qu'elle s'engage déjà chaque jour dans la protection des commerces locaux via le Plan Paris Commerce, le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique ou encore le Plan librairies.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Sur proposition des élu·es du Groupe communiste et citoyen, le Conseil du 12e arrondissement de Paris émet le vœu que notre conseil :

- **Se prononce publiquement contre le renouvellement de l'accord conclu entre la Poste et Temu;**

- **Demande au Conseil de Paris d'interpeler l'État pour :**

- **Réexaminer l'accord conclu à l'aune des conséquences pour les usagers·es, les travailleur·euses de la Poste et ses filiales, l'environnement ainsi que pour la survie de nos commerces locaux;**
- **Réaffirmer l'importance capitale d'un service public postal de proximité et de qualité pour les usagers·es, notamment en cessant toute fermeture ou décalage des horaires des bureaux de poste;**
- **Engager un travail de fond visant à faire de ces accords commerciaux "isolés" un enjeu de politique publique global au niveau de l'État et de l'Union européenne afin d'encadrer un capitalisme de plateformes qui prospère en l'absence de cadres législatifs suffisants.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour appelle désormais l'examen de vœux pour continuer cette séance du conseil d'arrondissement. Le premier vœu est un vœu de la majorité municipale relatif à l'accord entre la Poste et Temu, présenté par les élus du Groupe Communiste et Citoyen. Madame Anouchka pour nous la présenter. Ensuite, il y a des demandes d'intervention de Madame Atlan-Tapiero et de Monsieur Bonnet-Oulaldj. "

Madame Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Je vous remercie. Ce vœu intervient au sujet du renouvellement de l'accord entre la Poste et Temu, ce géant chinois du e-commerce ultra low cost, dont les colis inondent notre territoire à des prix dérisoires et à un coût social, écologique et économique considérable. Cet accord est présenté par la Poste comme un partenariat gagnant-gagnant, mais c'est en réalité un vrai marché de dupes. Car pendant que des milliers de petits colis transitent chaque jour par les infrastructures de notre service public postal, ce sont les factrices, les facteurs, les agents logistiques de l'ensemble de la filière colis de la Poste qui en paient le prix avec une saturation des infrastructures de la Poste, une surcharge de travail, une intensification des cadences, un recours accru à l'emploi précaire, une dégradation dérisoire qui ne s'accompagne même pas d'une seule création d'emplois durables.

Sur le plan écologique, le constat est tout aussi alarmant, vous vous en doutez : des tonnes de produits transportés par avion à bas coût, au mépris total des engagements climatiques de La Poste, qui affiche pourtant un objectif zéro carbone en 2040. Ce partenariat alimente une logistique du dumping mondial qui détruit nos efforts collectifs en matière de transition et de développement durable.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Sur le plan économique, cet accord participe à affaiblir encore plus nos territoires. Comment nos commerçants de proximité, nos artisans peuvent-ils résister à la concurrence de produits importés à prix cassés, souvent fabriqués dans des conditions sociales et environnementales indignes ? Et dans le même temps, on transforme un service public historique - celui du lien, de la proximité, de la solidarité - en simple sous-traitant du commerce low cost mondial.

C'est pourquoi, en tant que majorité municipale de gauche, nous dénonçons fermement le renouvellement de cet accord entre La Poste et Temu. Nous souhaitons par ailleurs que le Conseil de Paris interpelle l'État pour réexaminer cet accord, réaffirmer l'importance capitale d'un service public postal de proximité et de qualité pour les usagers et usagères, et l'engagement d'un travail de fond afin d'encadrer un capitalisme de plateforme qui prospère actuellement en l'absence de cadre législatif suffisant. Je vous remercie pour votre écoute. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Cumushian. Madame Atlan-Tapiero ? "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Merci Madame Comushian pour cette lecture précise de votre vœu. Comme vous, on est attachés au service public de la Poste. Comme vous, on considère que Temu est un choix qui peut être discutable au regard des griefs que l'on peut faire à l'ensemble des sociétés, notamment en matière d'éthique. Néanmoins, votre vœu est assez attendu, assez récurrent sur la Poste. Il est vrai qu'à chaque fois que quelque chose touche la Poste, vous avez une sensibilité assez pointue. Pourtant, il s'agit vraiment de renouveler un partenariat qui existe. On comprend assez mal comment ce partenariat va ne plus exister par la seule volonté de votre vœu.

Si on réfléchit un petit peu, on ne peut pas ignorer l'impact des nouvelles technologies, notamment sur le volume du courrier de La Poste. C'est tout de même toute une branche ou une filière, appelez-le comme vous voulez, qui s'effondre. Il est absolument normal que la Poste, même si elle est publique, soit à la recherche de nouveaux marchés, partenariats, afin d'équilibrer cette branche. Il est vrai que pour l'exécutif parisien, l'équilibrage des comptes, c'est parfois un peu comme un voyage en terre inconnue au regard des 11 milliards d'euros de déficit de la ville. Mais c'est vraiment dommage, parce que je pense qu'il y a des choses qui pourraient être proposées plutôt que d'interdire. D'autre part, si Temu et d'autres sociétés chinoises fonctionnent aussi bien, c'est qu'il y a sans doute un problème ailleurs. Ce problème vient du fait que beaucoup de nos concitoyens ne peuvent plus s'offrir des biens de consommation dans les enseignes traditionnelles parce que c'est cher, parce qu'ils ont peut-être moins de ressources, parce qu'il y a tout un tas de raisons. Mais il y a quand même une vraie raison qui réside ailleurs que dans les seules intentions de La Poste. Nous allons nous abstenir. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Bonnet-Oulaldj ? »



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"C'est le deuxième vœu dont je voulais parler, mais ce n'est pas grave, je vais quand même dire un mot en réponse à Madame Atlan-Tapiero. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Pardon, j'ai les inscriptions sur les deux. "

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"D'abord, nous sommes dans une situation aujourd'hui où il y a une loi qui fait la navette entre l'Assemblée et le Sénat sur la fast fashion, et notamment sur la question des colis. Ce qui est quand même regrettable, c'est que je pense que la majorité des groupes politiques sont sur l'idée de réduire la circulation des colis sur la planète, et notamment en France. C'est l'objet de cette loi, dont la rapporteuse est une députée d'Horizon avec qui j'étais sur un plateau télé, tout à l'heure. L'ensemble des syndicats professionnels, que ce soit de l'habillement, de la Fédération du prêt-à-porter, fédération de la mode, fédération l'Alliance du commerce, tous s'accordent sur le fait que l'on est face à une concurrence déloyale de ces plateformes de e-commerce. Tous les chiffres que nous avons, notamment les données de l'APUR, montrent - vous parlez tout à l'heure de la vacance commerciale au travers de la délibération Vital'Quartier - que la concurrence du e-commerce est l'une des raisons de l'effondrement de tout un secteur, notamment de l'habillement, de la chaussure et du prêt-à-porter. Que La Poste se rende complice de ce système en signant un accord avec Temu, je trouve que c'est une hypocrisie, alors que la Poste est quand même encore sous l'égide de l'État. En tous cas, même si c'est une entreprise publique, l'État est nommé par le gouvernement, par le Président de la République et par le gouvernement par décret.

Je trouve qu'il y a quand même une certaine hypocrisie à vouloir d'un côté nous dire « On veut réduire la circulation des colis, réduire la circulation de ces produits qui viennent de l'autre bout de la planète, dont le bilan carbone est dramatique, participe au réchauffement climatique. » On parlera du textile tout à l'heure, mais dans certains cas, avec un non-respect des règlements environnementaux et sociaux de l'Union européenne. Que La Poste se rende complice en signant un contrat avec Temu, je trouve cela totalement scandaleux.

Évidemment, je soutiens le vœu qui est présenté par notre groupe. Mais je voudrais dire aussi une chose. Vous avez évoqué le sujet, Madame Atlan-Tapiero, en disant que La Poste doit chercher de nouveaux marchés, mais tout le problème vient de là : il vient de la casse du service public postal qui a été mis en œuvre par vos gouvernements de droite, progressivement. Ce n'est pas Internet. La Poste était un service public national qui avait le monopole sur la distribution du courrier et sur la livraison des colis. Il y a eu une mise en concurrence des sociétés sur la livraison des colis, ce qui amène une logique de marché, de concurrence et ce qui oblige à la Poste à se positionner. C'est totalement scandaleux. C'est la logique libérale et capitaliste que vous avez mise en œuvre quand vous étiez au gouvernement. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Madame Rota ? "

Madame Ophélie Rota, Conseillère d'arrondissement :

"Je voulais faire une explication de vote très rapide, surtout que je porte le pouvoir de Monsieur Seingier. Je vais le faire pas sur le fond, mais sur la méthode de nos votes pour tous les vœux.

Les deux vœux qui vont être présentés par la majorité Municipale nous posent souci parce qu'effectivement, ce sont des vœux qui ne relèvent pas forcément directement de Paris et du 12<sup>e</sup>. On s'abstiendra sur les deux vœux à venir, non pas par conviction personnelle, mais pour être raccord avec la règle que l'on s'est donnée avec Matthieu Seingier en début de mandature."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Rota, pour votre explication. Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 22 dont 5 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. Le vœu est adopté.	

(DELIB 12-2025-247 VŒU)

*Retour de Mme Jeanne Dallot,(pouvoir de M. Emmanuel Grégoire), après le vote du vœu 122025-013, relatif à l'accord entre la Poste et Temu.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n° V122025-014 : **Vœu de la majorité municipale relatif à la lutte contre le dumping social et environnemental dans le textile et à la défense du commerce de proximité,** proposé par Pierrick Paris et les élu.es du groupe “Le 12e en commun, socialiste et citoyen”.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

“Le prochain vœu de la majorité municipale relatif à la lutte contre le dumping social et environnemental dans le textile et la défense du commerce de proximité est proposé par Pierrick Paris et les élus du groupe « Le 12<sup>e</sup> en commun, socialiste et citoyen. » Madame Montandon, Monsieur Richard Bouigue et Monsieur Tabacchi, Monsieur Bonnet-Oulaldj, vous êtes inscrits sur ce vœu. Je vais laisser Monsieur Paris le présenter.”

M. Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

“Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, demain matin, l'enseigne Shein ouvrira ses locaux au sein du BHV. Cette marque de prêt-à-porter - on a parfois envie de dire de prêt à jeter - s'installera au cœur de Paris et constituera un symbole des dérives d'un modèle économique fondé sur le volume et la vente à très bas prix, reposant sur des chaînes d'approvisionnement opaques, des conditions de production régulièrement dénoncées par les organisations internationales de défense des droits humains et une empreinte écologique considérable due à une surproduction textile majeure et à la saisonnalité accélérée des collections. C'est une autre formule pour dire que ce sont des collections à bas coût, constituées de vêtements de mauvaise qualité, ce dont témoignent même les ressourceries parisiennes, et notamment celles du 12<sup>e</sup> arrondissement, qui nous disent qu'une fois que les gens viennent porter les vêtements Shein ou marques équivalentes dans les ressourceries, on s'aperçoit qu'il est impossible de les recycler.

Les Parisiennes et les Parisiens se sont montrés particulièrement scandalisés et inquiets face à cette installation. Une indignation, une inquiétude qui je crois, a surpris les initiateurs de ce projet qui ne croyaient pas que cela susciterait une telle levée de boucliers. Les Parisiens sont scandalisés parce qu'ils savent qu'au-delà des principes que j'ai évoqués, l'implantation d'enseignes telles que Shein au cœur de notre ville représente une lourde menace sur le commerce et l'artisanat de proximité auxquels ils sont tant attachés.

Demain matin, Shein au BHV, le textile. Mais après-demain, qu'est-ce qu'il va se passer au Printemps Nation ? Qu'est-ce qu'il va se passer sur d'autres produits qui menaceront directement l'activité commerciale de proximité de chaque quartier ? C'est en cela, Madame Rota, que ce vœu relève de notre capacité d'arrondissement. Parce qu'en tant qu'élus locaux, nous devons nous mobiliser pour dire non à ce modèle économique et dire oui à l'attachement que nous portons à l'identité commerciale de notre ville.

Là-dessus, nous proposons un vœu. Effectivement cela relève de l'État, de l'Union européenne pour ce qui est des négociations douanières et de l'imposition de certains tarifs. Nous demandons en tant qu'élus locaux inquiets pour aujourd'hui et pour demain de ce qu'il peut se passer dans notre ville que le gouvernement et l'Union européenne prennent des mesures autrement plus fermes que celles affichées aujourd'hui par la commission Von Der Leyen, portent des mesures pour lutter contre le dumping social et environnemental de ces entreprises, contre les



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

contournements fiscaux et douaniers qu'ils mettent en œuvre. Nous demandons à l'État d'encourager la DGCCRF pour renforcer ses contrôles sur les plateformes. Il se trouve que cette partie du vœu était un peu une partie d'anticipation par rapport à ce qu'il s'est passé entre le moment où le vœu a été déposé et la séance d'aujourd'hui, puisqu'entre-temps la DGCCRF a mis au jour le scandale des poupées sexuelles, qui est un autre élément qui doit justifier notre mobilisation.

Et puis enfin, puisqu'évidemment la ville depuis de nombreuses années - on a parlé tout à l'heure des opérations Vital' Quartier par exemple, mais plus récemment encore avec la création de la Foncière Paris Commerces, mais aussi l'année dernière avec le nouveau PLU qui instaure des protections commerciales fortes - prend ses responsabilités et le vœu l'encourage à accentuer encore sa politique en la matière. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup, Monsieur Paris. Madame Montandon ? "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Je me réjouis de l'intérêt soudain de la majorité municipale pour toutes les questions économiques. Je vous le dis, parce que pendant toute la mandature, vous avez quand même beaucoup négligé ces sujets, vraiment. Mais ce soir, comme par enchantement, vous nous servez une rafale de trois vœux, dont celui-ci, peut-être pour faire oublier 6 ans d'inaction.

Sur le fond, nous partageons évidemment la préoccupation. Nous sommes d'accord sur les préoccupations, sur les dérives de la fast fashion, c'est une évidence, en matière sociale, en matière environnementale, il n'y a pas de sujet. Et notamment en effet sur l'implantation de Shein au BHV. Honnêtement, je le vis en termes personnel ou en termes d'élue vraiment comme une défaite peut-être collective. Mais la réalité, c'est que le BHV a choisi ce modèle-là. Je le déplore encore plus depuis ce week-end avec, vous le savez très bien, les scandales récents autour des poupées sexuelles à l'effigie d'enfants.

Je vous demande juste quand même d'être aussi lucides. Ce vœu ne changera rien au déclin de notre industrie nationale. Si la France est désindustrialisée, ce n'est pas seulement la faute de la mondialisation, ce sont aussi le parti de gauche, le parti socialiste, les alliés de la décroissance qui portent aussi une lourde responsabilité dans l'asphyxie de nos entreprises, qui sont étranglées depuis plusieurs années par les normes et la fiscalité.

Les débats budgétaires à l'Assemblée nationale actuellement et les prises de position de certains représentants de gauche sont tellement déconnectés des réalités économiques que c'est vraiment délétère. Mais au niveau parisien, vous refusez obstinément de regarder vos propres erreurs. Aujourd'hui dans la presse, vous avez le rapport du MEDEF Paris qui est publié ce matin dans *Le Parisien*. Il est sans appel : la vacance atteint 11 %. C'est un niveau inédit. Les entreprises qui représentent 63 % des recettes fiscales de la ville se sentent - ce ne sont pas mes termes - invisibilisées et délaissées. Votre politique de mobilité et d'aménagement a fragilisé des pans entiers de l'économie. Je vais citer la directrice du MEDEF. Au moins, vous ne pourrez pas dire que je ne cite pas mes sources. « Tout ne s'explique pas par la concurrence d'Internet. Les politiques de



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

mobilité de la Ville de Paris comptent aussi. Il faut arrêter de dire qu'elle n'y peut rien. » Ceci est sourcé.

Plutôt que de multiplier les vœux incantatoires, je vous demande de reconnaître aussi votre part de responsabilité. Sur le fond du sujet, sur la fast fashion, sur les dérives, on est d'accord avec vous. On serait prêts à voter ce vœu, à une condition, c'est qu'il y ait au moins un considérant qui accepte j'allais dire votre part de responsabilité. Si à la fin, vous dites simplement que la ville de Paris reconnaît ses manquements en matière de concertation avec les acteurs économiques mobilité, urbanisme, aménagement d'espaces publics et s'engage à les associer réellement à l'évaluation et à la conception des décisions futures, alors oui peut-être en effet, s'il y a un brin d'introspection de votre part sur les conséquences de votre politique, ce sera bien. Vous avez déjà fait beaucoup de choses, vous auriez pu peut-être y penser. Si vous rajoutez cet amendement oral, peut-être que nous voterons ce vœu. Sinon, nous nous abstiendrons. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, madame Montandon. Monsieur Tabacchi ? "

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Je ne reprendrai pas les arguments qui ont été présentés avec brio par mon collègue Pierrick Paris. Le groupe des élus écologistes du 12<sup>e</sup> s'exprime sans ambiguïté en faveur de ce vœu. Parmi les propositions qui sont portées, nous voudrions souligner celles qui « encouragent les initiatives locales de consommation responsable et d'économie circulaire. » À Paris, dans le 12<sup>e</sup> en particulier, nous faisons plus qu'encourager : nous préférons favoriser l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire et celle du réemploi. Je citerai par exemple les implantations, le développement de structures comme le Plan B, la Roquette, le resto Kahwa Café, la régie de quartier qui a doublé sa surface, beaucoup de réalisations qui ont été faites depuis cette mandature.

Je voudrais également vous signaler la tenue du Salon du Made in France du 6 au 9 novembre, où l'on peut découvrir des nouveautés de la mode durable. C'est ça aussi, soutenir des secteurs de qualité, de travail et d'emplois. J'en ai fini et je répète que nous voterons en faveur de ce vœu. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Tabacchi. Monsieur Bonnet-Oulaldj ? "

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller de Paris :

"Tout d'abord, vous vous rappelez que l'on a aujourd'hui encore une conférence de presse pour rappeler la position de l'exécutif parisien qui est unanime, qui est d'une part de redemander à la Société des Grands Magasins, propriétaire du BHV, Monsieur Merlin, de renoncer à ce partenariat avec Shein, qui est quand même une société qui a été sanctionnée à plusieurs reprises par l'Union européenne, par l'État français, par la répression des fraudes et qui encore une fois ce week-end, a



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

fait l'actualité avec la présence sur son site de poupées à caractère pédopornographique, qui tendent à la pédocriminalité. D'ailleurs, le ministre de l'Économie s'est exprimé en disant qu'il était prêt à retirer cette plateforme en France et à interdire la présence de Shein en France. Nous avons, avec Patrick Bloche, demandé au gouvernement de regarder de près et de prendre cette décision.

Notre position reste la même. Je rappelle aussi que j'ai rencontré à deux reprises Frédéric Merlin pour le convaincre de ne pas signer ce partenariat avec Shein, pour lui dire que le BHV - qui date depuis 1856 - est fortement ancré par son identité dans le quartier, a été un grand magasin de commerce de proximité avec du bricolage, de l'habillement, de la librairie, de la cuisine et que demain, il pouvait très bien se tourner vers des marques françaises, vers des marques fabriquées à Paris et garder ce rôle de navire de marques françaises et de proximité.

Monsieur Merlin vient de nous faire un bras d'honneur en affichant sur la façade du BHV le portrait du PDG de Shein, Monsieur Tang, avec lui, en affichant l'affiche qu'on n'aurait pas dû publier, et en mettant par ailleurs des kakemonos non réglementaires qui ne correspondent pas au règlement de publicité locale. D'ailleurs, un PV sera dressé ainsi qu'une demande de retrait de cette publicité, qui ne correspond pas au règlement publicitaire de Paris.

Par ailleurs, nous avons interpellé le gouvernement par une lettre ouverte qui a été cosignée par plusieurs fédérations. Parce que je le dis, il y a unanimité. Madame Montandon, j'entends votre propos et votre abstention, mais sachez quand même que toutes les fédérations professionnelles sont unanimes et demandent le retrait de Shein au BHV, sont contre cela. Nous avons cosigné ensemble une lettre ouverte au gouvernement qui demande évidemment que l'on accélère tout outil juridique, et notamment la loi sur l'ultra fashion, pour sanctionner, et que cette fast fashion échappe aux règles sociales et environnementales, pour mettre fin au privilège fiscal. Parce que nous sommes face à une société qui ne paye pas d'impôts, qui ne paye pas de TVA. On demande justement à ce que la TVA soit imposée, et d'encadrer la publicité pour laquelle d'ailleurs Shein a été condamnée à plusieurs reprises à plusieurs millions d'euros pour l'utilisation de publicité trompeuse et l'utilisation de cookies qui ne respectent pas la CNIL.

Nous avons demandé le renforcement des contrôles douaniers, le renforcement de la répression des fraudes. Le ministre du Travail a réagi dernièrement en disant également qu'il allait essayer de mettre en œuvre très rapidement ceci. Aujourd'hui, la balle est dans le camp du gouvernement. Je le dis parce que bien souvent, on nous dit qu'on met tout sur le dos du gouvernement. La ville de Paris a épuisé toutes les mesures dont elle a les moyens pour empêcher l'arrivée de Shein au BHV. Je souhaitais le rappeler à travers ce vœu que nous soutenons. Demain matin, encore une fois, nous serons pour l'ouverture devant le BHV avec plusieurs élus de la majorité. Grégoire et David Belliard, qui se sont exprimés avec moi il y a quelques semaines devant le BHV, pour rappeler fermement notre opposition à ce partenariat."



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

" Merci beaucoup, Monsieur Bonnet-Oulaldj. Je mets aux voix ce vœu de la majorité municipale relatif à la lutte contre le dumping social et environnemental dans le textile et la défense du commerce de proximité proposé par Pierrick Paris et les élus du groupe Le 12<sup>e</sup> en commun Socialistes et citoyens. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Je vous remercie. "

Considérant que Paris compte environ 61 000 commerces, artisans et services de proximité, soit près de 29 commerces pour 1 000 habitants, ce qui fait de son tissu commercial un pilier majeur de son dynamisme économique, garant d'emplois non délocalisables et d'un maillage territorial de services essentiels au quotidien des Parisiennes et des Parisiens;

Considérant que, selon l'Atelier parisien d'urbanisme, le commerce de proximité joue également un rôle social et urbain déterminant en assurant une présence humaine active en rez-de-chaussée, en contribuant à la vitalité des quartiers, à la diversité économique, à la mixité sociale et à la qualité de vie des habitants, en particulier dans les secteurs populaires et dans les quartiers politiques de la ville;

Considérant que le commerce de proximité participe pleinement à l'identité du 12e arrondissement à la vitalité de ses quartiers et à la qualité de vie de ses habitants, qu'il façonne un lien social irremplaçable et incarne une économie humaine et durable, à rebours de la standardisation et de la dématérialisation croissantes du commerce;

Considérant toutefois qu'à Paris, ce tissu commercial fait face à de fortes tensions, illustrées par une hausse de la vacance commerciale dans certains secteurs, une fragilisation de certains coeurs de quartier et l'émergence de phénomènes de mono-activité qui nuisent à la diversité des centralités commerciales et à l'équilibre de proximité auquel les Parisiennes et les Parisiens sont particulièrement attachés;

Considérant que cette situation est aggravée par l'évolution des modes de consommation, marquée notamment par la progression rapide du commerce en ligne, la généralisation des livraisons express, l'intensification de la concurrence internationale et l'inflation qui pèse sur les loyers, les charges et le coût d'exploitation des commerces indépendants;

Considérant que la Ville de Paris mène de longue date une politique volontariste en matière de soutien à l'économie de proximité, au travers notamment de la Foncière Paris Commerces, des opérations Vital'Quartier, du Contrat Paris'Commerces et des dispositifs de soutien à l'artisanat et au made in Paris, ainsi qu'à travers ses politiques en faveur de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire;

Considérant que l'implantation annoncée de la marque de fast fashion Shein au sein du BHV, au cœur de Paris, constitue un symbole des dérives d'un modèle économique fondé sur le volume et la vente à très bas prix, reposant sur des chaînes d'approvisionnement opaques, des conditions de production régulièrement dénoncées par les organisations internationales de défense des droits humains, et une empreinte écologique considérable due à une surproduction textile majeure et à la saisonnalité accélérée des collections;



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Considérant que l'arrivée de Shein au BHV pourrait n'être que le premier acte d'une nouvelle stratégie d'implantation des sociétés internationales d'e-commerce dans notre ville, que la menace pèse ainsi sur l'ensemble des quartiers de Paris et qu'il convient donc d'anticiper ce phénomène en se donnant tous les moyens de l'empêcher;

Considérant que ce modèle repose également sur un système d'optimisation fiscale agressif permettant de contourner les règles de TVA et de limiter les droits de douane, entraînant une distorsion manifeste de concurrence au détriment des commerces indépendants et des entreprises respectueuses des normes sociales et environnementales françaises et européennes;

Considérant que ces pratiques s'apparentent à du dumping social et environnemental, fragilisant non seulement les commerces de proximité parisiens mais également l'ensemble des acteurs économiques qui contribuent à la transition écologique, à la relocalisation industrielle responsable et à la rémunération juste du travail, ce dont témoignent les nombreuses ressourceries du 12e sur l'impossibilité de recycler ces vêtements de mauvaise qualité;

Considérant enfin que l'encadrement du commerce international, la lutte contre les abus du e-commerce mondialisé, la fiscalité applicable aux importations et la protection des consommateurs relèvent de la responsabilité de l'État et du Gouvernement, qui, malgré les alertes répétées des élus locaux, des syndicats et des associations, n'a à ce jour pris aucune mesure significative pour encadrer ces pratiques, protéger l'économie réelle et garantir une concurrence loyale sur le territoire national.

Sur proposition du groupe «Le 12e en commun, socialiste et citoyen», Le Conseil du 12e **arrondissement émet le vœu** :

- Que le Gouvernement prenne sans délai des mesures fermes au niveau national et européen pour encadrer les pratiques de la fast fashion, en portant une loi de lutte contre le dumping social et environnemental garantissant la transparence des chaînes **d'approvisionnement, le respect des normes sociales minimales et la fin des** contournements fiscaux et douaniers;
- **Qu'il saisisse la Commission européenne afin d'instaurer une régulation fiscale** environnementale – **notamment sous la forme d'une taxe carbone aux frontières – applicable aux importations textiles à bas coût responsables d'une forte empreinte** écologique;
- Que la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) renforce immédiatement ses contrôles sur les plateformes et acteurs ne respectant pas les exigences de traçabilité, de qualité et de sécurité imposées par le droit français et européen;
- **Que l'État engage un plan national de soutien au commerce de proximité, incluant un** renforcement du fonds de revitalisation commerciale, une aide accrue aux artisans et commerçants indépendants, et un appui opérationnel aux communes dans la protection de leurs centralités commerciales;



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

- Que la Ville de Paris poursuive et amplifie sa politique de soutien au commerce local et responsable, en appuyant les filières textiles durables, en mobilisant la Foncière Paris Commerces pour lutter contre la vacance commerciale et en encourageant, dans chaque arrondissement, les initiatives locales de consommation responsable et **d'économie circulaire.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 24 dont 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. Le vœu est adopté.	

(DELIB 12-2025-248 VŒU)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n° V122025-015 : **Vœu des groupes** «Le 12e en commun, socialistes et citoyens» et «Les écologistes du 12e» relatif à la situation économique et locative des artisans du Viaduc des Arts.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons au vœu du groupe « Le 12<sup>e</sup> en commun, socialistes et citoyens » et « Les écologistes du 12<sup>e</sup> » relatif à la situation économique et locative des artisans du Viaduc des Arts. Monsieur Nicolas Boulet-Oulaldj et Monsieur Margain, vous êtes inscrits sur ce vœu. Je vais laisser Monsieur Richard Bouigue le présenter. "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Si vous voulez bien, je ne vais pas vous relire le vœu in-extenso, vous l'avez déjà lu. Par contre, peut-être vous donner 2 ou 3 éléments de compréhension sur le pourquoi de ce vœu et le comment.

Un vœu a été déposé par le groupe de l'opposition et présenté par Madame Montandon au précédent Conseil de Paris. Un vœu de l'exécutif porté par Monsieur Bonnet-Oulaldj y a répondu et ce vœu a été adopté. Néanmoins, il nous a semblé qu'entre ces positions et grâce au vœu qui a été porté par l'exécutif, il y avait un chemin pour que l'on puisse aller au-delà de ce qui avait été jusqu'à présent défendu. Je m'explique. On sait que pour la très grande majorité des voûtières, - on va les appeler comme ça -, les loyers sont acquittés convenablement et aujourd'hui, Paris Commerces peut l'attester. En revanche, Paris Commerces peut aussi attester que pour une partie d'entre eux, la situation devient difficile. Elle devient même pour certains très difficile, puisqu'ils sont obligés de partager des loyers, voire parfois d'attendre très longtemps des paiements de clients qui ne viennent pas. Pour ces personnes, si notre décision est de dire qu'il faut revoir la convention qui aujourd'hui, lie et lie la ville et Paris Commerces, cela va prendre beaucoup de temps et sûrement coûter beaucoup d'argent, mais cela ne va pas répondre à la question du moment qui est celle des difficultés locatives voûtinières et des voûtières. Entre parenthèses, je parle là principalement des artisans d'art. Je ne parle pas des voûtes d'animation qui sont autre chose.

Pour cela, aujourd'hui, il n'existe pas de dispositif ni national ni régional pérenne d'aide au paiement des loyers. On n'a pas, le FSL, d'aides au paiement des loyers pour les artisans et artisans d'Art du Viaduc. On n'a pas non plus d'encadrement des loyers. Monsieur Bonnet-Oulaldj, vous l'avez déjà évoqué, mais il est vrai que nous n'avons pas d'encadrement des loyers commerciaux. C'est aussi un autre sujet d'inquiétude, que l'on a un peu au Viaduc, mais que l'on a partout ailleurs. Vous l'avez déjà évoqué, Madame Rota, tout à l'heure.

L'idée de ce vœu est d'essayer de trouver un moyen de ne pas rester les bras ballants et de ne rien faire en attendant que nous puissions demain peut-être réinterroger les objectifs mêmes de la convention qui lie la ville de Paris avec la SEM Paris Commerces. Que propose ce vœu? D'abord, il se demande si la ville ne peut pas interroger l'État pour qu'un dispositif pérenne de soutien au paiement des loyers pour les artisans et l'artisanat puisse exister. Je pense que c'est un vrai sujet et que cela pourrait nous rassembler. La deuxième chose, c'est de dire que l'on pourrait étudier



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

dès à présent des mesures qui pourraient permettre d'alléger la pression locative des artisans et artisanes. On fait des propositions sur des modulations de loyers en voyant si c'est peut-être l'une des voies possibles. On en fait une autre sur le fait qu'il puisse y avoir des loyers un peu plus substantiellement différenciés entre les voûtes d'animation et les voûtes dédiées aux artisans d'art, et qu'il y ait une forme de solidarité ou un peu de péréquation entre les unes et les autres. On se demande en fait si la partie des baux partagés, mutualisés qui a été expérimentée, peut être aussi quelque chose qui pourrait être développé pour sauver la présence de certains de ces locataires du viaduc.

Enfin, on propose qu'il y ait un débat organisé après les élections Municipales sur le devenir et la gouvernance du Viaduc des Arts, parce que c'est un vrai sujet auquel on va être confronté, il faut le dire. Si la situation ne s'améliore pas, même à court terme, c'est la présence même de ces artisanes et artisans d'art qui demain, pourrait être remise en cause. On a tous ici rencontré l'association des artisans et artisanes. Avec la Maire et d'autres élus, on est régulièrement passés au viaduc. On voit les routiers régulièrement, cela fait des années qu'on y travaille. Je pense que le plan de revitalisation qui a été mis en place est plutôt le bon. Mais aujourd'hui, pour une partie des artisans, cela reste compliqué. Nous proposons donc cette solution.

Je termine en disant qu'à la différence peut-être de ce que vous aviez proposé, Madame Montandon, nous ne proposons pas ici de remettre en cause la convention : nous proposons de nous inscrire dedans. Par rapport à ce qui a été porté par Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, nous proposons d'aller sur la partie qui était la fin de la mise en œuvre de la convention. On considère que cette fin de mise en œuvre peut intégrer des réflexions et des études sur les loyers et sur la manière de pouvoir maintenir les artisans d'art sur le Viaduc des Arts. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup Monsieur Bouigue. Monsieur Margain ? "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Monsieur Bouigue, n'avez-vous pas fait cela au début de votre mandature ? Dans votre vœu, je trouve que tout est bien. Tout ce que vous proposez est effectivement ce qu'il faut faire. Combien de fois vous nous avez remis en cause. On m'a insulté sur ma méconnaissance. Il a remis en cause tout ce que nous disions depuis le début de la mandature. Lorsqu'on m'a interpellé, même à titre privé, j'ai été stupéfait de voir qu'il ne comprenait pas ce qu'il se passait. Et puis soudainement, un vœu. Parce que quand même, on s'est un peu occupé de cette histoire et on a vu que vous faisiez un contre-vœu. On a d'ailleurs voté le contre-vœu, parce qu'il fallait mieux faire contre mauvaise fortune bon cœur. Ce que l'on n'arrive pas à comprendre, c'est que vous nous dites « On travaille beaucoup sur ce sujet-là, cela fait des années qu'on travaille. » Mais pourquoi n'avez-vous pas fait avant ce que vous dites, là ?

Monsieur Bouigue, je suis complètement d'accord avec vous : il faut simplement diminuer les loyers. Vous pouvez quand même augmenter les loyers pour les brasseries, parce qu'à mon avis, elles doivent gagner un peu d'argent. Vu le monde qu'il y a, je pense qu'elles doivent gagner un peu d'argent sous le viaduc. Mais si vous voulez des artisans d'art, ce sont des gens qui font des



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

pièces extraordinaires, qui leur coûtent cher, vous le savez. Donc ils ne peuvent pas avoir des loyers qui soient si chers. Pourquoi ce vœu arrive trois mois avant la fin de votre mandature, alors qu'ils sont tous en train de faire faillite ? Je n'ai rien contre ce vœu, mais il tombe un peu du ciel quoi. Mais si, cela tombe du ciel, Monsieur Bouigue. Vous faites un travail formidable. On vous soutiendrait bien, mais on va s'abstenir. Tout ce qui est dans ce vœu me plaît, mais je ne comprends pas pourquoi il n'arrive que maintenant. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Margain. Pourquoi votre vœu n'est pas arrivé dans le 12<sup>e</sup>? Je m'interroge. Vous nous dites qu'effectivement, on fait les choses à la fin. Je suis assez tranquille. Le Viaduc des Arts, c'est tout de même l'identité de notre arrondissement et c'est l'identité de notre logo. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Oui, mais que faites-vous dessus ? "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'est par rapport aux artisanes et artisans. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Vous n'auriez jamais voté notre vœu dans le 12<sup>e</sup>. On se fait toujours recaler, on se fait insulter dès qu'on a des choses sur lesquelles vous n'êtes pas d'accord. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

" Bien sûr, d'accord. Sachant que je les ai fait travailler dès le départ de mon arrivée. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Elles n'ont pas travaillé efficacement. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

" Nous avons une réalisation qui est une œuvre d'art des artisanes et des artisans, qui est notre sapin de Noël. Monsieur Bonnet-Oulaldj ? "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Trouvez un autre argument, Madame la Maire. Pas votre sapin de Noël, qui est le plus horrible des sapins de Noël de toutes les villes de France. Attendez, épargnez-nous cela! Vous auriez pu trouver autre chose, quand même. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

" C'est une œuvre d'art des artisanes et des artisans, je le rappelle. Monsieur Bonnet-Oulaldj ? "

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"Je vais donner une réponse. Je suis inscrit sur le vœu et j'ai déjà répondu au vœu en Conseil de Paris. Je voudrais rappeler qu'on ne peut pas voir que le verre à moitié vide. D'abord, 80 % des artisans qui sont dans les voûtes payent leur loyer et 80 % n'ont pas de problème. 20 % sont en difficulté pour des raisons diverses et variées. Depuis que j'ai pris mon poste d'adjoint, depuis 2 ans, Monsieur Margain, nous avons accompagné socialement beaucoup d'artisans, ce qui ne se fait pas dans le privé. Nous avons étalé la dette. Nous avons revu, au moment du renouvellement du bail, une non-augmentation des prix des voûtiers. Évidemment, quand ce bail a été renouvelé, je venais juste d'être nommé, on n'était pas encore dans la technique, mais on a eu aussi parallèlement une augmentation de l'ILC - Indice des Loyers Commerciaux -, qui est fixé par l'État. D'où la nécessité de l'encadrement des loyers. À ce sujet, j'ai écrit à 3 ministres. Comme on change de ministre tous les 6 mois, évidemment on n'a pas de réponse. Mais j'ai écrit d'abord à Madame Grégoire, puis à Madame Louwagie. Alors, peut-être qu'il faut écrire à Madame Dati, elle nous répondra sur le sujet puisqu'elle a son local juste à côté. Mais en tout cas, sachez que l'augmentation des loyers à partir de l'indice ILC nécessite d'abord un encadrement des loyers qui est demandé par tout le monde. L'encadrement des loyers se fixe par la loi et non pas par le Conseil de Paris. Première chose.

Deuxième chose. J'ai répondu il y a trois semaines en Conseil de Paris au vœu de Valérie Montandon, que vous avez voté d'ailleurs. Il disait qu'en soutien aux artisans, nous étions prêts à rouvrir les négociations sur le bail emphytéotique entre la ville et Paris Commerces sur la base des loyers. Un bail emphytéotique est régi comme dans le système privé. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la ville est propriétaire, mais a un bail à une SEM, une société privée. Si on veut rouvrir ce bail, cela nécessite une délibération du Conseil de Paris, sous l'égide notamment de ma collègue Sandrine Charnoz et de la DFA. Cela nécessite une revoyure, d'un point de vue du modèle économique, de la SEM Paris Commerces. Cela nécessite aussi un accompagnement de la Banque des territoires qui recapitalise, et qui a recapitalisé la SEM à plusieurs reprises. Le modèle économique dépend aussi de la participation de la Banque des territoires.

La deuxième chose que j'ai répondu en Conseil de Paris, c'est que la fréquence des commissions d'attribution des voûtes sera augmentée pour accroître l'activité. Je vous le dis, Madame la Maire pourra revenir dessus, nous avons une commission récemment qui fait qu'aujourd'hui, la vacance que vous évoquez n'existera plus dans quelques mois, puisque nous avons eu 30 demandes.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Le fait d'être entouré en permanence de personnes qui racontent que des choses fausses, c'est sûr qu'au bout du compte, vous ne croyez plus personne. Je le comprends. Quand on est sous oxygène de Madame Dati qui raconte des choses fausses en permanence, évidemment on ne croit plus personne.

Ensuite, sur les questions que vous évoquez, Monsieur Bouigue, sur le partage et la mutualisation des voûtes, oui, nous l'avons accepté. D'ailleurs, depuis quelques semaines, Laura Pontillo est chez Ithemba et partage une voûte. Quand on me dit que rien n'avance, jusqu'à présent, avant que je sois adjoint, il n'y avait jamais eu de partage de voûtes. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Ce sont des vœux entre vous. "

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris

"S'il vous plaît, Monsieur Margain, écoutez. Cela vous intéresse. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Non, cela ne m'intéresse pas. "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"On le dira aux voûtiers : Monsieur Margain n'est pas intéressé par la réponse de l'adjoint. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Ce que vous dites sur les voûtes ne m'intéresse pas, parce que vous avez fait un mauvais travail. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"On va arrêter là, vous continuerez plus tard. "

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :

"C'est totalement faux. Je sais que vous êtes anticomuniste. De toute façon, c'est normal quand on est libéral comme vous et qu'on est pour la loi de l'argent, pour la libre concurrence, on préférerait que les voûtes soient au privé avec le prix du privé plutôt que celui du public. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Bouigue est là, il est également dans les commissions. "

Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj, délégué auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller de Paris :

"Un dernier point. Les charges qui étaient impactées sur la coulée verte ont été retirées des charges des voûtiers. C'est une avancée. Quand je regarde en deux ans toutes les avancées que nous avons faites, permettez-moi de vous dire que nous avons beaucoup travaillé et que le résultat est là, que nous avons un bilan aujourd'hui qui permet d'avancer. Ce qui nous manque, c'est l'aide de la région. C'est pour cela que nous soutiendrons le vœu et que nous voterons. Il manque aussi l'encadrement des loyers de la part de l'État. Nous attendrons - c'est l'objet de ce vœu qui cible sur deux mesures complémentaires de ce que nous avons voté au Conseil de Paris et ce que nous avons déjà avancé - l'encadrement des loyers et l'aide de la région. Pour ce qui concerne la révision du bail, nous rouvrirons, mais il nous faudra une délibération du Conseil de Paris. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup pour ces interventions et merci de revenir à des choses plus calmes. Vous comprendrez quand même qu'il est assez pénible de se faire toujours remettre en cause, alors que c'est vraiment une recherche de solutions. Cela fait 5 ans que nous travaillons avec les voûtiers. Monsieur Bouigue ? "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Peut-être d'abord rappeler qu'il y a un peu plus d'un an, nous avons été sollicités par l'association des voûtiers, l'Association du Viaduc sur ces problèmes de loyers. Les voûtiers ont fait une petite expertise en allant à la rencontre de l'ensemble des autres artisans d'art qui étaient en difficulté, de manière à pouvoir objectiver un peu quels étaient les problèmes. On a, avec la Maire, d'emblée cherché à en discuter et on l'a fait avec Nicolas Bonnet-Oulaldj, avec la SEM Paris Commerces. Cela fait un moment que l'on travaille dessus, mais avec des réalités qui sont très différentes d'un artisan d'art à un autre. Il a été un peu plus long pour nous d'y arriver. Je vais vous le dire honnêtement, Monsieur Margain : le vœu qui a été déposé par l'exécutif la dernière fois, qui fait suite d'ailleurs à l'interpellation du vœu de Madame Montandon, a créé un espace qui nous a permis de poser ce vœu-là.

Ce vœu, je pense, prend à la fois appui sur la réalité de ce qui fonctionne et de ce qui marche, parce qu'il y a aussi ce qui fonctionne et ce qui marche. Pour vous donner un exemple, la dernière commission, ce sont 4 attributions, mais c'est aussi une demande de Mydriase - cet artisan qui travaille le bronze -, qui demande à avoir une troisième voûte supplémentaire parce qu'ils ont des commandes très conséquentes et qu'ils ont besoin, pour y répondre, d'avoir une voûte de plus. On a vraiment ces réalités très différentes. Quand Monsieur Bonnet-Oulaldj dit qu'il y en a 80 % qui payent, c'est même un peu plus, mais on va rester à 80 %.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

On est sur la petite partie de ceux qui sont en difficulté. Les propositions que l'on met sur la table, à la fois qu'il y ait une aide de la région, voire de l'Etat, pour aider sur ces situations locatives particulières qui sont celles exclusivement des artisans d'art, il ne s'agit pas d'aider le Viaduc café ou autre, et derrière d'avoir des propositions pour ajuster dès maintenant, en termes de réflexion et de mise en œuvre, des loyers un peu différents pour que les charges soient encore plus diminuées pour les artisans, je pense que c'est une solution qui est celle de raison. Elle est je pense soutenue par Nicolas Bonnet-Oulaldj. Parce que le vœu de l'exécutif permet que l'on mette sur la table ce type de propositions et de solutions. Je pense qu'en tout cas, c'est un signal que pourrait envoyer le conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup> que nous avons entendu, que nous continuons vraiment à chercher des solutions et que nous avons la volonté de maintenir cette vocation de l'artisanat d'art sur le viaduc dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Il y a eu un vœu de l'exécutif. En revanche effectivement, nous prenons l'instance du 12<sup>e</sup> pour pouvoir le faire. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je voudrais remercier d'abord Monsieur Bouigue pour son travail. Je voudrais lui dire que nous allons voter ce vœu, parce que nous sommes très conscients qu'il faut être très unis dans ce combat. Toutefois, pourquoi est-ce qu'on n'arrive pas à faire plus cher par exemple pour certains commerces comme les brasseries? Pas la péréquation. Vous me cassez la tête depuis tout à l'heure. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Margain, il faut rester poli. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je pose une question à Monsieur Bouigue. Comment pourrait-on améliorer cette différence? "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'était justement le vœu de l'exécutif. C'est une recherche de solutions. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je voudrais savoir quels sont les outils que vous pourriez avoir. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Bonnet-Oulaldj vous a répondu. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :



CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

"On votera pour le vœu. Merci. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Margain. Je mets aux voix le vœu du groupe de 12<sup>e</sup> en commun socialiste et citoyen, et les écologistes du 12<sup>e</sup> relatif à la situation économique et locative des artisanes et artisans du viaduc des Arts. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Je vous remercie. "

Considérant que le Viaduc des Arts, installé sous les voûtes de l'avenue Daumesnil, constitue depuis plus de trente ans un lieu emblématique de la création parisienne, abritant des artisanes et artisans d'art, des créatrices, des créateurs et des commerçantes et commerçants qui participent activement au rayonnement économique, culturel et patrimonial de la capitale;

Considérant que la très grande majorité des locataires s'acquittent sans difficulté de leurs loyers, démontrant ainsi la vitalité du site et la qualité de la gestion assurée par Paris-Commerce;

Considérant toutefois que pour une partie d'entre elles et d'entre eux, la situation économique est devenue préoccupante, en raison notamment du ralentissement de l'activité, de l'allongement des délais de paiement des clientes et clients et de la hausse du coût des loyers, devenue pour certaines et certains une charge insoutenable. Une réalité mise en lumière récemment par l'enquête réalisée par l'association du Viaduc ces Arts;

Considérant que la Société d'économie mixte Paris-Commerce (SEMPC), opérateur gestionnaire s'attache à accompagner ces situations difficiles, et qu'il pourrait être utile de renforcer les dispositifs d'alerte et de suivi précoce des difficultés locatives;

Considérant qu'à ce jour, il n'existe ni dispositif national, ni dispositif régional — notamment en Île-de-France — général, structurel et spécifiquement dédié au soutien au paiement des loyers pour les artisanes et artisans d'art, alors même que certaines communes ou territoires, comme Paris, mais aussi Lyon ou Nantes, ont pu expérimenter ponctuellement des dispositifs de soutien ou d'allègement à ce titre; qu'il convient de déplorer cette carence, tant elle fragilise un secteur essentiel au patrimoine, à la transmission des savoir-faire et à l'attractivité de la France;

Considérant qu'en l'absence de soutien national, la Ville de Paris se retrouve en première ligne pour accompagner les artisanes et artisans d'art installés sur son territoire, et qu'il lui revient donc, dans le cadre de la convention liant la Ville et Paris-Commerce à travers un bail emphytéotique, d'étudier les leviers permettant d'adapter le modèle locatif du Viaduc des Arts aux réalités économiques actuelles;

Considérant enfin qu'au-delà de la gestion quotidienne, la question du modèle économique du Viaduc des Arts mérite d'être réexaminée à moyen terme, afin de garantir la pérennité de ce lieu unique tout en préservant sa vocation première d'accueil d'artisanes et d'artisans d'art et de créatrices et créateurs.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Les groupes de la majorité municipale du 12<sup>e</sup> arrondissement, sur proposition de Richard Bouigue, Conseiller de Paris, Premier adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> chargé notamment du **commerce et de l'artisanat, émettent le vœu** :

1. Que la Ville de Paris interpelle l'État et la Région Île-de-France afin qu'ils étudient la création **d'un dispositif pérenne de soutien au paiement des loyers** pour les artisanes et artisans d'art, à l'image des mécanismes d'aide existants pour les commerces de proximité, afin de garantir la vitalité de ce secteur essentiel au patrimoine et à l'économie locale;
2. Qu'un travail soit engagé, dans le cadre de la convention actuelle liant la Ville de Paris et Paris-Commerce, pour étudier les mesures susceptibles **d'alléger la pression locative** pesant sur les artisanes et artisans d'art en difficulté;
3. **Qu'une modulation des loyers** soit envisagée, permettant d'accentuer le différentiel entre les artisanes et artisans d'art et les autres activités commerciales, en cohérence avec la vocation initiale du lieu;
4. Qu'une réflexion soit menée sur l'évolution **des loyers pour les voûtes dites d'animation** ne relevant pas de l'artisanat, afin d'assurer une forme de solidarité avec les autres occupants;
5. Qu'un dispositif de loyers progressifs soit étudié pour les nouvelles installations, permettant d'atteindre le plein loyer au terme de la troisième année d'exploitation, afin de faciliter l'ancrage des jeunes entreprises artisanales;
6. Que le développement de baux partagés ou mutualisés soit encouragé, afin de permettre à plusieurs artisanes et/ou artisans de cohabiter dans une même voûte, de réduire les charges fixes et de favoriser la coopération entre métiers d'art;
7. Qu'un débat soit organisé, après les élections Municipales, sur le devenir et la gouvernance du Viaduc des Arts, dans la perspective d'un modèle renouvelé conciliant attractivité, solidarité et exigence artisanale.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 30 dont 8 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. Le vœu est adopté.	

(DELIB 12-2025-249 VŒU)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n° V122025-016 : **Vœu relatif aux dégradations d'établissements scolaires dans le 12e arrondissement**, présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12e.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais au vœu relatif aux dégradations d'établissements scolaires dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, présenté par Madame Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12<sup>e</sup>. Je vous laisse le présenter, Madame Montandon."

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Le weekend du 25 et 26 octobre dernier, vous avez tous constaté sur plusieurs établissements scolaires privés à Paris du 12<sup>e</sup> arrondissement des inscriptions haineuses et stigmatisantes. « La République est athée », « Privé, hors de nos quartiers. » « Ici, on endoctrine les gosses. » Ou encore « Pas de quartier pour les fachos », avec des sigles anarchiques. Ces inscriptions, au-delà de leur caractère délictueux, portent atteinte à l'école en tant qu'institution républicaine, lieu de transmission du savoir, d'ouverture et de respect. Ces actes ont profondément choqué les familles, les équipes éducatives et les habitants qui y voient non seulement une atteinte à la liberté d'enseignement, mais aussi une menace à la tranquillité et à la sécurité des enfants.

J'ai reçu plusieurs courriers, plusieurs interpellations de parents du 12<sup>e</sup> arrondissement qui exprimaient leur inquiétude, parce qu'il est vrai que les messages étaient violents et ils avaient peur de représailles liées à ces expressions telles que «Hors les murs », « Pas chez nous » ou je ne sais quoi encore.

Nous vous proposons, Madame la Maire, de réunir dans les meilleurs délais l'ensemble des chefs d'établissements scolaires, publics et privés du 12<sup>e</sup>, afin d'échanger sur les dégradations récentes et surtout de recenser les faits d'intimidation. Il est vrai que c'était visible de tous, mais peut-être ont-ils aussi d'autres événements à référer. Il s'agirait d'associer bien sûr les services de la ville, de la préfecture de police et les représentants des parents d'élèves, et j'ai même envie de vous dire les élus d'opposition.

Tout à l'heure, dans un autre débat, vous avez dit « Vous n'êtes pas au COPIL », mais on viendrait au COPIL si on y était invités. Là aussi, cela nous permettrait de voir comment les choses sont mises en place et puis aussi qu'il y ait une communication publique qui soit claire sur les mesures mises en œuvre afin de réaffirmer le soutien de la collectivité à toutes les écoles, publiques comme privées, qui œuvrent chaque jour au service de l'éducation et des valeurs de la République. Je pense que les établissements publics ont besoin aussi de montrer qu'il y a un soutien aussi bien dans le privé que dans le public. Ce vœu est là pour en témoigner. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je vous remercie, Madame Montandon. Les dégradations que vous évoquez sont survenues le weekend du 25 et 26 octobre. Ces inscriptions sont illégales, intolérables et profondément



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

contraires aux valeurs républicaines. Je partage totalement votre indignation, comme celle des familles, des équipes éducatives et bien évidemment des directions.

Je n'ai pour ma part reçu aucun courrier à ce sujet. En revanche, ces actes ont pu susciter de la peur et de la colère, je le comprends aisément. J'ai immédiatement saisi les services de la propreté de la ville qui sont intervenus afin d'effacer ces messages inacceptables, comme je le fais d'ailleurs pour tout message inacceptable sur tout lieu. Je tiens aussi à les remercier pour leur réactivité et leur efficacité. Leur travail est, une fois n'est pas coutume, à souligner aujourd'hui. J'ai également saisi le commissariat du 12<sup>e</sup>. J'ai eu plusieurs échanges avec le Monsieur le Commissaire de l'arrondissement, afin de renforcer la vigilance autour des établissements scolaires, en particulier les établissements privés, et d'éviter toute récidive ou montée en tension à l'approche de la rentrée. Ce sont des procédures que je mets en place vraiment dans toutes ces situations.

Madame Montandon, en revanche, je ne partage toujours pas l'instrumentation, l'instrumentalisation que vous faites de cet incident. La sécurité de nos enfants, encore une fois, mérite mieux, je l'ai déjà dit la dernière fois sur un autre sujet, qu'une tentative de division. D'ailleurs, je n'ai pas attendu ce vœu pour agir, et j'ai déjà proposé aux chefs d'établissements concernés une rencontre, comme je le fais à chaque fois pour toutes ces situations, afin d'échanger avec eux, d'entendre leurs besoins et de construire ensemble des solutions concrètes pour garantir la sécurité et la tranquillité des élèves, du personnel et des familles.

Je souhaite également rappeler que tous les établissements scolaires privés du 12<sup>e</sup> bénéficient des mêmes dispositifs de sécurisation de leur entrée sur l'espace public que les établissements publics. Il n'y a aucune distinction. La protection des enfants est la même pour toutes et tous. Je le redis, faire un signalement via l'application Dans ma rue est souvent bien plus efficace qu'un tweet pour permettre une intervention rapide de nos services.

Je crois aussi qu'il faut garder le sens des responsabilités, surtout dans cette période. Il y a celles et ceux qui cherchent à opposer, à diviser, à mettre de l'huile sur le feu. C'est le jeu de la campagne, me répondrez-vous. Mais ce jeu n'est pas vraiment à la hauteur et ce n'est pas le mien. Et puis il y a celles et ceux qui chaque jour, travaillent à rassembler et à protéger tous les enfants du 12<sup>e</sup>, sans distinction, qu'ils soient dans le public ou dans le privé.

La ville à hauteur d'enfant que je défends est une ville à hauteur de tous les enfants. Quand vous me demandez une communication, là non plus, je suis en désaccord : je pense que ce genre de choses doit être traité avec toute la sérénité, la responsabilité avec les personnes engagées, mais ne doit pas faire lieu d'une communication. Je ne suis pas adepte de Twitter ou de CNews pour ce genre de choses. C'est dans cet esprit d'unité, de respect et de responsabilité que je continuerai à agir.

J'émetts donc un avis défavorable à votre vœu, non pas sur le fond, mais sur la forme, puisque je ne le partage aucunement dans les dispositifs et les process que j'ai mis en place dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Nous allons voter. À la dégradation d'établissements scolaires dans le 12<sup>e</sup> arrondissement présentée par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12<sup>e</sup>, avec un avis



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

défavorable de l'exécutif : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Il est donc rejeté. "

Considérant les dégradations constatées sur plusieurs établissements scolaires privés à Paris, dont certains situés dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, portant des inscriptions haineuses et stigmatisantes telles que « la république est athée », « privé, hors de nos quartiers », « ici on endoctrine les gosses », ou encore « pas de quartiers pour les fachos »

Considérant que ces inscriptions, au-delà de leur caractère délictueux, portent atteinte à l'école en tant qu'institution républicaine, lieu de transmission du savoir, d'ouverture et de respect ;

Considérant que ces actes ont profondément choqué les familles, les équipes éducatives et les habitants, qui y voient non seulement une atteinte à la liberté d'enseignement, mais aussi une menace à la tranquillité et à la sécurité des enfants ;

Considérant le courrier de parents d'élèves du 12<sup>e</sup> arrondissement exprimant leur inquiétude face à ces messages violents et à la crainte de représailles liées aux expressions telles que « hors de nos quartiers » ou « pas de quartiers » ;

Considérant enfin qu'il appartient aux pouvoirs publics de garantir la sécurité des établissements scolaires, la sérénité de leurs élèves et la liberté de l'enseignement.

Sur proposition de Valérie Montandon et des élus du groupe Changer Paris du 12<sup>e</sup> arrondissement, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le **vœu que** :

Madame la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement réunisse dans les meilleurs délais l'ensemble des chefs d'établissement scolaires publics et privés du 12<sup>e</sup> arrondissement, afin d'échanger sur **les dégradations récentes, de recenser les faits d'intimidation ou d'atteinte à leurs établissements, et d'évaluer leurs besoins en matière de sécurité et de prévention.**

Cette réunion associe les services de la Ville, la Préfecture de Police et les représentants des **parents d'élèves pour définir un plan d'action coordonné permettant de renforcer la protection des établissements et de rassurer les familles.**

**Qu'une communication publique claire soit faite sur les mesures mises en œuvre, afin de réaffirmer le soutien de la collectivité à toutes les écoles, publiques comme privées, qui œuvrent chaque jour au service de l'éducation et des valeurs de la République.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 30 dont 8 pouvoirs	
Pour : 6	Contre : 24
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2025-250 VŒU)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Délibération n°Q122025-010: Question orale de Valérie Montandon et des élus du groupe Changer Paris 12, relative à la situation du campement aux abords de la porte Dorée.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la question orale. Il y a une question orale de Valérie Montandon et des élus du groupe Changer Paris du 12<sup>e</sup> relative à la situation de campement aux abords de la Porte Dorée. Je vous laisse la parole, Madame Montandon. "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Madame la Maire, depuis plusieurs semaines, un campement s'est installé aux abords de la Porte Dorée, sur le territoire du 12<sup>e</sup>. Cette occupation illégale suscite une vive inquiétude parmi les riverains et les passants, confrontés à des nuisances quotidiennes, des problèmes d'hygiène et un sentiment d'insécurité croissant dans ce secteur qui est l'une des portes de notre arrondissement. Ces signalements se multiplient, comme l'a également rappelé récemment le Maire de Saint-Mandé dans l'un des courriers qui vous ont été adressés. Tous appellent à une action rapide et coordonnée pour mettre fin à une situation devenue intenable, tant pour les habitants que pour les personnes à la rue elle-même, qui vivent dans des conditions indignes et précaires.

Madame la Maire, personne ne conteste la complexité de ces situations ni la détresse humaine qui s'y exprime. Mais laisser perdurer ces campements sans perspective ni accompagnement n'est pas acceptable. Cela n'est pas digne pour ceux qui y vivent ni pour ceux qui subissent les conséquences. Il n'est pas normal non plus qu'à la date du dépôt de cette question orale, le 29 octobre, vous n'ayez jamais accusé réception ni répondu à la sollicitation du Maire de Saint-Mandé. J'ajouterais même que le jour du dépôt, je suis quand même allé voir si le campement était toujours là pour voir l'actualité. Je vous avoue que les personnes étaient en train de faire un feu assez conséquent, certainement pour préparer le repas. Mais je trouvais que même en termes de sécurité, au-delà de tous les arguments que je vous ai donnés, c'était assez compliqué et dangereux.

Pouvez-vous nous indiquer quelles démarches concrètes vous comptez engager, en lien avec les services de la ville, la préfecture de police et les communes voisines, afin de procéder au démantèlement rapide de ce campement et de garantir à la fois la salubrité publique, la sécurité des riverains et un accompagnement humain des personnes concernées concernées ?

Je le rajoute, je ne trouve pas normal que le Maire de Saint-Mandé n'ait pas eu une réponse. Je sais que ce n'est pas facile, ce sont des sujets très complexes, où il y a beaucoup d'acteurs, que ce n'est pas entièrement et forcément de votre responsabilité, c'est vrai. Mais je pense qu'il serait judicieux de répondre aux communes voisines. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Madame Montandon, je vais vous le dire tout de suite : on a mis tout le monde sur le coup, je n'ai pas trouvé trace de ce courrier. En tout cas, le campement de la Porte Dorée que vous signalez est bien identifié par l'Unité d'Assistance aux Sans-Abris – UASA -. Effectivement, je ne mets pas en



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

cause que le courrier a été envoyé, je vous dis que je ne l'ai pas réceptionné. Ce n'est pas tout à fait mon genre de ne pas répondre au courrier, surtout quand c'est un Maire qui m'interpelle. C'est un collègue donc en général, je fais. Alors peut-être pas promptement, mais je m'engage toujours à répondre. Mais en l'occurrence, je vous l'avoue qu'on a cherché dans tous les sens, on ne l'a pas trouvé. Encore une fois, je ne mets pas en cause son envoi. Je vous dis que je ne l'ai toujours pas réceptionné. Peut-être que c'est dans l'un des sites, mais vraiment, c'est un courrier que nous ne retrouverons pas.

Pour vous rassurer, ce campement, on le connaît. Il est identifié par l'UASA de la Ville de Paris depuis le début du mois d'octobre. Ces services sont spécifiquement dédiés à l'identification du campement et assurent également une veille sociale tout au long des procédures menées. Leurs équipes passent régulièrement sur le site. Il y a 12 personnes de la communauté Rom, dont 8 adultes et 4 enfants, qui sont installés dans 10 cabanes. Un constat d'occupation illicite a été réalisé par la police municipale. Un huissier doit intervenir avant d'initier un contentieux devant le tribunal judiciaire, sur le fondement de l'article L116 alinéa 1 du Code de la voirie routière. Les dossiers sont audiencés dans une période de 6 à 9 mois. La ville de Paris n'a pas la main sur ce délai, je vous laisse imaginer.

Toute expulsion sans cadre est illégale. Une procédure a donc été fixée par la ville de Paris. Celle-ci nous protège en cas d'incident et permet surtout d'avoir le temps nécessaire de mener un travail social en matière de soins, de scolarisation, d'insertion professionnelle et de faire ainsi émerger des demandes d'hébergement. À Porte Dorée, les personnes sont très en demande d'hébergement - c'est plutôt positif - et d'accompagnement social. Nous sommes justement sur une sortie par le haut et une démarche de domiciliation est engagée pour permettre un premier travail d'accès aux droits. Ces démarches sont d'autant plus importantes que le public Rom souffre de discriminations multiples et spécifiques, régulièrement soulignées par la Défenseure des droits. Cette communauté fait également face à une inaction de l'État pour leur garantir des conditions de vie dignes.

Le démantèlement rapide que vous exigez n'est pas envisageable dans un cadre légal et serait contradictoire avec les besoins d'accompagnement social, si on ne leur trouve pas une solution d'hébergement. En cas d'expulsion simple, sans proposition de place d'hébergement, les personnes se réinstallent dans la majeure partie des cas, vous le savez. À cet égard, la doctrine ville exige qu'une proposition d'hébergement adaptée et pérenne soit adressée aux personnes qui en formulent la demande. Tout ce travail de résorption des bidonvilles est conduit de manière étroite avec l'État. Il permet d'aboutir à des bilans positifs, à l'instar de la résorption du campement installé dans le 13<sup>e</sup> en mai dernier. Suite au travail engagé, plus de 80 % des personnes sont maintenues en hébergement et tous les enfants sont scolarisés. Certains adultes sont en emploi.

Cette politique d'accompagnement prend du temps et n'est toutefois pas suffisante. Comme mentionné dans votre question orale, les signalements concernant les campements et l'installation des personnes à la rue se multiplient. En 2017, on compte 200 000 sans-abris en France et plus de 350 000 aujourd'hui. D'après le collectif les Morts de la Rue, ce sont 912 sans-abris qui sont morts aussi à la rue en 2024. Cela nous oblige effectivement à avoir une réponse plus qu'immédiate et sociale. Ce constat est intenable. La réponse des gouvernements que vous soutenez est révoltante. Je le redis parce qu'effectivement, c'est le cas.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Et encore une fois, le 12<sup>e</sup>, on a le plus de places d'hébergement. Il n'y a pas de baguette magique. Quand l'État se désengage sur cette question, ce sont les villes qui se retrouvent avec ces campements, ce sont les villes qui sont avec les familles et les enfants à la rue.

Je mets tout en œuvre. Il n'y a pas un endroit dans le 12<sup>e</sup> qui soit vide, qui ne fasse pas lieu justement d'une occupation intercalaire. Même Les Petits frères des pauvres, qui avaient un projet, on leur a dit « OK, si vous faites d'hébergement. » Ils font de l'hébergement avec Emmaüs. Tous les lieux qui sont en capacité d'accueillir, on les met en œuvre. Encore une fois, la plus belle des princesses ne peut donner que ce qu'elle a. En revanche, l'État n'est pas là. Il est tout de même quand même scandaleux d'être à ce point en négation sur le fait que le désengagement de l'État, c'est de sa responsabilité. Encore une fois, c'est de sa responsabilité. Vous soutenez ce gouvernement.

La politique antisociale, l'austérité budgétaire portée par le gouvernement font qu'il n'y a plus de places d'hébergement et surtout pas pour les Roms. Pourtant, cela devrait être doublé. Cette politique fragilise le modèle social qui nous permettrait d'accompagner les personnes en détresse sociale, alors même que vous vous indignez de cette situation.

À cela s'ajoutent plus de 4 millions de Français mal logés qui ne seront pas aidés par le projet de loi de finances 2026 soumis par le gouvernement. Je peux égrener comme cela très longtemps, mais on va s'arrêter là. Vous avez raison, des personnes vivent à la rue, vous avez raison, des personnes vivent dans des conditions indignes. La rue tue, il faut le rappeler. Il est de notre responsabilité de vraiment prendre en charge. Vous me connaissez sur ce sujet-là, je crois. Toute l'équipe municipale est mobilisée quotidiennement.

Pour sa part, la Ville de Paris mène une politique résolue et volontariste de veille et d'accompagnement social des personnes à la rue. La municipalité développe également l'offre d'hébergement d'urgence, bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'État.

Dans le 12<sup>e</sup>, 80 nouvelles places d'hébergement ont été inaugurées au CHU Théophile Gautier. Je vous invite à y aller. On met des femmes et des enfants à l'abri et c'est une certaine fierté.

Madame Montandon, vous pouvez répondre. "

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Nous avons voté - et vous le savez très bien - cette délibération, la création de Théophile Gautier. On est d'accord avec cela. Je vous remercie pour votre réponse très complète et très chiffrée, mais il y a quelque chose que je ne peux pas vous laisser dire. Au niveau de la politique nationale, nous ne sommes plus au pouvoir depuis 2012. Il y a eu après François Hollande, Emmanuel Macron et il ne vous aura pas échappé qu'il y a une dissolution en 2024 qui a mis le pays à feu et à sang et on ne s'en sort pas. Ce n'est pas une question de soutenir, de ne pas soutenir : c'est qu'il n'y a pas de majorité. Je ne vous apprends rien, je suis désolé de le répéter dans cet hémicycle, mais vous me poussez à le faire. Il n'y a pas de majorité depuis 2024. Ce n'est pas que personne ne soutient personne, c'est juste qu'il y a une recherche de stabilité. Nous, c'est 2012. Vous pouvez nous attaquer sur avant 2012, mais pas après. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. Mesdames et Messieurs, nous avons terminé notre ordre du jour et notre séance. Je vous remercie de votre présence et de cette nouvelle tonalité du conseil d'arrondissement. La campagne est partie. En revanche, nous nous retrouvons le 2 décembre. Je voulais quand même, comme à chaque fois, non seulement remercier et applaudir bien évidemment l'ensemble de la Direction générale des services et toutes les équipes, et vous annoncer aussi l'arrivée de Caroline Lammens qui nous a rejoints cette semaine, nouvelle DGA sur les moyens. C'est important aussi, bravo. Bienvenue! Vous avez eu un premier conseil d'arrondissement bien tonique. Puis bien évidemment, remercier mon cabinet qui n'est plus très nombreux parce que je pense qu'ils se sont égrenés.

Je resterai quand même dans une note très positive, parce que je vous avoue que la libération de Cécile Kholer et de Jacques Paris me touche tout particulièrement. J'ai eu un échange avec Louis Arnaud pendant ce conseil, et je pense que l'ensemble des otages sont soulagés de voir que les deux derniers otages français sont enfin libérés. Très belle soirée et au plaisir."

Madame la Maire,

Depuis plusieurs semaines, un campement s'est installé aux abords de la porte Dorée, sur le territoire du 12<sup>e</sup> arrondissement. Cette occupation illégale suscite une vive inquiétude parmi les riverains et les passants, confrontés à des nuisances quotidiennes, à des problèmes d'hygiène, et à un sentiment d'insécurité croissant dans ce secteur qui est une des portes de notre arrondissement.

Ces signalements se multiplient, comme l'a également rappelé récemment le Maire de Saint-Mandé dans un courrier vous étant adressé. Tous appellent à une action rapide et coordonnée pour mettre fin à une situation devenue intenable, tant pour les habitants que pour les personnes à la rue elles-mêmes, qui vivent dans des conditions indignes et précaires.

Madame la Maire, personne ne conteste la complexité de ces situations ni la détresse humaine qui s'y exprime. Mais laisser perdurer ces campements, sans perspective ni accompagnement, n'est pas acceptable. Cela n'est digne ni pour ceux qui y vivent ni pour ceux qui en subissent les conséquences. Il n'est pas normal non plus qu'à la date du dépôt de cette question orale, le 29 octobre, vous n'ayez jamais accusé réception ni répondu à la sollicitation du Maire de Saint-Mandé.

Aussi, pouvez-vous nous indiquer quelles démarches concrètes vous comptez engager, en lien avec les services de la Ville, la Préfecture de Police et les communes voisines, afin de procéder au démantèlement rapide de ce campement et de garantir, à la fois, la salubrité publique, la sécurité des riverains et un accompagnement humain des personnes concernées?

Je vous remercie.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 4 NOVEMBRE 2025– 19H

La séance est levée à 23h12.

Signature	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12 <sup>e</sup> arrondissement de Paris.	Mme Anouchka Comushian Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance.